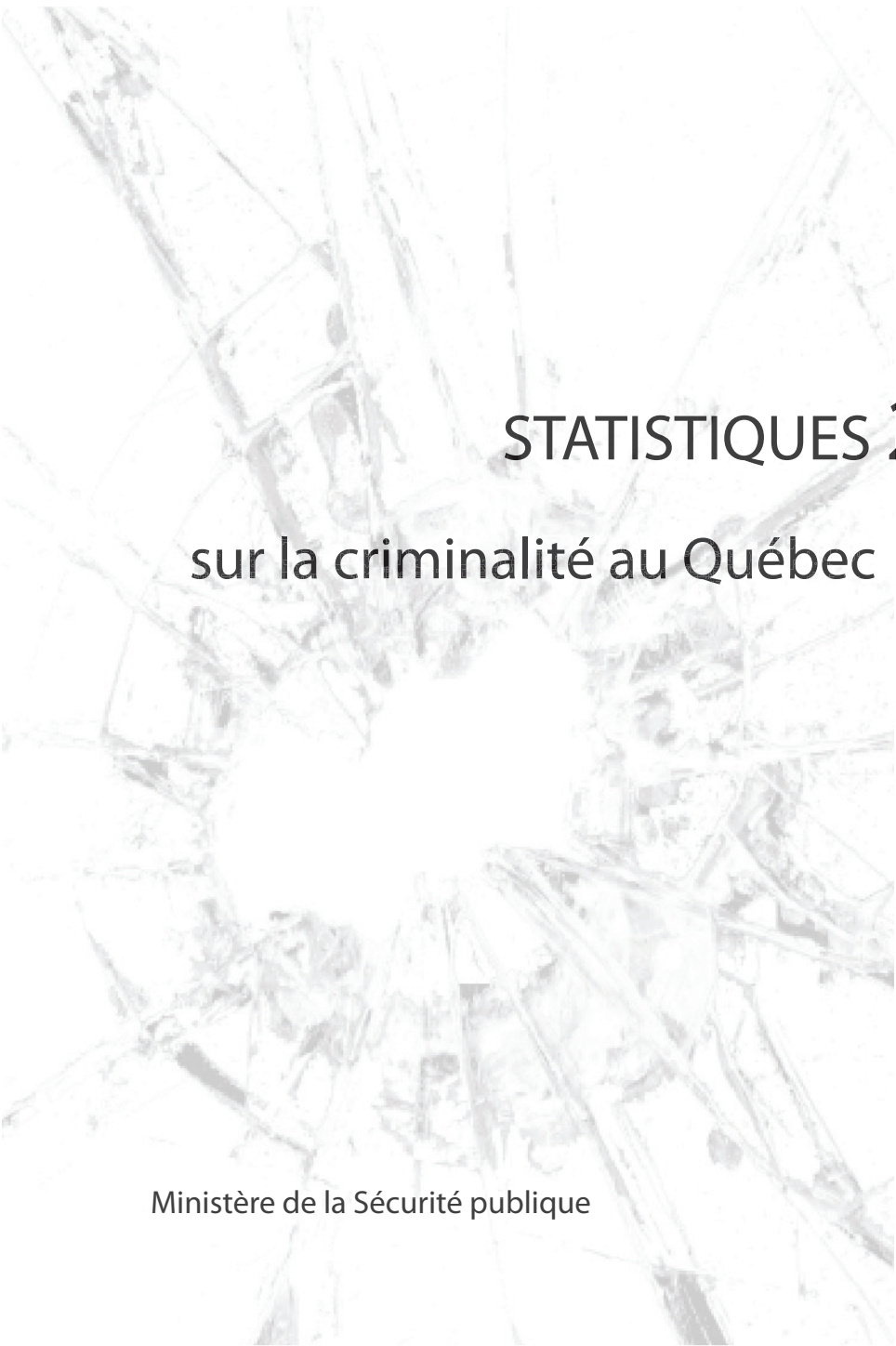




STATISTIQUES 2009

sur la criminalité au Québec

Ministère de la Sécurité publique

Québec 

Le présent document peut être consulté dans le site Internet du ministère de la Sécurité publique à l'adresse : <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca>.

Ce document a été préparé par la Direction de la prévention et de l'organisation policière dont les coordonnées sont :

2525, boul. Laurier, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418 646-6777, poste 60127
Télécopieur : 418 646-3564
Courriel : infocom@mssp.gouv.qc.ca

Analyse : Valérie Rioux
Traitement des données : Tho Thanh Ly
Mise en pages : Yannick Faucher
Révision linguistique : Direction des communications
Coordination : Céline Perron

Dépôt légal – 2011
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550 61654-2 (version imprimée)
ISBN 978-2-550 61655-9 (PDF)
ISSN 1496-2322 (version imprimée)
ISSN 1710-615X (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2011

| FAITS SAILLANTS |

- ♦ Pour une troisième année consécutive, le taux de criminalité global au Québec a diminué en 2009 (-1,9 %). Les 385 005 infractions au Code criminel déclarées par les organisations policières en 2009 (excluant les infractions relatives à la conduite de véhicules) représentent une diminution de 4 000 infractions comparativement à 2008 et de près de 45 000 infractions de moins qu'il y a dix ans.
- ♦ La tendance décroissante des infractions contre la propriété s'est poursuivie en 2009, alors que le taux d'infractions est de 3 % moins élevé que celui de 2008.
- ♦ En 2009, les services de police de la province ont déclaré près de 600 infractions contre la personne de plus qu'en 2008. Toutefois, lorsque l'on prend en compte l'évolution de la population du Québec d'une année à l'autre, on constate que le taux d'infractions contre la personne par 100 000 habitants est demeuré stable en 2009 (-0,3 %).
- ♦ Sensiblement stable au cours des trois années précédentes, le taux d'infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants a reculé de 5 % en 2009. Les quelque 19 360 infractions enregistrées représentent une diminution de plus de 800 événements par rapport à 2008.
- ♦ La répartition des infractions au Code criminel enregistrées par les organisations policières a très peu changé au cours des dernières années. En 2009, les vols de 5 000 \$ ou moins (102 195), les introductions par effraction (57 809), les méfaits (47 410), les voies de fait (45 120) et les infractions contre l'administration de la loi et de la justice (35 955) demeurent les plus nombreuses.
- ♦ Les grands constats statistiques sur la criminalité des adolescents demeurent les mêmes en 2009. Ainsi, les 12 à 17 ans forment 7 % de la population québécoise, alors qu'ils représentent 17 % des 142 711 auteurs présumés identifiés par les organisations policières pour des infractions commises en 2009.
- ♦ Depuis quelques années, une légère tendance à la hausse du taux de jeunes auteurs présumés d'infractions au Code criminel tend à se dessiner. En se référant uniquement aux données définitives, soit celles de 2008 mises à jour en 2009, le taux s'est accru de 3 %, passant de 4 684 en 2007 à 4 823 par 100 000 jeunes âgés de 12 à 17 ans en 2008.
- ♦ La répartition des auteurs présumés selon le sexe est identique aux années antérieures, alors que tant pour les 12 à 17 ans que les 18 ans et plus, les auteurs de sexe féminin demeurent nettement minoritaires, représentant plus ou moins un auteur présumé sur cinq dans chacun des groupes respectifs. Peu importe qu'elles soient âgées de plus ou de moins de 18 ans, la criminalité des auteures de sexe féminin se ressemble aussi beaucoup.

| TABLE DES MATIÈRES |

FAITS SAILLANTS 	i
TABLE DES MATIÈRES 	iii
Liste des graphiques, tableaux et encadrés 	iv
INTRODUCTION 	1
CHAPITRE 1 : NOTES MÉTHODOLOGIQUES 	3
1.1 Programme de déclaration uniforme de la criminalité	3
1.2 Sources de données démographiques	4
1.3 Statistiques sur les infractions	4
1.4 Statistiques sur le classement des dossiers	7
1.5 Statistiques sur les victimes	8
1.6 Statistiques sur les auteurs présumés	9
Chapitre 2 : Analyse de la criminalité déclarée au Québec en 2009 	11
2.1 Les infractions au Code criminel	11
2.1.1 Léger recul de la criminalité au Québec en 2009	11
2.1.2 La criminalité contre la propriété poursuit sa décroissance en 2009	15
2.1.3 Le niveau d'infractions contre la personne demeure stable pour une troisième année consécutive	19
2.1.4 Une hausse des autres infractions au Code criminel similaire aux trois dernières années	26
2.2 Les infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants	30
2.2.1 Recul du taux d'infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants	31
2.3 Portrait des auteurs présumés	34
2.3.1 Portrait de la criminalité juvénile : tendance légèrement croissante pour le taux de jeunes auteurs présumés depuis quelques années	35
Chapitre 3 : Tableaux statistiques sur la criminalité au Québec 	39
3.1 Tableaux pour le Québec – Série 1	39
3.2 Tableaux selon la région – Série 2	53
3.3 Tableaux selon les territoires des corps de police municipaux – Série 3	65
3.4 Tableaux sur l'évolution de la criminalité – Série 4	69
ANNEXE : Liste des corps de police municipaux en activité au 31 décembre 2009 	75
BIBLIOGRAPHIE 	79

| LISTE DES GRAPHIQUES, TABLEAUX ET ENCADRÉS |

Graphiques

Graphique 1 :	Évolution du taux de criminalité, Québec, 2000 à 2009	12
Graphique 2 :	Évolution du taux de criminalité contre la propriété, Québec, 2000 à 2009	15
Graphique 3 :	Taux d'infractions contre la propriété selon la catégorie d'infractions, Québec, 2008 et 2009.	16
Graphique 4 :	Évolution du taux de criminalité contre la personne, Québec, 2000 à 2009.	20
Graphique 5 :	Taux d'infractions contre la personne selon la catégorie d'infractions, Québec, 2008 et 2009	21
Graphique 6 :	Évolution du taux de criminalité pour les autres infractions au Code criminel, Québec, 2000 à 2009.	26
Graphique 7 :	Taux des autres infractions au Code criminel selon la catégorie d'infractions, Québec, 2008 et 2009	27
Graphique 8 :	Évolution du taux d'infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants, Québec, 2000 à 2009	32
Graphique 9 :	Répartition des infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants, Québec, 2008 et 2009	33
Graphique 10 :	Évolution du taux d'auteurs présumés d'infractions au Code criminel chez les jeunes de 12 à 17 ans et les adultes, Québec, 2000 à 2009	35
Graphique 11 :	Répartition de la criminalité des jeunes auteurs présumés et des adultes selon la catégorie d'infractions, Québec, 2009.	36

Tableaux

Tableau 1.1	Infractions selon la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2008 et 2009	40
Tableau 1.2	Infractions classées par ou sans mise en accusation et total des infractions classées en 2009, Québec, 2009	41
Tableau 1.3	Victimes d'infractions selon la catégorie d'infractions au Code criminel, Québec, 2008 et 2009.	42
Tableau 1.4	Victimes d'infractions jeunes et adultes selon le sexe et la catégorie d'infractions au Code criminel, Québec, 2009	43
Tableau 1.5	Victimes d'infractions selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions au Code criminel, Québec, 2009	44
Tableau 1.6	Victimes d'infractions selon la relation avec l'auteur présumé et la catégorie d'infractions au Code criminel, Québec, 2009.	45
Tableau 1.7	Auteurs présumés selon la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2008 et 2009	46
Tableau 1.8	Auteurs présumés jeunes et adultes selon la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2009	47
Tableau 1.9	Auteurs présumés jeunes et adultes selon le sexe et la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2009.	48
Tableau 1.10	Taux d'auteurs présumés chez les jeunes et les adultes selon le sexe et la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2009	49
Tableau 1.11	Auteurs présumés selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2009	50

Tableau 1.12	Taux d'auteurs présumés selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2009.	51
Tableau 2.1	Infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales selon la région, Québec, 2009.	54
Tableau 2.2	Victimes d'infractions au Code criminel selon la région, Québec, 2008 et 2009	55
Tableau 2.3	Victimes d'infractions au Code criminel, jeunes et adultes selon le sexe et la région, Québec, 2009	56
Tableau 2.4	Victimes d'infractions au Code criminel selon le groupe d'âge et la région, Québec, 2009	57
Tableau 2.5	Taux de victimes d'infractions au Code criminel selon le groupe d'âge et la région, Québec, 2009	58
Tableau 2.6	Victimes d'infractions au Code criminel selon la relation avec l'auteur présumé et la région, Québec, 2009	59
Tableau 2.7	Auteurs présumés d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales selon la région, Québec, 2009.	60
Tableau 2.8	Auteurs présumés d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, jeunes et adultes, selon le sexe et la région, Québec, 2009	61
Tableau 2.9	Auteurs présumés d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales selon le groupe d'âge et la région, Québec, 2009	62
Tableau 2.10	Taux d'auteurs présumés d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales selon le groupe d'âge et la région, Québec, 2009	63
Tableau 3.1	Infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales selon le territoire du corps de police municipal, Québec, 2009	66

Tableau 3.2	Infractions de 2009 classées par ou sans mise en accusation et total des infractions classées en 2009 selon le territoire du corps de police municipal, Québec, 2009. . . .	67
Tableau 4.1	Évolution des infractions selon la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2000 à 2009	70
Tableau 4.2	Évolution du taux de criminalité selon la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2000 à 2009.	71
Tableau 4.3	Évolution du nombre d'auteurs présumés jeunes (12 à 17 ans) et adultes, selon la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2000 à 2009.	72
Tableau 4.4	Évolution du taux de perpétration chez les jeunes (12 à 17 ans) et les adultes, selon la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2000 à 2009	73

Encadrés

Encadré 1 – La classification des catégories d'infractions	5
Encadré 2 – L'évolution de l'Indice de gravité de la criminalité en 2009.	12
Encadré 3 – La répartition des infractions au Code criminel	13
Encadré 4 – Au plan canadien, le Québec continue d'avoir une situation enviable	18
Encadré 5 – Les infractions motivées par la haine demeurent peu nombreuses	22
Encadré 6 – Regard sur l'utilisation des armes dans la commission des infractions de violence en 2009	25
Encadré 7 – Moins de 1000 crimes liés aux gangs de rue en 2009	29

| INTRODUCTION |

Chaque année, par l'entremise des données que les services policiers recueillent et déclarent en vertu du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), le ministère de la Sécurité publique (MSP) réalise le rapport Statistiques sur la criminalité au Québec. Ce rapport permet de suivre de près la nature et l'étendue de la criminalité enregistrée dans la province. Les données qui y sont présentées font état des événements criminels signalés ou connus de la police et pour lesquels, après vérification, celle-ci estime qu'une infraction a été commise. Bien que les données policières ne couvrent pas l'ensemble des crimes qui sont commis annuellement dans la province, réglementées par un programme rigoureux, qui est uniforme à travers le pays et implanté depuis plus de 40 ans, elles en constituent les indicateurs les plus fiables pour examiner le volume et la nature de la criminalité commise au Québec annuellement.

Le premier chapitre fournit de l'information sur la démarche méthodologique utilisée pour la compilation et le traitement des données de même que pour la présentation et l'analyse des tableaux statistiques.

Le deuxième chapitre dresse le portrait général de la criminalité au Québec en 2009 en mettant l'accent sur les principaux changements enregistrés au cours de la dernière année. Un regard est également porté sur les tendances évolutives depuis dix ans. Les principales catégories d'infractions au Code criminel (sauf celles relatives à la conduite de véhicules) ainsi que les infractions relevant de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances y sont analysées. Le profil des auteurs présumés complète l'analyse.

Enfin, le dernier chapitre est composé de quatre séries de tableaux. La première série de tableaux présente les plus récentes données statistiques sur les infractions, les auteurs présumés et les victimes de crimes contre la personne et de crimes relatifs à la conduite de véhicules. Les tableaux des séries 2 et 3 offrent une vue d'ensemble de la criminalité dans les dix-sept régions administratives et selon les territoires des corps de police municipaux. Finalement, les tableaux de la série 4 traitent de l'évolution de la criminalité et des auteurs présumés sur une période de dix ans.

| CHAPITRE 1 : NOTES MÉTHODOLOGIQUES |

Les notes méthodologiques fournissent diverses indications utiles à la compréhension des tableaux statistiques. Pour tout renseignement supplémentaire, le lecteur est invité à communiquer avec la Direction de la prévention et de l'organisation policière du ministère de la Sécurité publique (MSP), dont les coordonnées sont indiquées au verso de la page couverture.

1.1 Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Les données sur la criminalité sont recueillies dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité selon des règles communes et partagées partout au Canada. Ce programme, qui est administré par le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), offre deux méthodes de collecte des données : le programme agrégé et le système de rapport fondé sur l'affaire (ou l'événement). Le programme agrégé, mis en œuvre en 1962 au Canada, correspond au Programme DUC 1. Le système de rapport fondé sur l'affaire, dont l'implantation initiale s'est amorcée en 1988 et qui continue d'évoluer en fonction des nouveaux besoins d'information, se réfère au Programme DUC 2. Au MSP, la banque de données de l'ensemble du Québec en DUC 1 débute en 1979 et celle en DUC 2, en 1997.

Aux fins de la présente publication, **les données de 2009 sont celles enregistrées avant le 1^{er} mars 2010**, date de l'extraction fixée par le MSP. La banque de données sur les événements criminels déclarés étant dynamique, l'extraction des données d'une année est réalisée trois mois après le début de l'année suivante. Il est ainsi possible de présenter l'information la plus juste, notamment en ce qui a trait à celle traitant de l'auteur présumé ainsi que du classement du dossier, où les données sont souvent colligées après quelques mois d'enquête. À cette occasion également, les données de l'année précédente sont actualisées et deviennent les données définitives. **Exceptionnellement cette année, une mise à jour complète a aussi été réalisée pour les données des années 2003 à 2007.**

Les organisations policières du Québec, comme celles ailleurs au Canada, ont la responsabilité légale de colliger des données sur les infractions criminelles survenues sur leur territoire, en utilisant l'une ou l'autre des deux méthodes de collecte du Programme de déclaration uniforme de la criminalité. La majorité des corps de police, soit les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la Gendarmerie royale du Canada et certains corps et services de police autochtones, utilisent le Programme DUC 2¹. Les statistiques sur la criminalité déclarée à l'aide de ce programme sont celles utilisées dans ce rapport.

1.2 Sources de données démographiques

Les données démographiques utilisées dans ce rapport pour le calcul des taux d'infractions, de victimes ou d'auteurs présumés dans la population proviennent en général de Statistique Canada. Cependant, pour le calcul du taux de criminalité sur les territoires des corps de police municipaux, les niveaux de population sont issus des données démographiques établies annuellement par décret gouvernemental et publiées dans la *Gazette officielle du Québec*. Ces données représentent la référence de population utilisée pour l'administration courante des municipalités.

1.3 Statistiques sur les infractions

Les renseignements sur les événements criminels enregistrés dans le Programme DUC permettent de produire les statistiques sur les infractions, et ce, conformément à un ensemble de catégories et de définitions approuvées par les organisations policières. Notamment, les infractions criminelles sont réparties en quatre grandes catégories, soit les infractions contre la personne, celles contre la propriété, les autres infractions au Code criminel et les infractions relatives à la conduite de véhicules.

¹ Le Programme DUC 2 est constitué de trois banques de données, selon qu'il s'agit des événements, des victimes et des auteurs présumés. Ces banques permettent de relier toutes les données propres à un événement particulier. Les possibilités analytiques sont donc plus grandes que celles du programme agrégé.

Encadré 1 – La classification des catégories d’infractions

INFRACTIONS À DES LOIS FÉDÉRALES

♦ INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL SELON LE PROGRAMME DUC 2

▪ Infractions contre la personne

Homicide, négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort, tentative et complot en vue de commettre un meurtre, voies de fait, agression sexuelle, autres infractions d’ordre sexuel, enlèvement ou séquestration, vol qualifié et extorsion, harcèlement criminel, menaces et autres infractions contre la personne.

▪ Infractions contre la propriété

Crime d’incendie, introduction par effraction, vol de véhicules à moteur, vol de plus de 5 000 \$, vol de 5 000 \$ ou moins, possession de biens volés, fraude et méfait.

▪ Autres infractions au Code criminel

Prostitution, infractions relatives aux armes à feu et autres armes, infractions contre l’administration de la loi et de la justice², actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite³ et autres crimes⁴.

▪ Infractions relatives à la conduite de véhicules

Conduite avec facultés affaiblies, délit de fuite et autres infractions relatives à la conduite de véhicules⁵.

♦ INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS

(Loi réglementant certaines drogues et autres substances)

Possession, trafic, possession aux fins de trafic, importation et exportation, production, ordonnances médicales, autres infractions à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et certaines infractions à la Loi sur les aliments et drogues.

2 Les infractions contre l’administration de la loi et de la justice regroupent, entre autres : infractions aux règles de liberté sous caution, manquement aux conditions de probation, évasion d’une garde légale, entrave à un fonctionnaire ou à un agent de la paix, défaut de comparaître et détenu en liberté illégale.

3 Les actes contraires aux bonnes mœurs ou à l’inconduite regroupent, entre autres : action indécente, fait de troubler la paix, production, distribution et possession de pornographie juvénile, intrusion de nuit et nuisance publique.

4 Les autres crimes de cette catégorie regroupent, entre autres : monnaie contrefaite, jeux et paris, infractions contre l’ordre public, infractions ou activités liées au terrorisme ou au profit d’une organisation criminelle et recyclage des produits de la criminalité.

5 Les autres infractions relatives à la conduite de véhicules regroupent, entre autres : la conduite dangereuse, les poursuites, la conduite d’un véhicule pendant une interdiction et le défaut ou le refus de fournir un échantillon.

Encadré 1 - La classification des catégories d'infractions (suite)

♦ INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES

Les lois sur la faillite, de l'impôt sur le revenu, sur la marine marchande du Canada, sur la santé publique, sur les douanes, sur la concurrence, sur l'accise, sur le système de justice pénale pour les adolescents, sur l'immigration et la protection des réfugiés, sur les armes à feu, sur la défense nationale, sur les explosifs, sur le transport interprovincial et les autres lois fédérales.

INFRACTIONS À DES LOIS PROVINCIALES

Les lois sur les infractions en matière de boissons alcooliques, sur l'assurance automobile du Québec, concernant l'impôt sur le tabac, sur les loteries et courses et autres lois provinciales.

Le décompte des infractions varie selon les types de crimes. Dans le cas des crimes contre la personne, une infraction est calculée pour chaque victime lors de l'événement criminel. Pour l'ensemble des autres délits, une seule infraction est comptabilisée pour chaque événement criminel.

Précisons qu'un événement criminel peut comprendre plus d'une infraction et que le policier peut, conformément aux règles de déclaration du Programme DUC 2, enregistrer jusqu'à quatre infractions commises lors d'un même événement. Toutefois, dans l'ensemble des tableaux du présent rapport, seule l'infraction la plus grave est comptabilisée. Selon cette règle, les infractions contre la personne prévalent toujours sur les autres catégories d'infractions. Aussi, à l'intérieur de chaque catégorie, les infractions pour lesquelles le Code criminel prévoit la sanction la plus lourde priment. L'occurrence des délits moins graves est par conséquent sous-estimée dans les statistiques présentées.

Le **taux de criminalité** est une mesure standardisée utilisée principalement pour effectuer des comparaisons dans le temps ou entre des territoires. Il exprime le rapport entre le nombre d'infractions et la population du territoire visé (par exemple, une région), calculé pour 100 000 habitants.

L'**Indice de gravité** de la criminalité est une mesure complémentaire au taux de criminalité mise en place en 2009 par Statistique Canada et permettant d'examiner les variations annuelles de la criminalité sous l'angle de la gravité des crimes déclarés. Par l'attribution d'un poids de gravité attribué à chaque type d'infraction, l'Indice prend en compte tant le volume des crimes enregistrés que leur gravité. À la différence du taux de criminalité, l'Indice global de gravité inclut toutes les infractions au Code criminel (y compris celles relatives à la conduite de véhicules), ainsi que les infractions aux autres lois fédérales, notamment celles qui concernent les drogues et les stupéfiants.

1.4 Statistiques sur le classement des dossiers

Depuis 2009, un ajout a été apporté aux statistiques sur le classement des dossiers (voir les tableaux 1.2 et 3.2). Ainsi, en plus des statistiques détaillées sur le classement des infractions déclarées au cours d'une année donnée, le total des infractions classées dans l'année, qu'elles aient ou non été déclarées dans cette même année, est maintenant présenté. Ce complément d'information sur le classement des infractions permet aux organisations policières d'apprécier le nombre total d'infractions classées au cours de l'année, reflétant ainsi le travail consacré à résoudre tant les événements de l'année que ceux des années antérieures.

Une mise en garde quant à l'interprétation des nouvelles données présentées doit toutefois être faite. En effet, pour le pourcentage de classement (infractions classées/total d'infractions déclarées), à défaut d'un dénominateur plus précis, le nombre d'infractions déclarées dans l'année est utilisé. Ce pourcentage total peut donc être supérieur à 100, limitant ainsi la validité accordée aux comparaisons entre deux années ou deux territoires.

Les infractions sont considérées comme étant classées lorsque, au terme de l'enquête, les policiers ont amassé suffisamment de preuves et qu'au moins un auteur présumé impliqué dans l'infraction a été identifié. On distingue deux types de classements : par mise en accusation et sans mise en accusation.

D'une part, le classement par mise en accusation s'applique lorsqu'une dénonciation est portée contre un auteur présumé identifié relativement à l'infraction commise et que le dossier est transmis au procureur aux poursuites criminelles et pénales. Selon les règles de déclaration, il faut considérer la prise de décision initiale rendue par le corps policier indépendamment de toute décision qui pourrait être rendue ultérieurement par les autorités judiciaires.

D'autre part, dans le cas du classement sans mise en accusation, le corps policier choisit pour divers motifs de ne pas transmettre le dossier au procureur aux poursuites criminelles et pénales, bien qu'il ait identifié le ou les auteurs présumés et qu'il ait amassé suffisamment de preuves pour poursuivre. Parmi les motifs possibles⁶ de classement sans mise en accusation, mentionnons le décès du suspect ou du plaignant, le refus du plaignant que des accusations soient portées ou encore une raison indépendante de la volonté policière, telle qu'une directive du procureur aux poursuites criminelles et pénales.

Soulignons que le ministère constate que les pratiques policières au Québec, tout comme ailleurs au Canada, ne sont pas uniformes en matière de classement des dossiers. Ainsi, les statistiques présentées pourraient, entre autres, avoir été influencées par une décision du procureur aux poursuites criminelles et pénales de porter ou non des accusations. Par conséquent, il faut interpréter les statistiques sur le classement qui font état de la distinction par mise et sans mise en accusation avec prudence.

1.5 Statistiques sur les victimes

Les données sur les victimes sont compilées uniquement dans les dossiers de crimes contre la personne⁷ et d'infractions criminelles relatives à la conduite de véhicules.

Parmi les données sur les victimes qui peuvent être enregistrées, le Programme DUC 2 permet notamment de recueillir de l'information sur la relation qui existe entre l'auteur présumé et la victime. L'information doit être consignée de manière à établir la relation du point de vue de la victime. Les différentes natures de relation sont regroupées dans ce rapport sous quatre grandes catégories : famille⁸, connaissance⁹, étranger¹⁰ et inconnu¹¹.

6 Les autres motifs regroupent, entre autres : renvoi à un programme de déjudiciarisation ou à un organisme de justice alternative, avertissement, implication de l'auteur présumé dans d'autres événements criminels, auteur présumé âgé de moins de 12 ans ainsi que suicide ou décès de l'auteur présumé ou du témoin principal.

7 Le total des victimes d'infractions contre la personne peut différer du total d'infractions contre la personne, étant donné que pour certains types d'infractions contre la personne il n'y a pas nécessairement de victime. C'est le cas des infractions contre la personne suivantes : conspiration de meurtre, incitation à un contact sexuel, leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur, bestialité, voyeurisme, décharger une arme à feu avec intention de causer des lésions, trappes susceptibles de causer des lésions corporelles, vol qualifié, extorsion, menaces, autres infractions de violence et autres infractions causant la mort.

8 La catégorie « famille » souligne l'existence de lien par le sang, le mariage ou le type d'union ou de famille. Elle englobe les désignations suivantes : conjoint (légalement, en union de fait ou partenaire d'une relation homosexuelle), ex-conjoint (légalement séparé, divorcé ou ayant cessé de vivre ensemble), parent et autre membre (enfant, famille immédiate autre qu'un parent) et parent éloigné.

9 La catégorie « connaissance » comprend : ami (ami intime dans une relation proche et affectueuse, ami de longue date et ancien ami intime), relation d'affaires (spécifique au milieu de travail ou des affaires), relation criminelle (implique des activités illégales), relation sociale (souligne le caractère ni durable, ni intime de la relation) et symbole d'autorité (position de confiance ou d'autorité qu'occupe l'auteur présumé sans être un membre de la famille).

10 Dans la catégorie « étranger », la victime a vu l'auteur présumé, mais elle ne le connaît pas.

11 Dans la catégorie « inconnu », la nature de la relation ne peut être déterminée.

Le **taux qui mesure le nombre de victimes dans la population** s'obtient par le rapport entre le nombre de victimes dans un groupe donné et la population de ce groupe (par exemple, selon le sexe, l'âge ou le territoire), calculé par tranche de 100 000 habitants.

Le Programme DUC 2 permet également de compiler des données sur l'âge de la victime. Dans ce rapport, les jeunes victimes sont regroupées selon les catégories d'âge suivantes : 0 à 11 ans, 12 à 14 ans et 15 à 17 ans, tandis que les adultes sont divisés en sept groupes. Les deux premiers sont les 18 et 19 ans et les 20 à 24 ans. Les quatre autres groupes sont subdivisés à intervalles de dix ans, soit : 25 à 34, 35 à 44, 45 à 54 et 55 à 64. Le septième groupe concerne les 65 ans et plus.

Notons que certaines pratiques policières peuvent s'appliquer lors de l'inscription de l'âge afin, entre autres, d'éviter l'identification d'un agent de la paix ou d'un autre fonctionnaire public qui, en service, serait victime d'un crime violent. Pour cette raison, dans les tableaux portant sur les jeunes et les adultes ou les groupes d'âge, le décompte des victimes ne tient pas compte de celles dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité.

1.6 Statistiques sur les auteurs présumés

Les statistiques sur les auteurs présumés font état du nombre d'auteurs présumés identifiés relativement aux infractions classées. Elles regroupent les auteurs présumés contre lesquels la police recommande de porter des accusations de même que ceux qu'elle traite différemment à la suite de l'enquête policière. Le portrait statistique qui en ressort est donc différent de celui des accusés que pourrait établir une autorité juridique telle que le ministère de la Justice.

Parmi les caractéristiques sur les auteurs présumés qui peuvent être enregistrées avec le Programme DUC 2 figurent, entre autres, les données relatives à l'âge. Dans le présent document, les catégories d'âge utilisées sont les mêmes que pour les victimes, ce qui permet d'établir des comparaisons entre l'âge des auteurs présumés et celui des victimes.

Par ailleurs, dans les tableaux qui différencient les taux d'auteurs présumés chez les jeunes et chez les adultes, on ne comptabilise pas les jeunes auteurs présumés de moins de 12 ans, puisqu'ils ne peuvent pas être déclarés coupables d'un crime. Toutefois, des statistiques particulières à cette catégorie de jeunes contrevenants figurent dans les tableaux selon les groupes d'âge.

Enfin, dans les tableaux portant sur les jeunes et les adultes ou les groupes d'âge, on ne tient pas compte des auteurs présumés dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité (notamment, selon les règles de déclaration, il n'y a pas de données sur l'âge dans le cas d'une société ou d'une compagnie enregistrée).

Le **taux d'auteurs présumés** mesure le nombre d'auteurs présumés de crimes dans la population. Il s'obtient par le rapport entre le nombre d'auteurs présumés dans un groupe donné et la population de ce groupe (par exemple, selon le sexe, l'âge ou le territoire), calculé par tranche de 100 000 habitants.

| CHAPITRE 2 : ANALYSE DE LA CRIMINALITÉ DÉCLARÉE AU QUÉBEC EN 2009 |

À partir des données sur la criminalité déclarée par les organisations policières dans le Programme DUC 2, ce chapitre brosse le portrait de la situation criminelle au Québec au cours de l'année 2009. La criminalité étant très diversifiée, une analyse spécifique est réalisée pour chacune des grandes catégories de crimes, soit ceux contre la personne, ceux contre la propriété et les autres infractions au Code criminel. En plus de l'analyse des trois grandes catégories d'infractions criminelles, un regard est porté sur les infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants, qui relèvent de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, de même que sur le profil des auteurs présumés d'infractions.

Bien que le cadre de cette publication ne permet pas de produire des analyses singulières pour chaque délit, lors de la présentation de l'évolution des grandes catégories d'infractions, une attention particulière est néanmoins apportée aux principaux types d'infractions qui les composent. Pour chaque grande catégorie d'infractions, nous insistons également sur les différents éléments-clés, notamment pour situer l'évolution en 2009 des infractions par rapport aux tendances évolutives des dix dernières années et pour expliquer les récentes tendances par les changements de certains indicateurs (répartition géographique, lieu du crime, caractéristiques des victimes) de même que les événements liés à l'actualité.

La connaissance des principales problématiques criminelles actuelles dans la province permettra, le cas échéant, de mieux orienter les actions et les programmes afin de maintenir et d'améliorer la sécurité publique au Québec.

2.1 Les infractions au Code criminel

2.1.1 Léger recul de la criminalité au Québec en 2009

Pour une troisième année consécutive, le taux de criminalité global au Québec a diminué en 2009 (graphique 1). La légère baisse de 1,9 % au cours de la dernière année porte le taux sous la barre des 5 000 infractions par tranche de 100 000 habitants, une première en plus de trente ans. Les 385 005 infractions au Code criminel déclarées par les organisations policières en 2009 représentent une diminution de 4 000 infractions criminelles enregistrées en moins comparativement à l'année précédente et de près de 45 000 infractions de moins qu'il y a dix ans.

Avec ce léger recul du taux de criminalité au cours de la dernière année, la tendance à la baisse observée depuis le début des années 90 s'est donc poursuivie en 2009 et s'inscrit dans un mouvement similaire à celui du Canada. À l'exception des hausses enregistrées en 2003 et 2006, les baisses annuelles ont varié de 1 à 5 % au cours des dix dernières années.

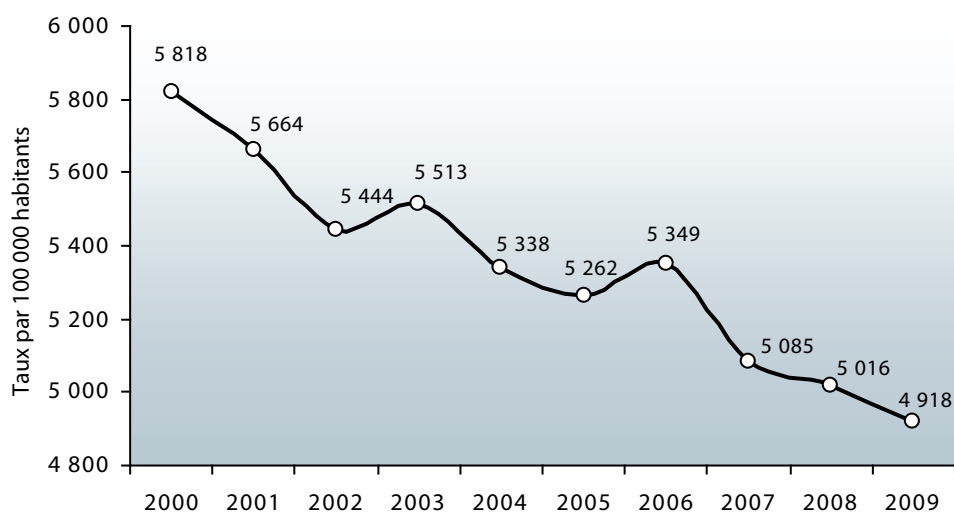
Encadré 2 – L'évolution de l'Indice de gravité de la criminalité en 2009

Les statistiques complémentaires que fournit l'Indice de gravité de la criminalité permettent de constater que non seulement le volume total de crimes a diminué au Québec en 2009, mais que la gravité de la criminalité a suivi la même tendance, ayant reculé de 1,2 point (-1,5 %), soit une diminution légèrement inférieure à celle du taux de criminalité (-1,9 %). Il importe de noter que l'Indice global de gravité inclut également les infractions relatives à la conduite de véhicules, celles relatives aux drogues et aux stupéfiants de même que celles propres aux autres lois fédérales, qui ne sont pas prises en compte dans le calcul du taux de criminalité.

Comme c'est le cas depuis plusieurs années déjà, l'évolution de l'Indice spécifique aux crimes violents est quelque peu opposée à celle du taux de criminalité pour les infractions contre la personne. En fait, alors que le taux de ces infractions est plutôt demeuré stable au cours de la dernière année, l'Indice de gravité pour les crimes violents a, pour sa part, légèrement diminué (-1,2 %).

Quant aux crimes sans violence, la comparaison entre l'Indice de gravité spécifique à ces crimes et le taux d'infractions contre la propriété (qui composent la majorité des infractions sans violence) fait ressortir, cette fois, une diminution plus importante pour le taux d'infractions (-3 %) que pour l'Indice (-1,6 %).

Graphique 1 : Évolution du taux de criminalité, Québec, 2000 à 2009¹²



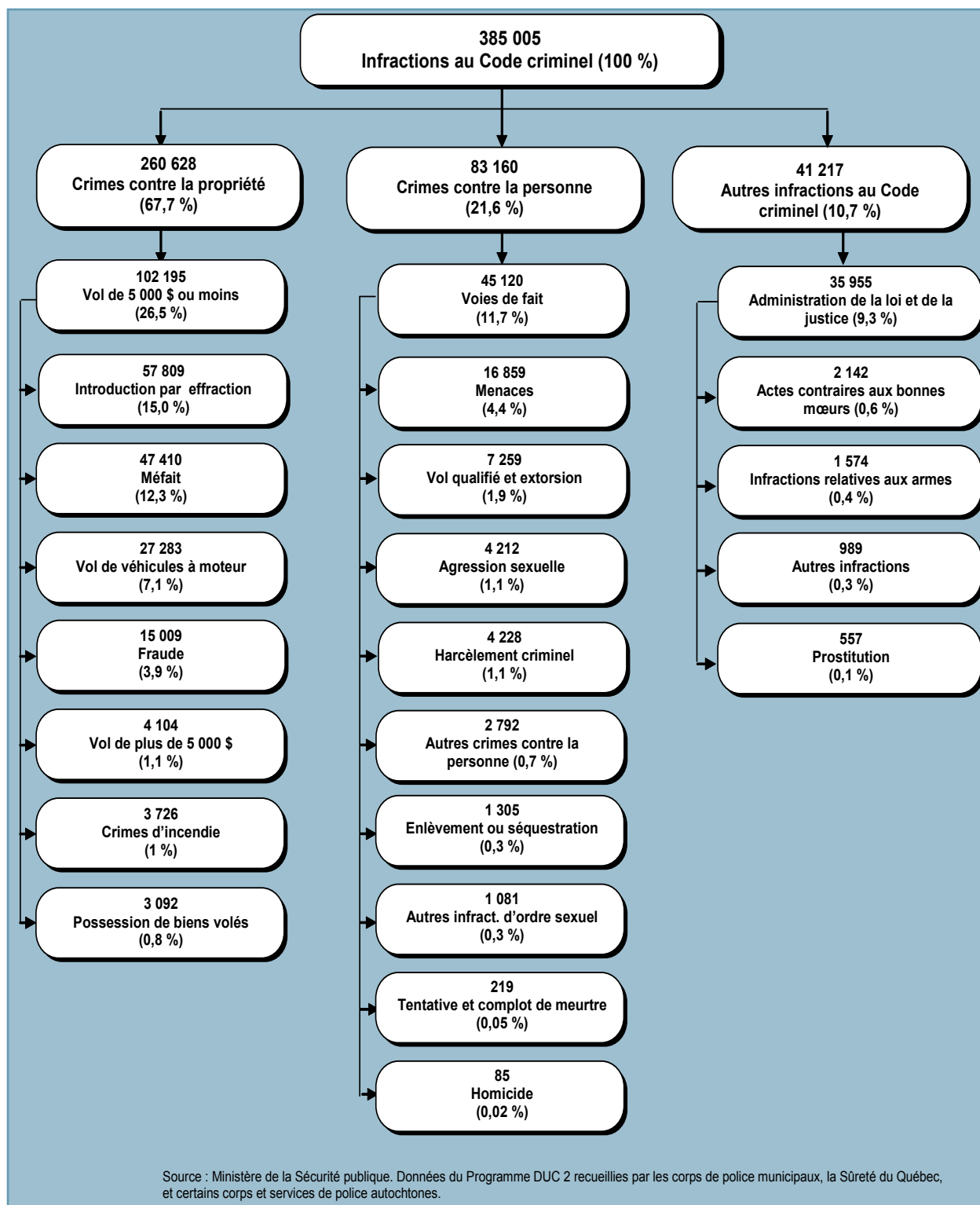
12 Exceptionnellement, une mise à jour complète a dû être réalisée pour les données des années 2003 à 2007. Ainsi, les taux de ces années présentés dans ce graphique diffèrent de ceux indiqués dans les publications antérieures.

Encadré 3 – La répartition des infractions au Code criminel

D'une année à l'autre, la répartition des infractions au Code criminel se modifie très peu. L'année 2009 ne fait pas exception, alors que, parmi les trois grandes catégories d'événements criminels, les infractions contre la propriété continuent de représenter les crimes les plus fréquemment enregistrés par les services policiers de la province, formant un peu plus des deux tiers des infractions consignées annuellement. Dans une moindre mesure, les infractions contre la personne représentent en 2009 une infraction criminelle sur cinq et les autres infractions au Code criminel, une sur dix.

Lorsque l'on fait abstraction des grandes catégories et que l'on s'intéresse directement aux infractions, on constate tout de même la grande dominance des infractions contre la propriété. En fait, un peu plus d'une infraction sur quatre consignée par les forces policières au Québec en 2009 est un vol de moins de 5 000 \$ (27 %). Les introductions par effraction et les méfaits suivent avec respectivement 15 et 12 % de la criminalité commise au cours de la dernière année. Parmi les autres infractions très nombreuses, nous retrouvons les voies de fait (12 %) et les infractions contre l'administration de la loi et de la justice (9 %), qui représentent chacune plus ou moins une infraction criminelle sur dix.

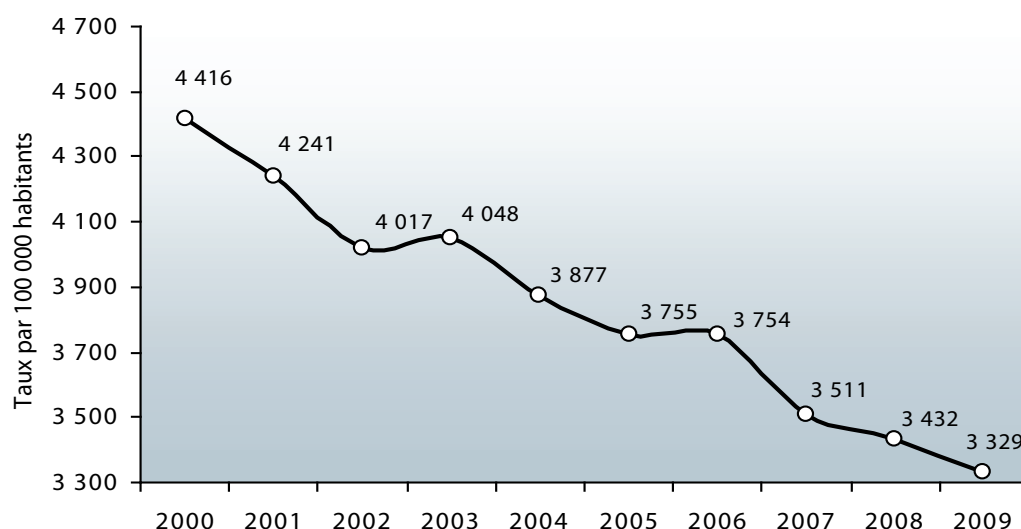
Encadré 3 – La répartition des infractions au Code criminel (suite)



2.1.2 La criminalité contre la propriété poursuit sa décroissance en 2009

La tendance décroissante des infractions contre la propriété s'est poursuivie en 2009, alors que le taux d'infractions qui s'établit maintenant à 3 329 infractions par 100 000 habitants est de 3 % moins élevé que celui de 2008. Au cours des dix dernières années, le taux d'infractions contre la propriété a d'ailleurs reculé de près de 25 % (graphique 2). Comme ces infractions composent un peu plus des deux tiers des infractions au Code criminel¹³, leur tendance détermine fortement l'évolution de la criminalité globale.

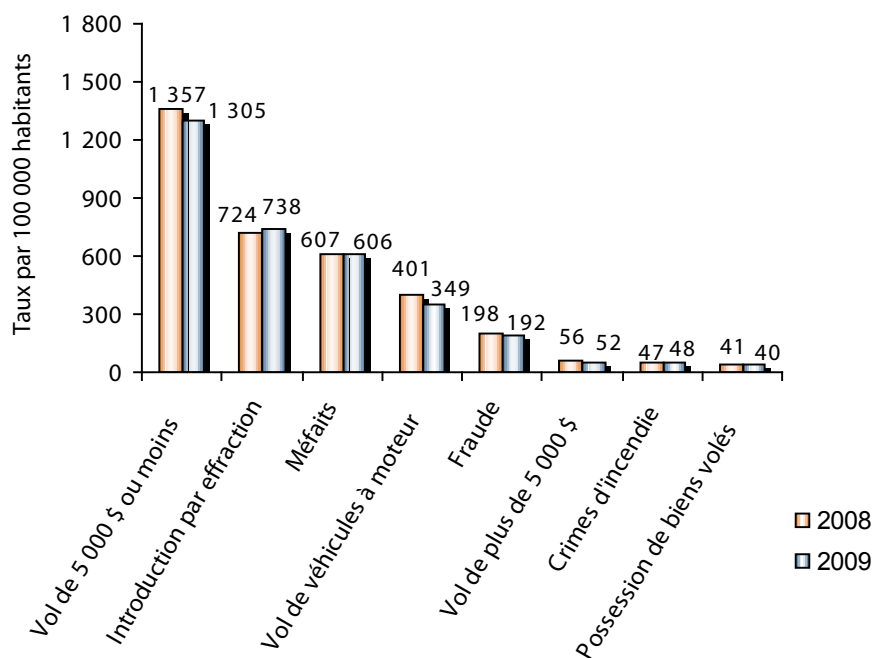
Graphique 2 : Évolution du taux de criminalité contre la propriété, Québec, 2000 à 2009¹⁴



Cette baisse du taux de criminalité contre la propriété est le reflet des variations enregistrées à l'intérieur des différentes activités criminelles qui composent la catégorie. En effet, à l'exception des introductions par effraction (+2 %), l'ensemble des infractions contre la propriété ont diminué ou sont demeurées stables en 2009 (graphique 3).

¹³ Les infractions relatives à la conduite de véhicules ont été exclues du nombre total d'infractions au Code criminel.

¹⁴ Exceptionnellement, une mise à jour complète a dû être réalisée pour les données des années 2003 à 2007. Ainsi, les taux de ces années, présentés dans ce graphique, diffèrent de ceux indiqués dans les publications antérieures.

Graphique 3 : Taux d'infractions contre la propriété selon la catégorie d'infractions, Québec, 2008 et 2009

Les vols, les crimes les plus nombreux de la catégorie des infractions contre la propriété et de l'ensemble des infractions au Code criminel, ont diminué au cours de la dernière année. Après une soudaine augmentation en 2008, la décroissance du taux de vols de 5 000 \$ ou moins se poursuit en 2009 (-4 %). À l'intérieur de cette catégorie d'infractions, il y a lieu de souligner que les vols dans ou sur un véhicule ont progressé pour une deuxième année consécutive (+1 784 événements). L'examen par région fait apparaître une forte croissance de ces vols dans la région de Montréal (+2 394 infractions) alors qu'à l'opposé, le niveau de ceux-ci a passablement diminué à Québec au cours de cette même année (-504 infractions). Parmi les autres infractions à surveiller dans la catégorie, mentionnons la progression des affaires de vols à l'étalage (+1 464 infractions). Parallèlement, les vols de plus de 5 000 \$ continuent également de diminuer pour une troisième année d'affilée.

Quant aux introductions par effraction, elles sont les seules infractions contre la propriété à avoir augmenté en 2009 (+2 %). La légère augmentation des introductions par effraction est d'autant plus surprenante étant donné qu'avant cette année leur taux d'infractions avait diminué chaque année depuis plus de dix ans. Comme la grande majorité des autres infractions contre la propriété ont plutôt diminué, il est difficile d'établir un lien entre la hausse des introductions par effraction et le ralentissement économique en 2009. Néanmoins, les introductions par effraction font partie des crimes susceptibles d'augmenter en période de difficultés économiques, alors que les taux de non-emploi sont élevés et les revenus des ménages faibles. De façon plus détaillée, précisons que la progression du taux est essentiellement due à une variation des introductions par effraction résidentielles, qui ont grimpé de 6 % comparativement à l'année précédente. D'ailleurs, l'évolution des introductions par effraction est grandement modulée par les événements perpétrés dans les résidences, qui composent environ les deux tiers des infractions de la catégorie. Moins nombreuses, les introductions par effraction perpétrées dans les établissements commerciaux continuent de diminuer en 2009 (-6 %). Quant aux introductions par effraction commises dans les camps, chalets ou roulottes, qui comptent pour moins d'une introduction par effraction sur dix, elles ont progressé de 10 % (+446 événements).

Après une baisse annuelle régulière du taux de méfaits au début des années 2000, pour une troisième année, le taux est demeuré stable à plus ou moins 600 événements par tranche de 100 000 habitants, soit une variation annuelle inférieure à 1 %. Soulignons qu'après une hausse de plus de 10 % du nombre de méfaits sur un véhicule en 2008, leur nombre est demeuré sensiblement le même en 2009.

De son côté, le taux de vols de véhicules à moteur de 2009 est de 13 % inférieur au taux de 2008. À l'exception de l'année 2003, ce taux d'infractions a ainsi diminué chaque année, et ce, depuis plus de dix ans déjà. Au cours de la dernière décennie, les vols de véhicules consignent d'ailleurs la plus forte baisse (-43 %) de la catégorie des infractions contre la propriété. Tout comme en 2008, le recul des vols de véhicules à moteur au cours de la dernière année s'explique tant par la diminution des vols d'automobiles (-2 409) que de celle des vols de camions (-1 769), les deux types de vols de véhicules les plus fréquents. Plus globalement, la baisse observée depuis dix ans doit être mise en perspective avec l'amélioration des dispositifs de protection sur les véhicules (systèmes anti-vol, systèmes anti-démarrreur, systèmes de positionnement par satellite...) et les efforts policiers mis de l'avant pour réussir à démanteler d'importants réseaux de vols de véhicules de même que prévenir ce genre de crimes en ciblant les lieux, les types de véhicules et les périodes plus problématiques.

Pour terminer, mentionnons qu'en dépit de quelques fluctuations annuelles, le taux de fraudes continue de reculer, enregistrant une légère baisse de 3 % au cours de la dernière année. Le portrait de l'évolution des fraudes au Québec mis de l'avant par les statistiques policières du Programme DUC doit toutefois être nuancé et présenté avec réserve. En effet, d'une année à l'autre, le nombre de fraudes non signalées ou non détectées des forces policières est vraisemblablement important. Par ailleurs, le nombre d'événements non enregistrés dans les statistiques policières officielles, c'est-à-dire le chiffre noir sur les fraudes, a certainement pris davantage d'importance depuis que les victimes de fraudes par cartes de paiement sont tenues de signaler directement la fraude à leur succursale bancaire plutôt qu'à leur service de police¹⁵. À cela s'ajoute également toute l'ampleur qu'a pris la problématique des fraudes commises au moyen d'Internet qui deviennent difficiles à détecter et à enquêter par les forces policières de même que les grandes fraudes économiques qui causent d'immenses pertes financières à un grand nombre de victimes. Ainsi, à une époque où la fraude semble être une forme de criminalité omniprésente, qui génère des pertes annuelles de plusieurs millions de dollars pour les victimes au Québec, les statistiques policières sur les fraudes ne présentent certes qu'une minime partie du nombre total de fraudes qui sont commises chaque année au Québec.

Encadré 4 – Au plan canadien, le Québec continue d'avoir une situation enviable

Par l'entremise du bulletin Juristat sur les statistiques annuelles de la criminalité déclarée au Canada (Dauvergne et Turner, 2010) nous constatons qu'en 2009 la situation du Québec par rapport aux tendances canadiennes demeure similaire à celle des années passées. Ainsi, la baisse du taux de criminalité global enregistré au Québec (-2 %) au cours de la dernière année est comparable à celle du Canada (-3 %). De plus, avec 4 918 infractions au Code criminel par 100 000 habitants en 2009, le Québec continue d'enregistrer un taux de criminalité inférieur à celui du Canada (6 406 infractions par 100 000 habitants) et parmi les plus faibles au pays. En fait, comme par les années passées, seule la province de l'Ontario (4 704 infractions) affichait en 2009 un taux global légèrement inférieur à celui du Québec.

¹⁵ Cette façon de faire a été mise en place en octobre 2006 à la suite d'une recommandation du Comité d'harmonisation sur les pratiques policières.

Encadré 4 – Au plan canadien, le Québec continue d’avoir une situation enviable (suite)

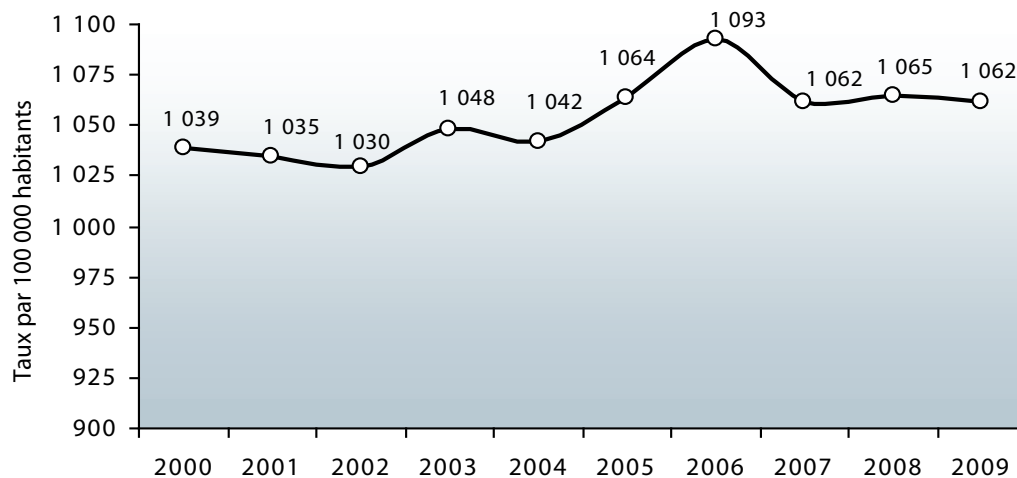
En ce qui a trait aux grandes catégories d’infractions, la position du Québec est également favorable :

- ♦ Par les crimes de violence, peu de variations ont été enregistrées au cours de la dernière année; tant les taux d’infractions au Québec (0 %) qu’au Canada (-1 %) sont demeurés pratiquement inchangés par rapport à 2008. Le Québec continue donc d’afficher le deuxième taux le plus faible au pays;
- ♦ Pour ce qui est de la criminalité contre les biens, la baisse enregistrée au Québec (-3 %) est de même ampleur que celle consignée au niveau canadien (-4 %). Bien que les taux d’introductions par effraction et de vols de véhicules au Québec demeurent légèrement plus élevés que la moyenne nationale, le taux d’infractions contre la propriété au Québec se situe néanmoins sous la moyenne canadienne;
- ♦ Quant aux autres infractions au Code criminel, le taux au Québec en 2009 demeure de beaucoup inférieur au taux moyen du Canada. Comme pour les autres grandes catégories d’infractions criminelles, seule la province de l’Ontario affiche un taux des autres infractions au Code criminel plus faible que celui du Québec.

Enfin, sur le plan de l’Indice de gravité de la criminalité, la criminalité enregistrée au Québec continue d’être de plus faible gravité que dans l’ensemble du Canada.

2.1.3 Le niveau d’infractions contre la personne demeure stable pour une troisième année consécutive

En 2009, les services de police de la province ont déclaré 83 160 affaires de violence au Québec, soit près de 600 infractions contre la personne de plus qu’en 2008. Malgré cela, lorsque l’on prend en compte l’évolution de la population du Québec d’une année à l’autre, on constate que le taux d’infractions contre la personne par 100 000 habitants est demeuré stable en 2009 (-0,3 %). D’ailleurs, le niveau d’infractions contre la personne, observé depuis 2007 laisse présager qu’une tendance évolutive plutôt stable se dessine (graphique 4).

Graphique 4 : Évolution du taux de criminalité contre la personne, Québec, 2000 à 2009¹⁶

Après quatre années consécutives de hausses, le taux de voies de fait enregistre une première baisse en 2009 (-2 %). Il est toutefois trop tôt pour savoir si cette baisse modifiera la tendance évolutive de ces infractions, qui affichait plutôt un mouvement croissant. Malgré cette diminution globale, précisons que les voies de fait les plus graves (niveau 3)¹⁷ ont grimpé de 16 % et que le nombre d'infractions liés au fait de décharger une arme à feu avec une intention particulière a presque triplé, passant de 27 en 2008 à 76 en 2009. Outre ces deux types de voies de fait, soulignons que les voies de fait simples (niveau 1)¹⁸, qui composent la majorité des infractions de la catégorie, sont demeurées au même niveau qu'en 2008, alors que les agressions armées ou entraînant des lésions corporelles (niveau 2)¹⁹ ont quant à elles légèrement diminué (-2 %).

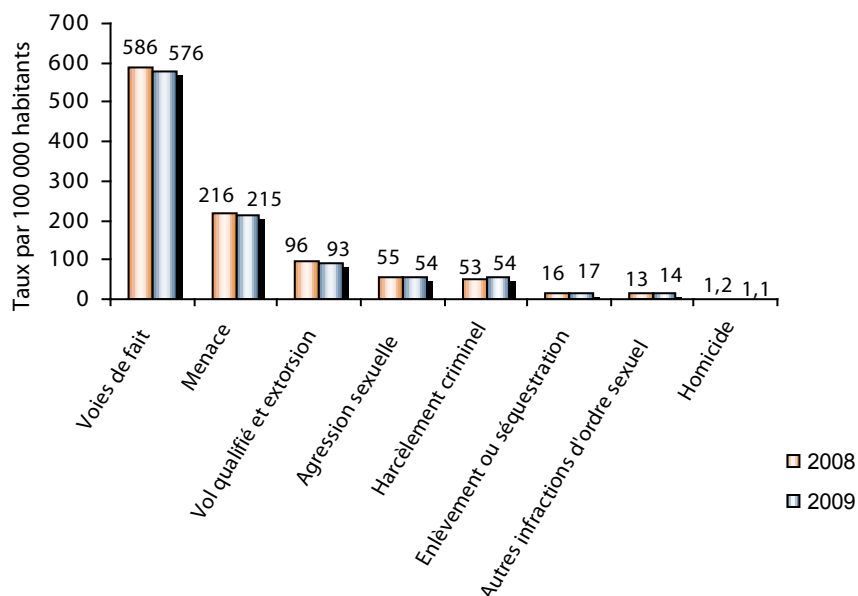
16 Exceptionnellement, une mise à jour complète a dû être réalisée pour les données des années 2003 à 2007. Ainsi, les taux de ces années présentés dans ce graphique diffèrent de ceux indiqués dans les publications antérieures.

17 Les voies de fait de niveau 3 consistent à blesser, à mutiler ou à défigurer ou à mettre en danger la vie de la victime.

18 Les voies de fait de niveau 1 consistent à tenter d'employer ou à employer la force contre une personne, sans son consentement.

19 Les voies de fait de niveau 2 sont des voies de fait commises avec une arme ou ayant causé des lésions corporelles.

Graphique 5 : Taux d'infractions contre la personne selon la catégorie d'infractions, Québec, 2008 et 2009



Pour sa part, le taux d'agressions sexuelles est resté sensiblement le même en 2009 (-1 %). En fait, depuis les trois dernières années, le nombre d'événements est stable avec un peu plus de 4 000 agressions sexuelles signalées annuellement aux autorités policières. Bien que, sur une période de dix ans, le taux d'infractions s'est accru de 20 %, les taux d'agressions sexuelles des trois dernières années sont similaires à ceux de 2002, 2003 et 2004, soit avant les fortes hausses enregistrées à la suite de la médiatisation d'événements d'actualité judiciaire dans ce domaine.

Les autres infractions d'ordre sexuel figurent parmi les quelques infractions contre la personne à avoir enregistré une croissance au cours de la dernière année (+4 %). Il est encore difficile d'expliquer cette hausse, puisque cette catégorie d'infractions a connu d'importants changements méthodologiques en 2008, notamment par l'ajout d'infractions qui étaient auparavant comptabilisées dans la grande catégorie des autres infractions au Code criminel. Toutefois, ces changements permettent dorénavant d'apprécier la répartition des différentes infractions à l'intérieur de la catégorie. Ainsi, nous constatons qu'avec 587 infractions de contacts sexuels enregistrées par les organisations policières en 2009, ces infractions sont les plus nombreuses, représentant un peu plus d'une infraction sur deux. Beaucoup moins nombreuses, les 135 infractions de leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur, représentent 12 % des autres infractions d'ordre sexuel.

Encadré 5 – Les infractions motivées par la haine demeurent peu nombreuses

Après une première année complète d'identification possible dans le Programme DUC 2 des infractions contre une personne ou des biens motivées par la haine ou soupçonnées de l'avoir été, nous constatons que les corps policiers du Québec sont rarement confrontés à ce type d'infractions. Pour 2009, un total de 194 infractions²⁰ au Code criminel motivées par la haine fondée sur l'origine raciale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique, l'orientation sexuelle ou tout autre facteur similaire ont été enregistrées par les forces policières de la province.

Lorsque l'on s'intéresse au facteur de motivation à l'origine de ces crimes, on constate que parmi les 156 infractions pour lesquelles ce détail est accessible, la majorité des événements ont été motivés par un facteur religieux (37 %) ou un préjugé racial (31 %). Les crimes qui auraient été motivés par un facteur de haine lié au sexe (4 %), à la langue (3 %) ou à une déficience (3 %) demeurent, quant à eux, peu nombreux.

Bien qu'il existe d'importantes différences d'un facteur de motivation de la haine à l'autre, la grande majorité des crimes haineux enregistrés en 2009 font généralement référence à des infractions de méfaits (45 %), de voies de fait (20 %) ou de menaces (18 %). La proportion de méfaits est encore plus élevée dans le cas des crimes haineux motivés par un facteur religieux pour lesquels, plus de huit infractions sur dix motivées par ce facteur sont des méfaits (81 %). À l'opposé, les crimes liés au facteur racial ou ethnique sont moins associés à des méfaits (13 %) et davantage à des infractions de violence, telles des voies de fait (44 %) et des menaces (25 %).

Au point de vue régional, nous constatons que près de la moitié des événements en 2009 ont été enregistrés dans la région montréalaise. Une proportion non négligeable d'événements a également été enregistrée dans les régions de l'Outaouais (13 %) et de la Montérégie (11 %).

Pour terminer, soulignons que ces données doivent être interprétées avec une grande réserve étant donné qu'elles ne représentent qu'une partie du phénomène, soit les crimes motivés par la haine qui ont été signalés ou détectés par les forces policières. À cet égard, précisons que certaines régions ou organisations disposent sans doute d'équipes spécialisées dans ce genre de crimes, favorisant ainsi une meilleure détection de ces crimes (Dauvergne, 2010). Également, de par leur nature, le caractère haineux de certains crimes, tels que des graffitis, est plus facile à identifier et à détecter.

²⁰ Les données sur les crimes haineux excluent les infractions déclarées par le Service de police de la Ville de Québec qui ne comptabilisait pas en 2009 de façon systématique cette information.

Quant aux homicides, tant en nombre brut qu'en taux par 100 000 habitants, ils ont diminué d'un peu plus de 5 % en 2009. Les organisations policières ont ainsi comptabilisé un total de 85 homicides au cours de la dernière année, soit six de moins qu'en 2008. Cette forme de crime considérée comme la plus grave demeure néanmoins le crime le mieux mesuré dans les statistiques policières sur la criminalité (Ouimet, 1999). En effet, comme pratiquement tous les homicides seraient connus des autorités policières, les données évolutives sur cette infraction seraient d'ailleurs un indicateur des plus fiables pour suivre le niveau de violence dans une société. Parmi les homicides commis en 2009, l'analyse plus détaillée permet d'observer une augmentation de la proportion d'homicides familiaux²¹ (51 % en 2009 contre 33 % en 2008²²), particulièrement des cas où l'auteur de l'infraction est le parent de la victime (+4 homicides). Bien que le contexte économique difficile en 2009 apparaît être une source d'explication plausible, il y a lieu de demeurer prudent dans toute association qui pourrait être faite entre la crise financière et la recrudescence des drames conjugaux ou familiaux. En effet, comme chaque cas est différent, la crise financière ne peut en soi être la cause principale et unique de tout drame conjugal ou familial. Les pertes d'emploi et les difficultés économiques viennent s'ajouter aux autres problèmes du couple ou de la famille, créant ou accentuant ainsi les conflits intrafamiliaux.

Contrairement aux homicides, le taux de tentatives et complots en vue de commettre un meurtre a augmenté de 36 % en 2009. Cette augmentation fait suite à une baisse de 28 % en 2008. Une analyse plus approfondie indique que la progression des événements perpétrés par une personne étrangère à la victime (33 événements de plus) explique presque totalement la hausse notable au cours de la dernière année (59 événements de plus). Il faut tout de même considérer que ce genre d'événements avait fortement diminué en 2008. Ainsi, la proportion d'événements commis par une personne étrangère à la victime en 2009 demeure similaire à celle enregistrée avant 2008, soit un peu plus de 40 % des tentatives et complots en vue de commettre un meurtre. Soulignons également que, sur une période de dix ans, le taux de ces infractions affiche une nette diminution (-33 %).

Par ailleurs, alors que les taux de vols qualifiés, de harcèlement criminel et de menaces avaient diminué en 2007 et en 2008, seuls les vols qualifiés ont poursuivi leur baisse en 2009 (-4 %). Les menaces sont quant à elles demeurées sensiblement au même niveau qu'en 2008 (-0,2 %), tandis que les infractions de harcèlement criminel ont légèrement augmenté (+3 %). Malgré le recul global des vols qualifiés au cours de la dernière année, soulignons que le nombre de vols qualifiés sur une personne a légèrement augmenté pour une deuxième année consécutive et que, à l'inverse, les événements commis dans les commerces continuent de diminuer.

21 Les homicides familiaux font référence à ceux commis par un conjoint, ex-conjoint, parent ou un autre membre de la famille de la victime.

22 Les homicides pour lesquels la nature de la relation entre l'auteur présumé et la victime n'a pu être établie ont été exclus des statistiques.

En ce qui concerne le taux d'enlèvements ou séquestration, il affiche une légère augmentation en 2009 (+3 %). À l'intérieur de cette catégorie, les infractions les plus nombreuses, celles de séquestrations, sont demeurées relativement stables. Quant aux enlèvements, qui se limitent à plus ou moins 150 événements annuellement, 20 infractions de plus ont été consignées par les forces policières en 2009, une augmentation de 15 % par rapport à 2008. Mentionnons que l'augmentation est principalement observée du côté des jeunes victimes, surtout celles âgées de moins de 12 ans. La nature de la relation entre l'auteur présumé et la victime vient confirmer que la hausse serait attribuable à une recrudescence des cas d'enlèvements parentaux, qui comptent maintenant pour 14 % des enlèvements, soit une croissance de 5 points de pourcentage par rapport à 2008. Néanmoins, l'augmentation des enlèvements au cours de la dernière année ne doit pas être interprétée comme une hausse des cas de disparitions signalés aux corps policiers, qui ne constituent pas des infractions criminelles et par conséquent ne sont pas comptabilisés en vertu du Programme DUC.

Enfin, la forte hausse du taux des autres infractions contre la personne en 2009 (+34 %) apparaît vraisemblablement avoir été occasionnée par l'augmentation des infractions relatives à l'intimidation d'une personne externe au système judiciaire (+555 infractions). Cette augmentation doit toutefois être interprétée en considérant que des changements méthodologiques ont été apportés à la comptabilisation de ces infractions en 2008. En effet, l'année 2008 a été une année de transition pour uniformiser la comptabilisation de cette infraction, alors que certains corps policiers les enregistraient dans la grande catégorie des autres infractions au Code criminel tandis que d'autres appliquaient les nouvelles règles en les enregistrant dans la catégorie des infractions contre la personne.

Encadré 6 – Regard sur l'utilisation des armes dans la commission des infractions de violence en 2009

Avec un taux d'homicides deux à trois fois inférieur à celui de certaines provinces canadiennes et cinq à dix fois moindre que certains États américains, le Québec apparaît être une société sûre et très peu violente. Toutefois, comme le niveau de violence d'une société passe non seulement par le type de criminalité enregistrée mais aussi par la violence avec laquelle les crimes sont commis, il est également intéressant de s'attarder à l'utilisation des armes lors de la perpétration des infractions de violence.

D'entrée de jeu, au regard de l'utilisation des armes, les données accessibles permettent de constater que la grande majorité des crimes contre la personne commis en 2009 ont été peu violents. Parmi les crimes perpétrés avec une arme, une arme à feu (3 %) ou une arme blanche²³ (7 %) ont été présentes dans une infraction sur dix. Soulignons que cette proportion est la même qu'en 2008. D'ailleurs, d'une année à l'autre, la force physique ou les menaces demeurent le type « d'arme » le plus couramment utilisé lors de la commission des infractions de violence.

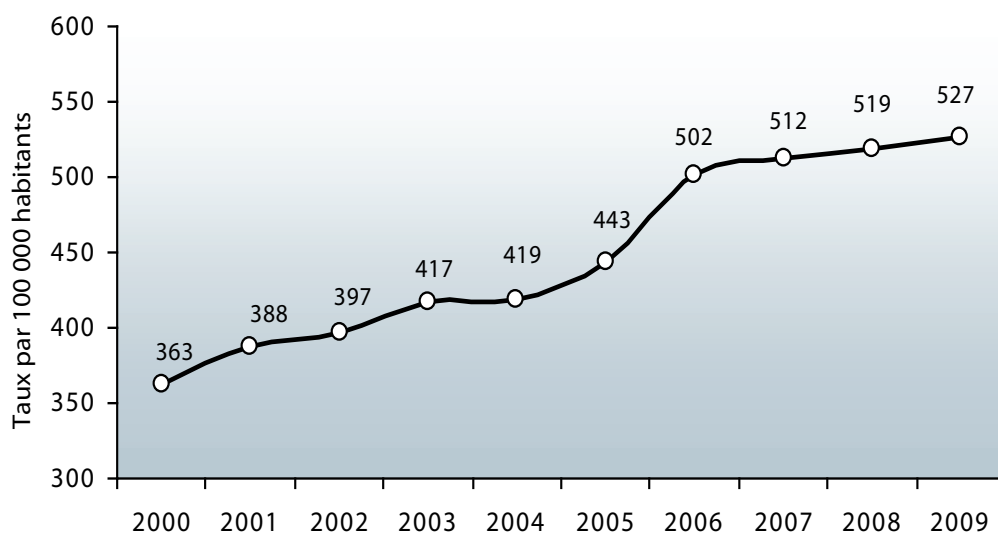
Lorsque l'on analyse les différents crimes de violence, on constate cependant que la proportion de crimes commis avec une arme à feu peut atteindre 42 % et celle de crimes commis avec une arme blanche, 37 %. Ces deux plus fortes proportions se réfèrent aux cas de tentatives de meurtre. Plus précisément, la proportion d'événements commis avec une arme à feu ou une arme blanche grimpe à 80 % pour ce type d'infraction. Cette proportion est d'ailleurs plus élevée que les homicides, pour lesquels les deux tiers ont été commis avec ce type d'arme (33 % avec une arme à feu et 35 % avec une arme blanche). Loin derrière, alors qu'un peu plus du tiers des événements ont été commis avec une arme à feu (16 %) ou une arme blanche (21 %), les vols qualifiés représentent la troisième infraction de violence pour laquelle ces armes ont été les plus présentes. Quoi qu'il en soit, tout comme le taux d'infractions de violence en général, les taux au Québec de crimes commis à l'aide d'une arme à feu demeurent, d'une année à l'autre, parmi les plus faibles au Canada (Dauvergne et De Socio, 2008).

23 Les armes blanches font références aux instruments tranchants constitués d'une lame attachée à un manche et à tout autre article pointu ou tranchant susceptible de couper ou de percer la chair (hachette, lame de rasoir ou épée...).

2.1.4 Une hausse des autres infractions au Code criminel similaire aux trois dernières années

Le taux des autres infractions au Code criminel a continué d'augmenter en 2009, affichant une hausse de 2 %. Sur une période de dix ans, le taux de criminalité des autres infractions au Code criminel a évolué de 363 à 527 infractions par tranche de 100 000 habitants, soit une croissance de plus de 40 % (graphique 6). Les plus importantes hausses ont été constatées au cours des six premières années de la période, l'augmentation annuelle de ces infractions se limitant à 1 ou 2 % depuis 2007. Comme la catégorie des autres infractions au Code criminel regroupe des infractions de nature assez différente les unes des autres, il est difficile d'avancer des hypothèses concluantes à partir des tendances évolutives de cette catégorie générale. Une analyse plus approfondie des cinq regroupements d'infractions la composant est donc essentielle pour mieux suivre l'évolution de ces infractions (graphique 7).

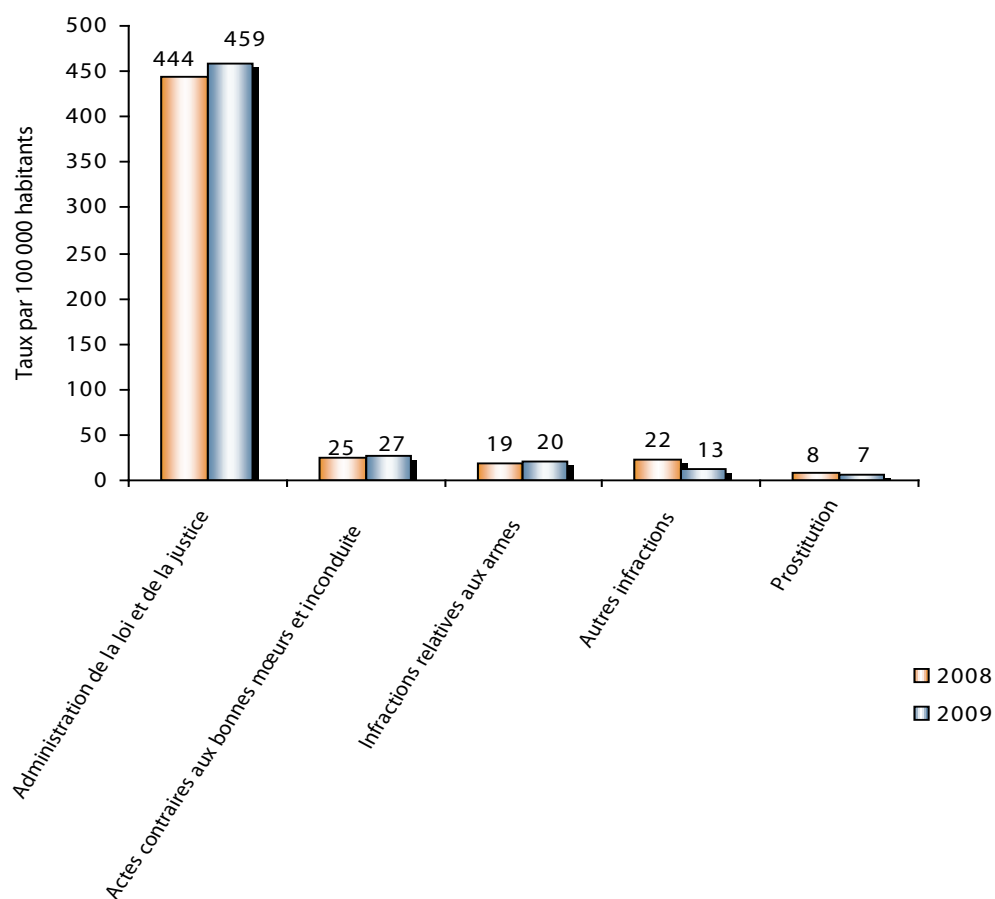
Graphique 6 : Évolution du taux de criminalité pour les autres infractions au Code criminel, Québec, 2000 à 2009²⁴



²⁴ Exceptionnellement, une mise à jour complète a dû être réalisée pour les données des années 2003 à 2007. Ainsi, les taux de ces années présentés dans ce graphique diffèrent de ceux indiqués dans les publications antérieures.

Pour leur part, les infractions contre l'administration de la loi et de la justice, qui composent la majorité des infractions de cette catégorie et par conséquent en déterminent l'évolution, ont continué de progresser en 2009 (+ 4 %). Les 1 535 infractions supplémentaires enregistrées en 2009 concernent surtout les infractions aux règles de liberté sous caution (+1 072 infractions), lesquelles représentent un peu plus d'une infraction contre l'administration de la loi et de la justice sur deux. Mentionnons que les régions de la Montérégie (+604 infractions), de la Mauricie (+222 infractions) et de Laval (+152 infractions) consignent les plus fortes hausses.

Graphique 7 : Taux des autres infractions au Code criminel selon la catégorie d'infractions, Québec, 2008 et 2009



En ce qui concerne le taux d'infractions des actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite, il continue de grimper pour une troisième année d'affilée (+8 %). Les infractions relatives à la pornographie juvénile sont celles qui ont le plus augmenté en 2009. Elles sont en effet passées de 410 à 591 infractions, principalement en raison d'une forte croissance des infractions relatives à la distribution de pornographie juvénile (+276 infractions). La hausse constante des infractions de pornographie juvénile depuis plus de trois ans vient mettre en évidence toute l'ampleur et la croissance de la problématique criminelle de l'exploitation sexuelle des enfants, mais permet également d'apprécier l'intensification des efforts policiers déployés pour contrer cette forme de criminalité. Puisque les escouades policières spécialisées en la matière comptent avant tout sur l'œil vigilant des internautes pour dénoncer tout contenu suspect qui pourrait être lié à ce genre d'infractions, la croissance des infractions de pornographie juvénile permet également de constater que les efforts de sensibilisation de la population envers l'exploitation sexuelle des enfants semblent donner des résultats.

Quant aux infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes, après que leur taux ait grimpé de 15 % en 2008, elles enregistrent une croissance plus modérée en 2009 (3 %). L'augmentation du taux observée au cours de la dernière année découle d'une progression des infractions liées à la possession d'armes en contravention d'une ordonnance de même que celles relatives à l'administration²⁵. Mentionnons toutefois que ces infractions représentent annuellement qu'une faible proportion de l'ensemble des infractions de la catégorie, avec moins de 250 événements enregistrés en 2009.

Le taux des « autres infractions », qui regroupent entre autres les infractions relatives à la monnaie contrefaite, la cruauté envers un animal de même que celles relatives aux droits de propriété²⁶, a quasiment diminué de moitié par rapport au taux de 2008 (-41 %). Cette brusque diminution s'explique en grande partie par les modifications méthodologiques apportées en 2008 à la comptabilisation des infractions d'intimidation. En effet, comme il a été précisé dans la section traitant des infractions contre la personne, certaines organisations policières enregistraient en 2008 les infractions d'intimidation dans la grande catégorie des autres infractions au Code criminel plutôt que dans celle des infractions contre la personne. Comme la nouvelle règle d'enregistrement semble avoir été appliquée par tous en 2009, ce sont 404 infractions d'intimidation de moins qui n'ont pas été imputées à la catégorie des « autres infractions » au cours de la dernière année.

25 Les infractions relatives à l'administration font notamment référence à l'omission de signaler la perte ou le vol d'une arme à feu, à une fausse déclaration concernant la perte, le vol ou la destruction d'une arme à feu et à la modification du numéro de série d'une arme à feu.

26 Les infractions relatives aux droits de propriété font notamment référence au fait de percevoir des intérêts à un taux criminel, la destruction de titres de marchandises ou de documents judiciaires et la possession d'outils de cambriolage.

Enfin, tout comme les « autres infractions », le taux de prostitution a également diminué en 2009 (-15 %). Cette diminution est précédée d'un recul marqué du taux au cours des trois dernières années, soit des baisses annuelles respectives de 23, 45 et 15 %. Comme plusieurs des infractions de la grande catégorie des autres infractions au Code criminel, les infractions relatives à la prostitution sont presque exclusivement révélées par l'activité des services policiers. Puisque l'intensité de la répression policière à l'égard de ce type d'infraction dépend elle-même des plaintes des citoyens et de l'importance du phénomène dans un quartier ou une ville, il est difficile d'expliquer avec précision les baisses considérables des infractions relatives à la prostitution depuis trois ans. Les forces policières et les médias rapportent tout de même une certaine transformation de la prostitution de rue au cours des dernières années, alors que la sollicitation des clients sur la rue est de plus en plus remplacée par des procédés moins visibles aux yeux des citoyens. En conséquence, il serait hasardeux d'évaluer l'ampleur de cette problématique et de suivre sa réelle évolution au cours des dernières années à partir des statistiques officielles du Programme DUC.

Encadré 7 – Moins de 1000 crimes liés aux gangs de rue en 2009

Bien que la mesure ne soit toujours pas systématiquement utilisée par l'ensemble des organisations policières, ni avec le même niveau de rigueur et de validation, l'année 2009 permet tout de même de présenter les premières données accessibles pour une année complète sur les infractions perpétrées par un gang de rue et au profit de celui-ci.

Globalement, un peu plus de 700 infractions au Code criminel liées aux gangs de rue ou soupçonnées de l'être ont été enregistrées en 2009. Par rapport à l'ensemble des infractions enregistrées annuellement par les forces policières, les crimes liés aux gangs de rue ne représentent qu'une très petite partie de la criminalité commise au Québec. Néanmoins, nous observons que les crimes liés aux gangs se distinguent passablement de la criminalité en général.

En effet, alors que les crimes de violence représentent le cinquième (22 %) des infractions enregistrées au Québec en 2009, pour les crimes liés aux gangs de rue cette proportion double, s'établissant à presque 50 % (320 infractions sur 725). Bien qu'en matière de gangs de rue les forces policières accordent certainement davantage d'efforts dans la détection et la répression de ce type de criminalité, ces statistiques présentent sans doute un portrait assez fidèle d'une partie importante de la criminalité « visible » liée aux gangs de rue, soit les crimes qui sont souvent associés à la lutte qui prévaut entre les membres de gangs rivaux pour obtenir davantage de pouvoirs ou s'approprier un territoire.

Encadré 7 – Moins de 1000 crimes liés aux gangs de rue en 2009 (suite)

Outre les crimes de violence, à l’opposé, les données classifiées « gangs de rue » font état d’une plus faible proportion d’infractions contre les biens (15 %) que pour la criminalité en général. Pour ces crimes, il faut toutefois prendre en compte que tant pour une introduction par effraction, un vol de véhicules qu’une fraude par exemple, il s’avère souvent plus difficile d’avoir les indices nécessaires permettant de relier ou non le crime à un membre de gangs de rue, et ce, comparativement à un crime de violence, pour lequel il y a nécessairement une victime directe. Cela n’est cependant pas le cas pour la majorité des infractions regroupées dans la catégorie des autres infractions au Code criminel. À preuve, le tiers des infractions liées aux gangs de rue ou soupçonnées de l’être en 2009 font référence à des infractions contre l’administration de la loi et de la justice (34 %), ce qui est fortement plus élevé que pour la criminalité dans son ensemble (9 %).

Mentionnons en terminant que les gangs de rue se distinguent non seulement sur le plan de la répartition de leur criminalité, mais également par rapport à l’utilisation d’armes dans la commission de leurs infractions. Tel qu’il a été mentionné précédemment²⁷, alors que les armes à feu et armes blanches sont utilisées dans à peine 10 % des infractions de violence au Québec, l’une ou l’autre de ces armes étaient présentes pour le tiers des infractions de violence liées aux gangs de rue. Ce sont plus précisément 15 % des infractions de violence perpétrées par un gang de rue qui ont été commises avec une arme à feu (comparativement à 3 % pour la criminalité en général) et 18 % avec une arme blanche (comparativement à 7 %). En ce qui concerne l’utilisation d’une arme à feu, ajoutons que les armes de poing²⁸ semblent être littéralement l’apanage des gangs de rue, alors que plus des trois quarts des infractions commises l’ont été avec ce genre d’arme à feu (comparativement à 53 % pour l’ensemble de la criminalité).

2.2 Les infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants

Comme elles relèvent de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRCDAS) et ne sont donc pas prises en compte dans le calcul global du taux de criminalité, les infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants sont présentées dans une section différente de celle de la criminalité de violence, acquisitive ou d’autres formes.

²⁷ Voir encadré 2.

²⁸ Les armes de poing font référence aux pistolets et aux revolvers.

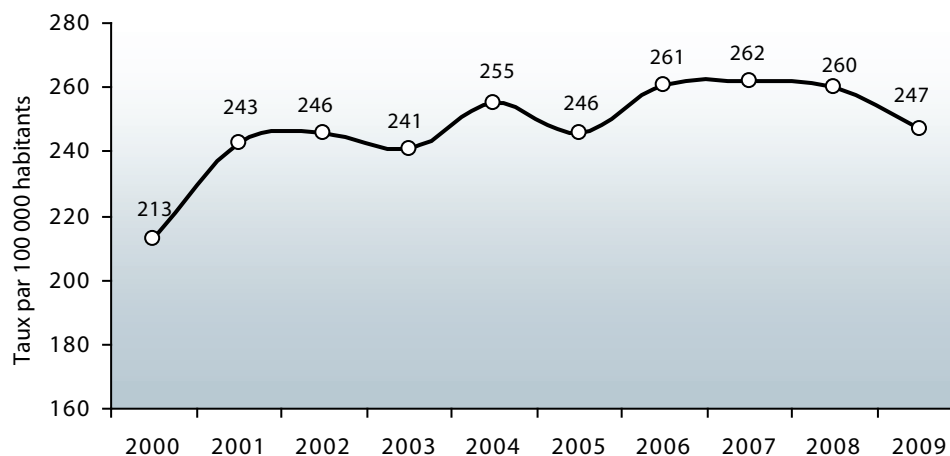
Certaines similitudes sont tout de même observées entre les infractions en matière de drogues et stupéfiants et plusieurs des infractions regroupées dans la catégorie des autres infractions au Code criminel. En effet, comme celles relatives à la prostitution, à l'administration de la loi et de la justice et aux armes à feu notamment, les statistiques annuelles en matière de drogues reflètent avant tout l'intensité de l'activité policière consacrée au contrôle de cette forme de criminalité. Les statistiques publiées sont donc principalement tributaires des arrestations en flagrant délit et des enquêtes et frappes policières, et ce, plutôt que d'un signalement de l'infraction à la police. Le caractère généralement consensuel et clandestin des échanges entre les protagonistes faisant ainsi en sorte qu'il n'y ait généralement aucune victime au sens traditionnel du terme.

2.2.1 Recul du taux d'infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants

Sensiblement stable au cours des trois années précédentes, le taux d'infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants a reculé de 5 % en 2009. Les quelque 19 360 infractions enregistrées représentent une diminution de plus de 800 événements par rapport à 2008. Depuis la hausse prononcée du taux en 2001 et malgré quelques fluctuations annuelles, le taux est demeuré plutôt stable, étant à peine 2 % plus élevé que celui enregistré en 2001 (graphique 8).

Bien qu'il soit hasardeux d'établir un lien direct entre la diminution des infractions relatives aux drogues et stupéfiants au cours de la dernière année et la vaste opération policière²⁹ menée en avril 2009 à l'endroit des groupes de motards criminels, il y a tout de même lieu de souligner que cette opération policière d'envergure a sans doute déstabilisé, temporairement, une importante partie du réseau de distribution de la drogue au Québec, majoritairement contrôlée par ces groupes criminels.

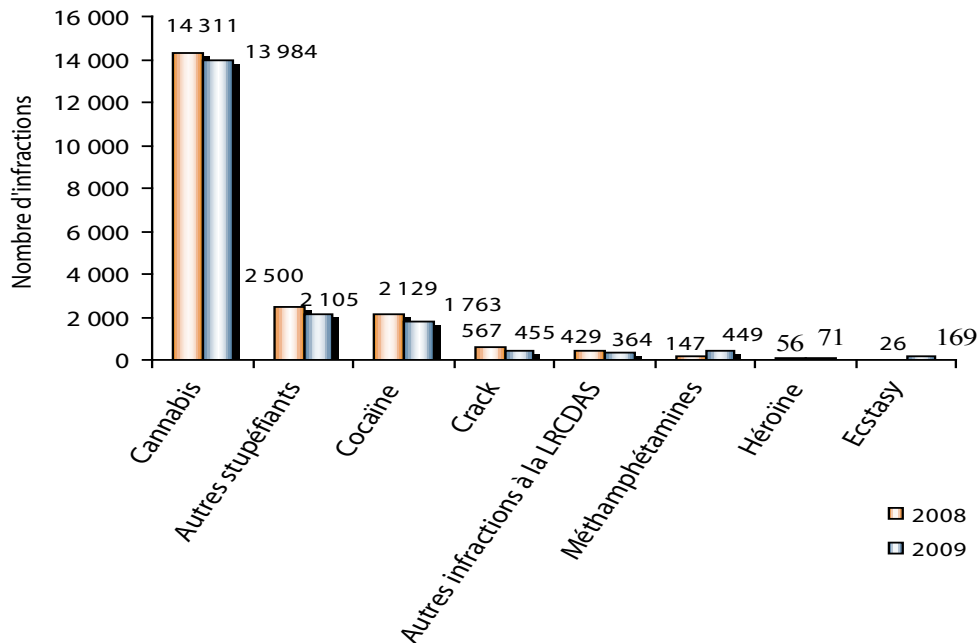
²⁹ Opération SharQc ayant mené au démantèlement de l'infrastructure des Hells Angels et à la perturbation de leur capacité à mener des activités criminelles au Québec.

Graphique 8 : Évolution du taux d'infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants, Québec, 2000 à 2009³⁰

Contrairement aux années antérieures, ce ne sont pas que les infractions impliquant le cannabis qui ont modulé la variation des infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants. En effet, pour 2009, tant les reculs des infractions relatives au cannabis (-327), aux autres stupéfiants (-395) qu'à la cocaïne (-366) sont à l'origine de la baisse globale des infractions en matière de drogues (graphique 9).

Malgré que les infractions impliquant le cannabis demeurent sensiblement au même niveau depuis quatre ans, quelques variations marquées ont néanmoins été enregistrées à l'intérieur de la catégorie au cours de la dernière année. C'est ainsi que les infractions relatives à la possession sont passées de 9 996 infractions en 2008 à 9 345 en 2009 (-651), alors qu'à l'inverse celles relatives au trafic sont passées de 609 à 806 (+197), le nombre le plus élevé au cours des cinq dernières années. Pour les infractions de possession de cannabis, soulignons que la baisse consignée en 2009 faisait suite à la forte hausse de 2008 et ramène par le fait même le nombre d'infractions au niveau de 2006 et 2007. Quant à la culture de cannabis, après deux années consécutives en baisse, tant les infractions de culture hydroponique que celles en terre ont quelque peu augmenté en 2009.

³⁰ Exceptionnellement, une mise à jour complète a dû être réalisée pour les données des années 2003 à 2007. Ainsi, les taux de ces années présentés dans ce graphique diffèrent de ceux indiqués dans les publications antérieures.

Graphique 9 : Répartition des infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants, Québec, 2008 et 2009

Pour leur part, les infractions impliquant la cocaïne et celles regroupées sous l'appellation des autres stupéfiants ³¹ consignent les plus fortes baisses de la grande catégorie des infractions liées aux drogues et aux stupéfiants (-17 % et -16 %). À l'exception de l'importation et de la production, avec respectivement 8 et 2 infractions en 2009, l'ensemble des infractions liées à la cocaïne ont diminué au cours de la période 2008-2009. Quant à l'important fléchissement des infractions relatives aux autres stupéfiants, il apparaît avoir été occasionné par le fait qu'en 2009 les infractions impliquant les méthamphétamines en cristaux (crystal meth) et l'ecstasy ont été présentées dans des catégories distinctes, faisant ainsi chuter le nombre total d'infractions regroupées dans la catégorie des autres stupéfiants.

Maintenant qu'elles font l'objet d'une catégorie distincte dans le Programme DUC 2 et ne sont plus regroupées à l'intérieur de la catégorie des autres stupéfiants, nous constatons que, bien qu'elles demeurent encore peu nombreuses, les infractions liées aux méthamphétamines en cristaux et à l'ecstasy augmentent fortement d'une année à l'autre. Comparativement à 2008, les corps policiers de la province ont consigné en 2009 trois fois plus d'infractions relatives aux méthamphétamines en cristaux (+302 infractions) et six fois plus d'infractions relatives à l'ecstasy (+143). Avec la popularité que connaissent ces deux substances au cours des dernières années, non seulement les forces policières saisissent sans doute plus régulièrement ce genre de drogues au cours de leurs interventions, mais consacrent également davantage de temps et d'efforts dans la lutte contre ces substances.

³¹ Les autres stupéfiants comprennent notamment le PCP et le GHB.

Quant à la répartition des infractions selon les grandes catégories de substances, elle demeure similaire à celle des années antérieures. Ainsi, les infractions liées au cannabis arrivent en tête de liste, comptant pour un peu plus de sept infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants sur dix (72 %), suivies de loin par celles liées aux autres stupéfiants (11 %) et à la cocaïne (9 %), qui comptent chacune pour une infraction sur dix. Les infractions relatives à l'héroïne, au crack, aux méthamphétamines, à l'ecstasy, à l'héroïne et les autres infractions à la LRCDas demeurent, pour leur part, relativement peu nombreuses, avec respectivement moins de 1 000 infractions annuellement. Avec la forte croissance des infractions relatives aux méthamphétamines et à l'ecstasy depuis quelques années, il y a lieu de croire que ces infractions occuperont, au cours des années à venir, de plus en plus de place parmi l'ensemble des infractions relatives aux drogues consignées annuellement.

2.3 Portrait des auteurs présumés

Le portrait de la situation criminelle au Québec en 2009 serait incomplet sans un mot sur le profil des auteurs présumés interpellés par les forces policières à la suite de la perpétration d'infractions criminelles. Cette section présente les principaux constats sur les auteurs présumés d'infractions, sur la base de comparaisons selon l'âge et le sexe.

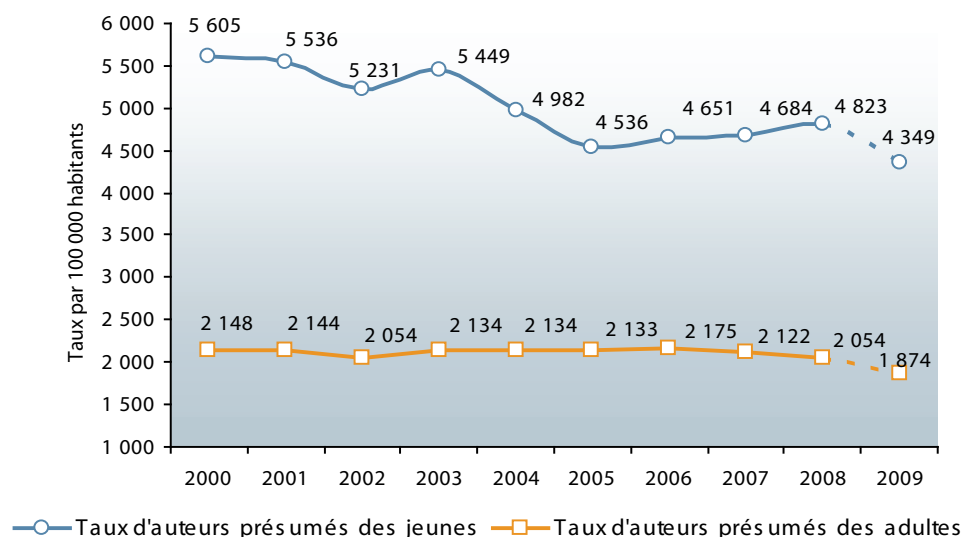
Rappelons d'abord que le taux d'auteurs présumés présenté et analysé dans cette section fait référence aux dossiers où un suspect âgé de 12 ans et plus a été identifié par les policiers et pour lequel suffisamment de preuves ont été amassées (dossier classé). Un auteur présumé n'étant pas identifié pour chacune des infractions commises et, au contraire, plusieurs auteurs pouvant être interceptés pour la seule et même infraction, le nombre d'auteurs présumés ne correspondra pas nécessairement au nombre d'infractions consignées au cours de l'année.

Également, précisons que les taux d'auteurs présumés pour la dernière année sont préliminaires, car des enquêtes étaient toujours en cours lors de l'extraction des données contenues dans ce rapport.

2.3.1 Portrait de la criminalité juvénile : tendance légèrement croissante pour le taux de jeunes auteurs présumés depuis quelques années

Année après année, la mise à jour des données relatives au nombre d'auteurs présumés modifie sensiblement les données préliminaires présentées et analysées dans la publication de l'année antérieure. Cela devient d'ailleurs plus préoccupant pour le taux global d'auteurs présumés et son évolution par rapport au taux de l'année précédente. Ainsi, afin de présenter des tendances évolutives justes et précises, le taux global d'auteurs présumés de la dernière année, qui demeure préliminaire jusqu'à la mise à jour des données une année plus tard, ne sera pas pris en compte dans l'analyse des tendances évolutives de la criminalité commise par les 12 à 17 ans.

Graphique 10 : Évolution du taux d'auteurs présumés d'infractions au Code criminel chez les jeunes de 12 à 17 ans et les adultes, Québec, 2000 à 2009³²



Globalement, depuis quelques années, nous constatons une légère tendance à la hausse du taux de jeunes auteurs présumés d'infractions au Code criminel (graphique 10). En se référant aux données définitives, soit celles de 2008 mises à jour en 2009, le taux s'est accru de 3 %, passant de 4 684 en 2007 à 4 823 par 100 000 jeunes âgés de 12 à 17 ans en 2008. Malgré la croissance enregistrée depuis 2006, le taux demeure tout de même inférieur aux taux annuels consignés dans la première moitié des années 2000. Soulignons que l'évolution du taux d'auteurs présumés des jeunes est sensiblement différente de celle des adultes qui, malgré une tendance évolutive plus stable, a légèrement diminué en 2007 et 2008.

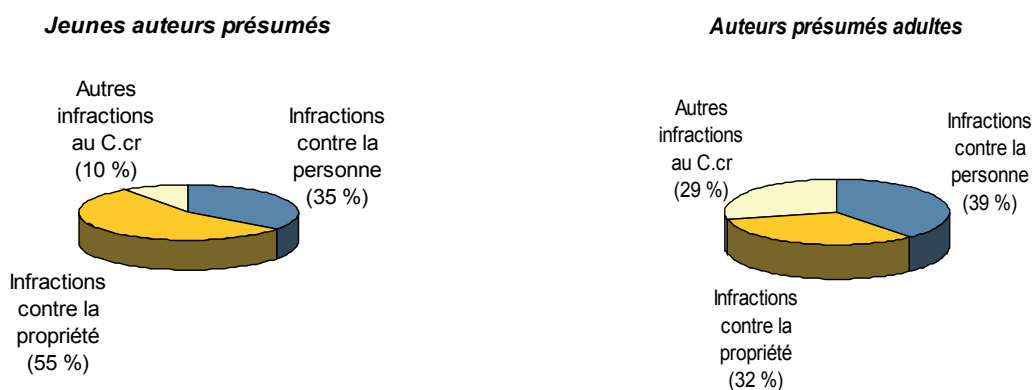
³² Exceptionnellement, une mise à jour complète a dû être réalisée pour les données des années 2003 à 2007. Ainsi, les taux de ces années présentés dans ce graphique diffèrent de ceux indiqués dans les publications antérieures.

Les différences entre les auteurs présumés jeunes et adultes ne s'arrêtent pas là. Comme par les années passées, les 12 à 17 ans sont toujours beaucoup moins nombreux que les adultes. En fait, parmi les 142 711 auteurs présumés identifiés par les organisations policières pour des infractions commises en 2009, les jeunes comptent pour moins d'un auteur présumé sur six (17 %).

Néanmoins, lorsque l'on prend en compte leur poids démographique, les adolescents deviennent surreprésentés parmi les auteurs présumés d'infractions criminelles. Les jeunes âgés de 12 à 17 ans représentent en effet 7 % de la population québécoise en 2009, mais comptent pour près de 20 % des auteurs présumés identifiés.

La criminalité commise par les jeunes se distingue également passablement de celle que commettent les adultes (graphique 11). Chez les 12 à 17 ans, plus de la moitié des infractions commises en 2009 et pour lesquelles ils ont été identifiés se retrouvent dans la catégorie des crimes contre la propriété (55 %). Les infractions de violence occupent également une proportion non négligeable de leur criminalité, représentant le tiers de leur implication (35 %). Chez les auteurs présumés adultes, leur criminalité se répartit plutôt à part assez égale dans les trois grandes catégories d'infractions criminelles, soit 39 % pour les infractions contre la personne, 32 % pour celles contre la propriété et 29 % pour les autres infractions au Code criminel.

Graphique 11 : Répartition de la criminalité des jeunes auteurs présumés et des adultes selon la catégorie d'infractions, Québec, 2009



Lorsque l'on fait abstraction des grandes catégories et que l'on s'intéresse uniquement aux infractions, bien que l'on observe plusieurs ressemblances entre les jeunes auteurs présumés et les adultes, quelques différences importantes continuent néanmoins de ressortir. C'est le cas pour l'infraction dominante dans les deux groupes d'âge. Alors que les vols de 5 000 \$ ou moins constituent l'infraction la plus commise chez les jeunes (27 % de leur criminalité), cette même infraction compte pour une proportion beaucoup plus faible chez les adultes (14 % de leur criminalité). À l'inverse, pour les adultes, les infractions contre l'administration de la loi et de la justice arrivent en tête de liste (26 % de leur criminalité), alors que pour les jeunes, ces infractions sont beaucoup moins dominantes (9 % de leur criminalité). Parmi les ressemblances, soulignons que les voies de fait constituent l'une des infractions les plus commises, tant par les jeunes (21 % de leur criminalité) que les adultes (23 % de leur criminalité).

Enfin, en prenant également en compte le sexe des auteurs présumés, on constate davantage de ressemblances entre les jeunes et les adultes. En effet, tant pour les 12 à 17 ans que les 18 ans et plus, les auteurs de sexe féminin demeurent minoritaires, représentant plus ou moins un auteur présumé sur cinq dans chacun des groupes respectifs. Peu importe qu'elles soient âgées de plus ou de moins de 18 ans, la criminalité des auteurs de sexe féminin se ressemble aussi beaucoup. Bien que l'ordre s'inverse pour les filles et les femmes, les vols de 5 000 \$ ou moins et les voies de fait sont les deux infractions les plus commises par les auteurs présumés de sexe féminin.

| CHAPITRE 3 : TABLEAUX STATISTIQUES SUR LA CRIMINALITÉ AU QUÉBEC |

3.1 Tableaux pour le Québec – Série 1

La série 1 présente les statistiques générales sur la criminalité au Québec. Les données utilisées sont issues du Programme DUC 2, établissant un portrait de la criminalité au Québec avec la participation des corps de police municipaux, de la Sûreté du Québec et de certains corps et services de police autochtones.

Cette série compte douze tableaux qui présentent des statistiques sur les infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, sur leur taux de classement, sur les victimes d'actes criminels et sur les auteurs présumés.

Tableau 1.1 Infractions selon la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2008 et 2009

Catégorie d'infractions	Nombre ¹		Taux ²		Variation du taux 2009/2008 (en %)
	2008	2009	2008	2009	
Homicide	91	85	1,2	1,1	-7,5
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	24	18	0,3	0,2	-25,7
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	160	219	2,1	2,8	35,6
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	45 461	45 120	586,3	576,3	-1,7
Agression sexuelle	4 227	4 212	54,5	53,8	-1,3
Autres infractions d'ordre sexuel	1 028	1 081	13,3	13,8	4,1
Enlèvement ou séquestration	1 258	1 305	16,2	16,7	2,7
Vol qualifié et extorsion	7 458	7 259	96,2	92,7	-3,6
Harcèlement criminel	4 085	4 228	52,7	54,0	2,5
Menaces	16 730	16 859	215,8	215,3	-0,2
Autres	2 048	2 774	26,4	35,4	34,1
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	82 570	83 160	1 064,9	1 062,2	-0,3
Crime d'incendie	3 678	3 726	47,4	47,6	0,3
Introduction par effraction	56 151	57 809	724,2	738,4	2,0
Vol de véhicules à moteur	31 100	27 283	401,1	348,5	-13,1
Vol de plus de 5 000 \$	4 351	4 104	56,1	52,4	-6,6
Vol de 5 000 \$ ou moins	105 241	102 195	1 357,3	1 305,4	-3,8
Possession de biens volés	3 183	3 092	41,1	39,5	-3,8
Fraude	15 367	15 009	198,2	191,7	-3,3
Méfait	47 029	47 410	606,6	605,6	-0,2
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	266 100	260 628	3 432,0	3 329,1	-3,0
Prostitution	650	557	8,4	7,1	-15,1
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	1 507	1 574	19,4	20,1	3,4
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	34 420	35 955	443,9	459,3	3,5
Actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite	1 960	2 142	25,3	27,4	8,2
Autres	1 671	989	21,6	12,6	-41,4
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	40 208	41 217	518,6	526,5	1,5
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	388 878	385 005	5 015,5	4 917,8	-1,9
Conduite avec facultés affaiblies	15 381	15 392	198,4	196,6	-0,9
Délit de fuite	20 890	21 649	269,4	276,5	2,6
Autres	3 795	3 877	48,9	49,5	1,2
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	40 066	40 918	516,7	522,7	1,1
CODE CRIMINEL - TOTAL	428 944	425 923	5 532,3	5 440,4	-1,7
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	20 165	19 360	260,1	247,3	-4,9
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	1 077	961	13,9	12,3	-11,6
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au Code criminel)	21 242	20 321	274,0	259,6	-5,3
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	6 986	6 220	90,1	79,4	-11,8

1. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Nombre d'infractions par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.2 Infractions classées par ou sans mise en accusation et total des infractions classées en 2009, Québec, 2009

Catégorie d'infractions	Par mise en accusation			Infractions 2009 classées ¹							Total infractions classées en 2009 ² (commise ou non en 2009)	
	Nombre	%	Nombre	%	Sans mise en accusation			Nombre	%	Nombre	%	
					Raison indép. de la volonté policière	Refus de porter plainte	Pouvoir discrétionnaire du corps policier					
Homicide	34	40,0	5	5,9	0	0	0	5	39	45,9	47	55,3
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	7	38,9	2	11,1	2	0	0	0	9	50,0	18	100,0
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	112	51,1	13	5,9	2	8	0	3	125	57,1	138	63,0
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	21 275	47,2	13 259	29,4	4 830	6 233	292	1 904	34 534	76,5	37 511	83,1
Agression sexuelle	1 039	24,7	875	20,8	508	296	9	62	1 914	45,4	2 895	68,7
Autres infractions d'ordre sexuel	254	23,5	230	21,3	153	48	2	27	484	44,8	685	63,4
Enlèvement ou séquestration	690	52,9	164	12,6	90	63	2	9	854	65,4	923	70,7
Vol qualifié et extorsion	2 462	33,9	397	5,5	69	256	12	60	2 859	39,4	3 189	43,9
Harcèlement criminel	1 994	47,2	1 266	29,9	429	670	23	144	3 260	77,1	3 499	82,8
Menaces	7 724	45,8	5 400	32,0	1 729	2 846	71	754	13 124	77,8	14 223	84,4
Autres	682	24,6	842	30,4	225	483	21	113	1 524	54,9	1 698	61,2
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	36 273	43,6	22 453	27,0	8 037	10 903	432	3 081	58 726	70,6	64 826	78,0
Crime d'incendie	259	7,0	132	3,5	34	15	16	67	391	10,5	487	13,1
Introduction par effraction	4 418	7,6	1 907	3,3	313	527	207	860	6 325	10,9	8 253	14,3
Vol de véhicules à moteur	1 786	6,5	659	2,4	151	333	10	165	2 445	9,0	3 017	11,1
Vol de plus de 5 000 \$	242	5,9	98	2,4	40	45	3	10	340	8,3	462	11,3
Vol de 5 000 \$ ou moins	12 557	12,3	7 116	7,0	986	1 601	498	4 031	19 673	19,3	22 262	21,8
Possession de biens volés	1 590	51,4	706	22,8	209	44	20	433	2 296	74,3	2 685	86,8
Fraude	3 195	21,3	1 256	8,4	503	438	53	262	4 451	29,7	5 949	39,6
Méfait	3 095	6,5	2 666	5,6	502	1 071	96	997	5 761	12,2	6 544	13,8
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	27 142	10,4	14 540	5,6	2 738	4 074	903	6 825	41 682	16,0	49 659	19,1
Prostitution	464	83,3	15	2,7	4	0	10	1	479	86,0	495	88,9
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	811	51,5	202	12,8	125	3	8	66	1 013	64,4	1 145	72,7
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	28 535	79,4	3 900	10,8	2 773	159	104	864	32 435	90,2	34 518	96,0
Actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite	680	31,7	282	13,2	114	70	28	70	962	44,9	1 102	51,4
Autres	455	46,0	143	14,5	75	29	5	34	598	60,5	780	78,9
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	30 945	75,1	4 542	11,0	3 091	261	155	1 035	35 487	86,1	38 040	92,3
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	94 360	24,5	41 535	10,8	13 866	15 238	1 490	10 941	135 895	35,3	152 525	39,6
Conduite avec facultés affaiblies	13 241	86,0	838	5,4	794	1	6	37	14 079	91,5	15 481	100,6
Délit de fuite	387	1,8	1 629	7,5	1 540	63	7	19	2 016	9,3	2 220	10,3
Autres	2 766	71,3	349	9,0	281	41	1	26	3 115	80,3	3 415	88,1
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	16 394	40,1	2 816	6,9	2 615	105	14	82	19 210	46,9	21 116	51,6
CODE CRIMINEL - TOTAL	110 754	26,0	44 351	10,4	16 481	15 343	1 504	11 023	155 105	36,4	173 641	40,8
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	9 767	50,4	3 768	19,5	764	23	263	2 718	13 535	69,9	15 453	79,8
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	640	66,6	120	12,5	77	2	5	36	760	79,1	916	95,3
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au Code criminel)	10 407	51,2	3 888	19,1	841	25	268	2 754	14 295	70,3	16 369	80,6
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	3 229	51,9	219	3,5	173	8	19	19	3 448	55,4	5 009	80,5

1. Ces statistiques concernent les infractions commises en 2009 et classées jusqu'au 1^{er} mars 2010.
2. Ces statistiques concernent toutes les infractions classées en 2009, qu'elles aient ou non été enregistrées en 2009.
3. Les autres motifs de classement sans mise en accusation regroupent, entre autres : suicide ou décès de l'auteur présumé, du plaignant ou d'un témoin essentiel; immunité diplomatique; auteur présumé de moins de douze ans; admission de l'auteur présumé dans un hôpital psychiatrique; auteur présumé se trouvant dans un pays étranger, déjà incarcéré ou impliqué dans d'autres affaires criminelles; avertissement pour infractions mineures; renvoi à un programme de déjudiciarisation ou à un organisme de justice alternative.
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.3 Victimes d'infractions selon la catégorie d'infractions au Code criminel, Québec, 2008 et 2009

Infractions contre la personne et infractions relatives à la conduite de véhicules	Nombre ¹		Taux ²		Variation du taux 2009/2008 (en %)
	2008	2009	2008	2009	
Meurtre au 1 ^{er} degré	64	62	0,8	0,8	-4,1
Meurtre au 2 ^e degré	24	17	0,3	0,2	-29,8
Homicide involontaire coupable	3	6	0,0	0,1	98,1
Infanticide	0	0	0,0	0,0	0,0
HOMICIDE	91	85	1,2	1,1	-7,5
Négligence criminelle entraînant la mort	24	14	0,3	0,2	-42,2
Autres infractions connexes entraînant la mort	0	4	0,0	0,1	100,0
NÉGLIGENCE CRIMINELLE ET AUTRES INFRACTIONS ENTRAÎNANT LA MORT	24	18	0,3	0,2	-25,7
Tentative de meurtre	151	204	1,9	2,6	33,8
Complot en vue de commettre un meurtre	8	13	0,1	0,2	60,9
TENTATIVE ET COMLOT EN VUE DE COMMETTRE UN MEURTRE	159	217	2,1	2,8	35,2
Voies de fait graves (niveau 3)	237	277	3,1	3,5	15,8
Agression armée ou infraction de lésions corporelles (niveau 2)	11 295	11 092	145,7	141,7	-2,7
Voies de fait (niveau 1)	30 485	30 423	393,2	388,6	-1,2
Infraction illégale de lésions corporelles	153	129	2,0	1,6	-16,5
Déchargement d'une arme à feu avec intention de causer des lésions corporelles	10	52	0,1	0,7	415,0
Usage d'une arme à feu (ou fausse) lors d'un crime	31	58	0,4	0,7	85,3
Braquer une arme à feu	44	138	0,6	1,8	210,6
Voies de fait contre un agent de la paix ou un policier	0	0	0,0	0,0	0,0
Voies de fait contre un policier	2 396	2 302	30,9	29,4	-4,8
Voies de fait contre un agent de la paix	467	407	6,0	5,2	-13,7
Négligence criminelle entraînant des lésions corporelles	71	65	0,9	0,8	-9,3
Trappes susceptibles de causer/causant des lésions	0	1	0,0	0,0	100,0
Autres voies de fait	104	96	1,3	1,2	-8,6
VOIES DE FAIT (SAUF LES AGRESSIONS SEXUELLES)	45 293	45 040	584,2	575,3	-1,5
Agression sexuelle grave	22	25	0,3	0,3	12,5
Agression sexuelle armée	79	56	1,0	0,7	-29,8
Agression sexuelle	4 126	4 131	53,2	52,8	-0,8
AGRESSION SEXUELLE	4 227	4 212	54,5	53,8	-1,3
AUTRES INFRACTIONS D'ORDRE SEXUEL	954	1 025	12,3	13,1	6,4
Enlèvement ou séquestration	0	0	0,0	0,0	0,0
Enlèvement	133	153	1,7	2,0	13,9
Séquestration	1 009	1 033	13,0	13,2	1,4
Prise d'otage	1	4	0,0	0,1	296,1
Traite de personne	3	3	0,0	0,0	-1,0
Enlèvement d'une personne de moins de 14 ans	22	25	0,3	0,3	12,5
Enlèvement d'une personne de moins de 16 ans	11	2	0,1	0,0	-82,0
Enlèvement en contravention d'une ordonnance de garde	61	68	0,8	0,9	10,4
Enlèvement en l'absence d'une ordonnance de garde	18	17	0,2	0,2	-6,5
Passage d'enfants à l'étranger	0	0	0,0	0,0	0,0
ENLÈVEMENT OU SÉQUESTRATION	1 258	1 305	16,2	16,7	2,7
VOL QUALIFIÉ OU EXTORSION	7 230	7 028	93,2	89,8	-3,7
HARCÈLEMENT CRIMINEL	4 085	4 228	52,7	54,0	2,5
MENACES	15 912	16 038	205,2	204,9	-0,2
Appels téléphoniques indécents	588	1 560	7,6	19,9	162,8
Intimidation d'une personne non dans le système judiciaire	272	827	3,5	10,6	201,1
Intimidation d'une personne du système judiciaire	69	289	0,9	3,7	314,8
Autres infractions avec violence	54	43	0,7	0,5	-21,1
Autres infractions causant la mort ou des lésions corporelles	36	15	0,5	0,2	-58,7
AUTRES	1 019	2 734	13,1	34,9	165,7
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	80 252	81 930	1 035,0	1 046,5	1,1
Conduite avec facultés affaiblies	521	518	6,7	6,6	-1,5
Délit de fuite	3 566	3 788	46,0	48,4	5,2
Autres	269	293	3,5	3,7	7,9
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	4 356	4 599	56,2	58,7	4,6
TOTAL	84 608	86 529	1 091,2	1 105,3	1,3

1. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Nombre de victimes par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.4 Victimes d'infractions jeunes et adultes selon le sexe et la catégorie d'infractions au Code criminel, Québec, 2009

Infractions contre la personne et infractions relatives à la conduite de véhicules	Nombre ¹		Taux ²	
	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes
HOMMES				
Homicide	7	51	0,9	1,6
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	2	4	0,3	0,1
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	11	142	1,4	4,6
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	4 644	17 609	592,1	569,0
Agression sexuelle	509	129	64,9	4,2
Autres infractions d'ordre sexuel	194	6	24,7	0,2
Enlèvement ou séquestration	122	293	15,6	9,5
Vol qualifié ou extorsion	996	3 454	127,0	111,6
Harcèlement criminel	147	980	18,7	31,7
Menaces	1 042	7 086	132,9	229,0
Autres	102	862	13,0	27,9
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	7 776	30 616	991,4	989,4
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	242	2 447	30,9	79,1
HOMMES - TOTAL	8 018	33 063	1 022,3	1 068,5
FEMMES				
Homicide	6	21	0,8	0,7
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	1	9	0,1	0,3
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	5	45	0,7	1,4
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	2 783	16 102	373,1	502,5
Agression sexuelle	1 970	1 560	264,1	48,7
Autres infractions d'ordre sexuel	536	58	71,9	1,8
Enlèvement ou séquestration	191	674	25,6	21,0
Vol qualifié ou extorsion	319	2 143	42,8	66,9
Harcèlement criminel	310	2 722	41,6	85,0
Menaces	979	5 811	131,2	181,4
Autres	131	1 326	17,6	41,4
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	7 231	30 471	969,4	951,0
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	166	1 680	22,3	52,4
FEMMES - TOTAL	7 397	32 151	991,6	1 003,4
SEXES RÉUNIS				
Homicide	13	72	0,8	1,1
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	3	13	0,2	0,2
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	16	187	1,0	3,0
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	7 427	33 711	485,3	535,2
Agression sexuelle	2 479	1 689	162,0	26,8
Autres infractions d'ordre sexuel	730	64	47,7	1,0
Enlèvement ou séquestration	313	967	20,5	15,4
Vol qualifié ou extorsion	1 315	5 597	85,9	88,9
Harcèlement criminel	457	3 702	29,9	58,8
Menaces	2 021	12 897	132,1	204,8
Autres	233	2 188	15,2	34,7
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	15 007	61 087	980,7	969,8
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	408	4 127	26,7	65,5
TOTAL	15 415	65 214	1 007,3	1 035,4

1. Sauf 5900 victimes dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Nombre de victimes par 100 000 jeunes ou adultes, hommes ou femmes (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.5 Victimes d'infractions selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions au Code criminel, Québec, 2009

Infractions contre la personne et infractions relatives à la conduite de véhicules	0-11	12-14	15-17	Total jeunes	18-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 et +	Total adultes	TOTAL
NOMBRE ¹													
Homicide	9	2	2	13	5	9	14	16	10	12	6	72	85
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0	0	3	3	0	1	0	1	2	4	5	13	16
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	4	1	11	16	9	43	50	39	28	13	5	187	203
Agression sexuelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres infractions d'ordre sexuel	1 737	2 292	3 398	7 427	2 950	5 952	8 769	7 479	5 555	2 143	863	33 711	41 138
Enlèvement ou séquestration	1 073	717	689	2 479	276	392	439	285	203	57	37	1 689	4 168
Vol qualifié ou extorsion	414	230	86	730	8	19	19	7	8	3	0	64	794
Harcèlement criminel	147	58	108	313	143	214	249	167	97	58	39	967	1 280
Ménages	34	335	946	1 315	779	1 174	1 182	866	850	458	288	5 597	6 912
Autres	29	170	258	457	233	517	949	990	656	242	115	3 702	4 159
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	363	632	1 026	2 021	769	1 532	3 114	3 235	2 623	1 150	474	12 897	14 918
CONDUITE	28	92	113	233	98	200	534	563	470	194	129	2 188	2 421
TOTAL	3 838	4 529	6 640	15 007	5 270	10 053	15 319	13 648	10 502	4 334	1 961	61 087	76 094
TAUX ²													
Homicide	0,9	0,7	0,7	0,8	2,4	1,8	1,3	1,5	0,8	1,2	0,5	1,1	1,1
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0,0	0,0	1,0	0,2	0,0	0,2	0,0	0,1	0,2	0,4	0,4	0,2	0,2
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	0,4	0,4	3,7	1,0	4,3	8,8	4,7	3,7	2,2	1,3	0,4	3,0	2,6
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	180,5	844,8	1 145,8	485,3	1 411,9	1 219,6	821,8	701,7	435,3	209,6	73,7	535,2	525,5
Agression sexuelle	111,5	264,3	232,3	162,0	132,1	80,3	41,1	26,7	15,9	5,6	3,2	26,8	53,2
Autres infractions d'ordre sexuel	43,0	84,8	29,0	47,7	3,8	3,9	1,8	0,7	0,6	0,3	0,0	1,0	10,1
Enlèvement ou séquestration	15,3	21,4	36,4	20,5	68,4	43,8	23,3	15,7	7,6	5,7	3,3	15,4	16,3
Vol qualifié ou extorsion	3,5	123,5	319,0	85,9	372,8	240,6	110,8	81,3	66,6	44,8	24,6	88,9	88,3
Harcèlement criminel	3,0	62,7	87,0	29,9	111,5	105,9	88,9	92,9	51,4	23,7	9,8	58,8	53,1
Ménages	37,7	233,0	346,0	132,1	368,1	313,9	291,8	303,5	205,6	112,5	40,5	204,8	190,6
Autres	2,9	33,9	38,1	15,2	46,9	41,0	50,0	52,8	36,8	19,0	11,0	34,7	30,9
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	398,8	1 669,4	2 239,0	980,7	2 522,4	2 059,9	1 435,7	1 280,5	823,0	423,9	167,5	969,8	972,0
CONDUITE	6,3	29,1	90,4	26,7	176,1	125,6	79,8	72,6	59,7	42,2	28,0	65,5	57,9
TOTAL	405,1	1 698,5	2 329,4	1 007,3	2 698,5	2 185,5	1 515,5	1 353,2	882,8	466,0	195,6	1 035,4	1 029,9

1. Sauf 5900 victimes dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Nombre de victimes par 100 000 personnes dans chaque groupe d'âge (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.6 Victimes d'infractions selon la relation avec l'auteur présumé et la catégorie d'infractions au Code criminel, Québec, 2009

Infractions contre la personne et infractions relatives à la conduite de véhicules	Total	Identité de l'auteur présumé ¹										Étranger	Inconnu
		Famille			Connaissance								
		Conjoint et ex- conjoint	Parent	Autre membre	Total	Ami	Relation d'affaires	Relation criminelle	Relation sociale	Symbole d'autorité	Total		
Homicide	85	16	8	8	32	1	0	2	12	0	15	16	22
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	18	6	0	0	6	3	0	0	2	0	5	6	1
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	217	31	6	15	52	11	8	7	29	1	56	82	27
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	45 040	10 710	2 189	3 105	16 004	2 639	2 502	76	10 049	640	15 906	11 089	2 041
Agression sexuelle	4 212	304	463	841	1 608	372	159	10	1 174	132	1 847	620	137
Autres infractions d'ordre sexuel	1 025	3	180	215	398	57	9	0	253	58	377	195	55
Enlèvement ou séquestration	1 305	407	127	50	584	109	25	14	150	7	305	347	69
Vol qualifié et extorsion	7 028	91	9	51	151	60	227	20	540	5	852	5 387	638
Harcèlement criminel	4 228	1 578	47	190	1 815	480	246	5	1 214	6	1 951	339	123
Menaces	16 038	2 250	445	1 391	4 086	834	1 707	51	5 595	224	8 411	2 861	680
Autres	2 734	432	17	87	536	142	186	5	569	30	932	782	484
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	81 930	15 828	3 491	5 953	25 272	4 708	5 069	190	19 587	1 103	30 657	21 724	4 277
Conduite avec facultés affaiblies	518	6	2	0	8	25	0	0	19	0	44	106	360
Délit de fuite	3 788	7	0	3	10	9	3	0	29	0	41	2 041	1 696
Autres	293	7	4	3	14	34	2	0	13	1	50	95	134
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	4 599	20	6	6	32	68	5	0	61	1	135	2 242	2 190
TOTAL	86 529	15 848	3 497	5 959	25 304	4 776	5 074	190	19 648	1 104	30 792	23 966	6 467

1. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.7 Auteurs présumés selon la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2008 et 2009

Catégorie d'infractions	Nombre ¹		Taux ²		Variation du taux 2009/2008 (en %)
	2008	2009	2008	2009	
Homicide	52	41	0,7	0,5	-21,9
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	11	9	0,1	0,1	-19,0
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	110	128	1,4	1,6	15,2
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	34 971	32 918	451,0	420,5	-6,8
Agression sexuelle	2 493	1 794	32,2	22,9	-28,7
Autres infractions d'ordre sexuel	562	429	7,2	5,5	-24,4
Enlèvement ou séquestration	1 019	923	13,1	11,8	-10,3
Vol qualifié et extorsion	3 722	3 232	48,0	41,3	-14,0
Harcèlement criminel	3 184	3 207	41,1	41,0	-0,2
Menaces	11 730	11 159	151,3	142,5	-5,8
Autres	1 120	1 560	14,4	19,9	37,9
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	58 974	55 400	760,6	707,6	-7,0
Crime d'incendie	748	556	9,6	7,1	-26,4
Introduction par effraction	10 341	8 593	133,4	109,8	-17,7
Vol de véhicules à moteur	4 020	3 226	51,8	41,2	-20,5
Vol de plus de 5 000 \$	598	438	7,7	5,6	-27,5
Vol de 5 000 \$ ou moins	26 300	23 907	339,2	305,4	-10,0
Possession de biens volés	3 432	2 887	44,3	36,9	-16,7
Fraude	7 100	5 244	91,6	67,0	-26,9
Méfait	8 453	7 473	109,0	95,5	-12,4
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	60 992	52 324	786,6	668,3	-15,0
Prostitution	616	541	7,9	6,9	-13,0
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	1 292	1 135	16,7	14,5	-13,0
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	33 026	32 807	426,0	419,1	-1,6
Actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite	1 107	1 128	14,3	14,4	0,9
Autres	1 429	780	18,4	10,0	-45,9
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	37 470	36 391	483,3	464,8	-3,8
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	157 436	144 115	2 030,5	1 840,8	-9,3
Conduite avec facultés affaiblies	14 969	14 085	193,1	179,9	-6,8
Délit de fuite	2 124	2 027	27,4	25,9	-5,5
Autres	3 375	3 169	43,5	40,5	-7,0
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	20 468	19 281	264,0	246,3	-6,7
CODE CRIMINEL - TOTAL	177 904	163 396	2 294,5	2 087,1	-9,0
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	18 956	16 202	244,5	207,0	-15,4
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	987	777	12,7	9,9	-22,0
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au Code criminel)	19 943	16 979	257,2	216,9	-15,7
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	4 907	3 824	63,3	48,8	-22,8

1. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Nombre d'auteurs présumés par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.8 Auteurs présumés jeunes et adultes selon la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2009

Catégorie d'infractions	Nombre ¹			Taux ²		
	Jeunes	Adultes	Total 12 et +	Jeunes	Adultes	Total 12 et +
Homicide	4	37	41	0,7	0,6	0,6
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0	9	9	0,0	0,1	0,1
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	11	116	127	1,9	1,8	1,8
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	5 063	27 473	32 536	891,6	436,2	473,8
Agression sexuelle	319	1 440	1 759	56,2	22,9	25,6
Autres infractions d'ordre sexuel	100	316	416	17,6	5,0	6,1
Enlèvement ou séquestration	67	854	921	11,8	13,6	13,4
Vol qualifié et extorsion	692	2 517	3 209	121,9	40,0	46,7
Harcèlement criminel	342	2 833	3 175	60,2	45,0	46,2
Menaces	1 733	9 316	11 049	305,2	147,9	160,9
Autres	288	1 238	1 526	50,7	19,7	22,2
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	8 619	46 149	54 768	1 517,8	732,7	797,6
Crime d'incendie	271	241	512	47,7	3,8	7,5
Introduction par effraction	1 866	6 626	8 492	328,6	105,2	123,7
Vol de véhicules à moteur	877	2 328	3 205	154,4	37,0	46,7
Vol de plus de 5 000 \$	31	405	436	5,5	6,4	6,3
Vol de 5 000 \$ ou moins	6 756	16 918	23 674	1 189,7	268,6	344,8
Possession de biens volés	722	2 162	2 884	127,1	34,3	42,0
Fraude	338	4 880	5 218	59,5	77,5	76,0
Méfait	2 632	4 522	7 154	463,5	71,8	104,2
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	13 493	38 082	51 575	2 376,1	604,6	751,1
Prostitution	2	539	541	0,4	8,6	7,9
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	108	1 025	1 133	19,0	16,3	16,5
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	2 117	30 678	32 795	372,8	487,1	477,6
Actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite	197	926	1 123	34,7	14,7	16,4
Autres	157	619	776	27,6	9,8	11,3
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	2 581	33 787	36 368	454,5	536,4	529,6
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	24 693	118 018	142 711	4 348,5	1 873,7	2 078,4
Conduite avec facultés affaiblies	221	13 863	14 084	38,9	220,1	205,1
Délit de fuite	126	1 899	2 025	22,2	30,1	29,5
Autres	143	3 026	3 169	25,2	48,0	46,2
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	490	18 788	19 278	86,3	298,3	280,8
CODE CRIMINEL - TOTAL	25 183	136 806	161 989	4 434,8	2 172,0	2 359,1
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	3 813	12 377	16 190	671,5	196,5	235,8
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	577	200	777	101,6	3,2	11,3
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au Code criminel)	4 390	12 577	16 967	773,1	199,7	247,1
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	318	2 937	3 255	56,0	46,6	47,4

1. Sauf les auteurs présumés âgés de moins de 12 ans (1 154) et ceux dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité (834). Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Nombre d'auteurs présumés par 100 000 jeunes ou adultes (population de 12 ans et plus basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.9 Auteurs présumés jeunes et adultes selon le sexe et la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2009

Catégorie d'infractions	Nombre ¹					
	Hommes		Femmes		Total (12 et +)	
	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes
Homicide	4	32	0	5	4	37
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0	6	0	3	0	9
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	10	106	1	10	11	116
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	3 857	22 289	1 206	5 184	5 063	27 473
Agression sexuelle	309	1 411	10	29	319	1 440
Autres infractions d'ordre sexuel	94	311	6	5	100	316
Enlèvement ou séquestration	56	773	11	81	67	854
Vol qualifié et extorsion	621	2 247	71	270	692	2 517
Harcèlement criminel	242	2 330	100	503	342	2 833
Menaces	1 321	7 890	412	1 426	1 733	9 316
Autres	223	904	65	334	288	1 238
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	6 737	38 299	1 882	7 850	8 619	46 149
Crime d'incendie	242	207	29	34	271	241
Introduction par effraction	1 707	6 027	159	599	1 866	6 626
Vol de véhicules à moteur	823	2 122	54	206	877	2 328
Vol de plus de 5 000 \$	26	309	5	96	31	405
Vol de 5 000 \$ ou moins	4 402	12 357	2 354	4 561	6 756	16 918
Possession de biens volés	535	1 818	187	344	722	2 162
Fraude	250	3 608	88	1 272	338	4 880
Méfait	2 371	3 932	261	590	2 632	4 522
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	10 356	30 380	3 137	7 702	13 493	38 082
Prostitution	1	235	1	304	2	539
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	105	941	3	84	108	1 025
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	1 910	26 701	207	3 977	2 117	30 678
Actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite	190	848	7	78	197	926
Autres	142	533	15	86	157	619
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	2 348	29 258	233	4 529	2 581	33 787
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	19 441	97 937	5 252	20 081	24 693	118 018
Conduite avec facultés affaiblies	199	11 917	22	1 946	221	13 863
Délit de fuite	100	1 440	26	459	126	1 899
Autres	129	2 718	14	308	143	3 026
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	428	16 075	62	2 713	490	18 788
CODE CRIMINEL - TOTAL	19 869	114 012	5 314	22 794	25 183	136 806
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	3 195	10 795	618	1 582	3 813	12 377
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	539	185	38	15	577	200
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au Code criminel)	3 734	10 980	656	1 597	4 390	12 577
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	214	2 490	104	447	318	2 937

1. Sauf les auteurs présumés âgés de moins de 12 ans (1 154) et ceux dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité (834). Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.10 Taux d'auteurs présumés chez les jeunes et les adultes selon le sexe et la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2009

Catégorie d'infractions	Taux ¹					
	Hommes		Femmes		Total (12 et +)	
	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes
Homicide	1,4	1,0	0,0	0,2	0,7	0,6
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0,0	0,2	0,0	0,1	0,0	0,1
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	3,4	3,4	0,4	0,3	1,9	1,8
Voies de fait (sauf agressions sexuelles)	1 327,3	720,3	435,0	161,8	891,6	436,2
Agression sexuelle	106,3	45,6	3,6	0,9	56,2	22,9
Autres infractions d'ordre sexuel	32,3	10,1	2,2	0,2	17,6	5,0
Enlèvement ou séquestration	19,3	25,0	4,0	2,5	11,8	13,6
Vol qualifié et extorsion	213,7	72,6	25,6	8,4	121,9	40,0
Harcèlement criminel	83,3	75,3	36,1	15,7	60,2	45,0
Menaces	454,6	255,0	148,6	44,5	305,2	147,9
Autres	76,7	29,2	23,4	10,4	50,7	19,7
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	2 318,3	1 237,7	678,8	245,0	1 517,8	732,7
Crime d'incendie	83,3	6,7	10,5	1,1	47,7	3,8
Introduction par effraction	587,4	194,8	57,3	18,7	328,6	105,2
Vol de véhicules à moteur	283,2	68,6	19,5	6,4	154,4	37,0
Vol de plus de 5 000 \$	8,9	10,0	1,8	3,0	5,5	6,4
Vol de 5 000 \$ ou moins	1 514,8	399,3	849,0	142,3	1 189,7	268,6
Possession de biens volés	184,1	58,7	67,4	10,7	127,1	34,3
Fraude	86,0	116,6	31,7	39,7	59,5	77,5
Méfait	815,9	127,1	94,1	18,4	463,5	71,8
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	3 563,7	981,7	1 131,4	240,4	2 376,1	604,6
Prostitution	0,3	7,6	0,4	9,5	0,4	8,6
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	36,1	30,4	1,1	2,6	19,0	16,3
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	657,3	862,9	74,7	124,1	372,8	487,1
Actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite	65,4	27,4	2,5	2,4	34,7	14,7
Autres	48,9	17,2	5,4	2,7	27,6	9,8
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	808,0	945,5	84,0	141,3	454,5	536,4
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	6 690,0	3 164,9	1 894,3	626,7	4 348,5	1 873,7
Conduite avec facultés affaiblies	68,5	385,1	7,9	60,7	38,9	220,1
Délit de fuite	34,4	46,5	9,4	14,3	22,2	30,1
Autres	44,4	87,8	5,0	9,6	25,2	48,0
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	147,3	519,5	22,4	84,7	86,3	298,3
CODE CRIMINEL - TOTAL	6 837,3	3 684,4	1 916,6	711,4	4 434,8	2 172,0
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	1 099,5	348,8	222,9	49,4	671,5	196,5
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	185,5	6,0	13,7	0,5	101,6	3,2
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au Code criminel)	1 284,9	354,8	236,6	49,8	773,1	199,7
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	73,6	80,5	37,5	14,0	56,0	46,6

1. Nombre d'auteurs présumés par 100 000 jeunes ou adultes, hommes ou femmes (population de 12 ans et plus basée sur les estimations de Statistique Canada). Le nombre d'auteurs présumés exclut les auteurs présumés âgés de moins de 12 ans (1134) et ceux dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité (834). Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.11 Auteurs présumés selon le groupe d'âge¹ et la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2009

Catégorie d'infractions	0-11	12-14	15-17	Total 12-17	18-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 et +	Total 18 et +	TOTAL 12 et +
Homicide	0	0	4	4	5	6	9	8	5	1	3	37	41
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0	0	0	0	2	1	1	1	2	0	2	9	9
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	0	1	10	11	14	26	23	20	23	8	2	116	127
Voies de fait (sauf les agressions)	320	1 743	3 320	5 063	2 170	4 541	7 701	6 612	4 455	1 473	521	27 473	32 536
Agression sexuelle	35	160	159	319	107	161	297	354	258	167	96	1 440	1 759
Autres infractions d'ordre sexuel	11	61	39	100	12	30	66	92	65	23	28	316	416
Enlèvement ou séquestration	0	15	52	67	83	180	265	194	103	18	11	854	921
Vol qualifié et extorsion	8	141	551	692	398	506	649	586	322	45	11	2 517	3 209
Harcèlement criminel	26	158	184	342	152	333	668	801	589	207	83	2 833	3 175
Menaces	72	553	1 180	1 733	614	1 196	2 299	2 429	1 886	635	257	9 316	11 049
Autres	18	126	162	288	85	146	305	339	238	88	37	1 238	1 526
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	490	2 958	5 661	8 619	3 642	7 126	12 283	11 436	7 946	2 665	1 051	46 149	54 768
Crime d'incendie	44	140	131	271	39	44	48	43	44	16	7	241	512
Introduction par effraction	85	502	1 364	1 866	956	1 098	1 823	1 802	834	88	25	6 626	8 492
Vol de véhicules à moteur	13	129	748	877	499	524	650	430	194	26	5	2 328	3 205
Vol de plus de 5 000 \$	0	3	28	31	59	68	101	93	58	19	7	405	436
Vol de 5 000 \$ ou moins	185	2 154	4 602	6 756	2 368	2 632	4 045	3 545	2 872	975	481	16 918	23 674
Possession de biens volés	2	172	550	722	396	428	556	414	270	67	31	2 162	2 884
Fraude	2	36	302	338	540	1 079	1 405	1 109	539	157	51	4 880	5 218
Méfait	307	1 069	1 563	2 632	1 116	1 040	1 033	699	442	135	57	4 522	7 154
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	638	4 205	9 288	13 493	5 973	6 913	9 661	8 135	5 253	1 483	664	38 082	51 575
Prostitution	0	0	2	2	10	64	168	170	83	26	18	539	541
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	2	22	86	108	86	202	257	192	153	93	42	1 025	1 133
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite	6	321	1 796	2 117	2 807	6 221	8 744	7 262	4 405	980	259	30 678	32 795
Autres	4	40	157	197	124	156	169	188	176	72	41	926	1 123
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	14	413	2 168	2 581	3 106	6 757	9 521	7 958	4 885	1 195	365	33 787	36 368
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	1 142	7 576	17 117	24 693	12 721	20 796	31 465	27 529	18 084	5 343	2 080	118 018	142 711
Conduite avec facultés affaiblies	0	4	217	221	1 144	2 697	3 408	2 583	2 518	1 127	386	13 863	14 084
Délit de fuite	0	7	119	126	189	354	410	295	249	175	227	1 899	2 025
Autres	0	8	135	143	255	571	778	639	506	199	78	3 026	3 169
INFRACTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	0	19	471	490	1 588	3 622	4 596	3 517	3 273	1 501	691	18 788	19 278
CODE CRIMINEL - TOTAL	1 142	7 595	17 588	25 183	14 309	24 418	36 061	31 046	21 357	6 844	2 771	136 806	161 989
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	10	891	2 922	3 813	2 085	3 342	3 417	1 945	1 208	307	73	12 377	16 190
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	0	72	505	577	81	23	25	26	25	13	7	200	777
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au Code criminel)	10	963	3 427	4 390	2 166	3 365	3 442	1 971	1 233	320	80	12 577	16 967
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	2	20	298	318	289	578	791	585	421	190	83	2 937	3 255

1. Sauf 834 auteurs présumés dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 1.12 Taux d'auteurs présumés selon le groupe d'âge¹ et la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2009

Catégorie d'infractions	0-11	12-14	15-17	Total 12-17	18-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 et +	Total 18 et +	TOTAL 12 et +
Homicide	0,0	0,0	1,3	0,7	2,4	1,2	0,8	0,8	0,4	0,1	0,3	0,6	0,6
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,2	0,1	0,1	0,2	0,0	0,2	0,1	0,1
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	0,0	0,4	3,4	1,9	6,7	5,3	2,2	1,9	1,8	0,8	0,2	1,8	1,8
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	33,2	642,5	1119,5	891,6	1038,6	930,5	721,7	620,4	349,1	144,1	44,5	436,2	473,8
Agression sexuelle	3,6	59,0	53,6	56,2	51,2	33,0	27,8	33,2	20,2	16,3	8,2	22,9	25,6
Autres infractions d'ordre sexuel	1,1	22,5	13,2	17,6	5,7	6,1	6,2	8,6	5,1	2,2	2,4	5,0	6,1
Enlèvement ou séquestration	0,0	5,5	17,5	11,8	39,7	17,5	24,8	18,2	8,1	1,8	0,9	13,6	13,4
Vol qualifié et extorsion	0,8	52,0	185,8	121,9	190,5	103,7	60,8	55,0	25,2	4,4	0,9	40,0	46,7
Harcèlement criminel	2,7	58,2	62,0	60,2	72,8	68,2	62,6	75,2	46,2	20,2	7,1	45,0	46,2
Ménages	7,5	203,8	397,9	305,2	245,1	245,1	215,5	227,9	147,8	62,1	22,0	147,9	160,9
Autres	1,9	46,4	54,6	50,7	40,7	29,9	28,6	31,8	18,7	8,6	3,2	19,7	22,2
INFRANCTIONS CONTRE LA PERSONNE	50,9	1090,3	1908,9	1517,8	1743,2	1460,2	1151,2	1073,0	622,7	260,7	89,8	732,7	797,6
Crime d'incendie	4,6	51,6	44,2	47,7	18,7	9,0	4,5	4,0	3,4	1,6	0,6	3,8	7,5
Introduction par effraction	8,8	185,0	459,9	328,6	457,6	225,0	170,9	169,1	65,4	8,6	2,1	105,2	123,7
Vol de véhicules à moteur	1,4	47,5	252,2	154,4	238,8	107,4	60,9	40,3	15,2	2,5	0,4	37,0	46,7
Vol de plus de 5 000 \$	0,0	1,1	9,4	5,5	28,2	13,9	9,5	8,7	4,5	1,9	0,6	6,4	6,3
Vol de 5 000 \$ ou moins	19,2	794,0	1551,8	1189,7	1133,4	539,3	379,1	332,6	225,1	95,4	41,1	268,6	344,8
Possession de biens volés	0,2	63,4	185,5	127,1	189,5	87,7	52,1	38,8	21,2	6,6	2,6	34,3	42,0
Fraude	0,2	13,3	101,8	59,5	258,5	221,1	131,7	104,1	42,2	15,4	4,4	77,5	76,0
Méfait	31,9	394,0	527,0	463,5	534,1	213,1	96,8	65,6	34,6	13,2	4,9	71,8	104,2
INFRANCTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	66,3	1550,0	3131,9	2376,1	2858,8	1416,5	905,4	763,3	411,7	145,0	56,7	604,6	731,1
Prostitution	0,0	0,0	0,7	0,4	4,8	13,1	15,7	16,0	6,5	2,5	1,5	8,6	7,9
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	0,2	8,1	29,0	19,0	41,2	41,4	24,1	18,0	12,0	9,1	3,6	16,3	16,5
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	0,6	118,3	605,6	372,8	1343,5	1274,7	819,5	681,4	345,2	95,8	22,1	487,1	477,6
Actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite	0,4	14,7	52,9	34,7	59,3	32,0	15,8	17,6	13,8	7,0	3,5	14,7	16,4
Autres	0,2	11,1	42,8	27,6	37,8	23,4	17,2	13,7	5,3	2,3	0,4	9,8	11,3
AUTRES INFRANCTIONS AU CODE CRIMINEL	1,5	152,2	731,1	454,5	1486,6	1384,6	892,3	746,7	382,8	116,9	31,2	536,4	529,6
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	118,7	2792,5	5771,9	4348,5	6088,6	4261,2	2948,9	2582,9	1417,2	522,6	177,7	1873,7	2078,4
Conduite avec facultés affaiblies	0,0	1,5	73,2	38,9	547,5	552,6	319,4	242,4	197,3	110,2	33,0	220,1	205,1
Délit de fuite	0,0	2,6	40,1	22,2	90,5	72,5	38,4	27,7	19,5	17,1	19,4	30,1	29,5
Autres	0,0	2,9	45,5	25,2	122,0	117,0	72,9	60,0	39,7	19,5	6,7	48,0	46,2
INFRANCTIONS RELATIVES À LA CONDUITE DE VÉHICULES	0,0	7,0	158,8	86,3	760,1	742,2	430,7	330,0	256,5	146,8	59,0	298,3	280,8
CODE CRIMINEL - TOTAL	118,7	2799,5	5930,7	4434,8	6848,6	5003,4	3379,7	2912,9	1673,7	669,4	236,8	2172,0	2359,1
INFRANCTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPÉFIANTS	1,0	328,4	985,3	671,5	997,9	684,8	320,2	182,5	94,7	30,0	6,2	196,5	235,8
INFRANCTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	0,0	26,5	170,3	101,6	38,8	4,7	2,3	2,4	2,0	1,3	0,6	3,2	11,3
INFRANCTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au Code criminel)	1,0	355,0	1155,6	773,1	1036,7	689,5	322,6	184,9	96,6	31,3	6,8	199,7	247,1
INFRANCTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	0,2	7,4	100,5	56,0	138,3	118,4	74,1	54,9	33,0	18,6	7,1	46,6	47,4

1. Nombre d'auteurs présumés par 100 000 personnes dans chaque groupe d'âge (population basée sur les estimations de Statistique Canada). Ce nombre exclut 834 auteurs présumés dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

3.2 Tableaux selon la région – Série 2

Les statistiques présentées dans les dix tableaux de la série 2 ont été compilées sur la base géographique des dix-sept régions administratives du Québec, dont les frontières sont définies par décret gouvernemental. Les données proviennent des corps policiers municipaux, de la Sûreté du Québec et de certains corps et services de police autochtones qui participent au Programme DUC 2. Les données de la Gendarmerie royale du Canada et des autres corps et services de police autochtones ne sont pas incluses dans ces tableaux puisqu'ils utilisent le Programme DUC 1.

Il est à noter que les données pour la région du Nord-du-Québec sont incomplètes puisque très peu de données concernant les infractions commises en 2009 dans cette région étaient accessibles au moment de l'extraction.

Tableau 2.1 Infractions au Code criminel¹, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales selon la région, Québec, 2009

Région	Code criminel										Infractions relatives aux lois fédérales		Infractions aux lois provinciales	
	Infractions contre la personne		Infractions contre la propriété		Autres infractions (sauf conduite de véhicules)		Total		Infractions relatives à la conduite de véhicules		Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants		Infractions aux autres lois fédérales	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Bas-Saint-Laurent	1 680	836,8	4 138	2 061,2	1 034	515,1	6 852	3 413,1	1 811	902,1	410	204,2	22	11,0
Saguenay—Lac-Saint-Jean	2 759	1 009,6	7 781	2 847,4	1 599	585,1	12 139	4 442,2	3 118	1 141,0	534	195,4	76	27,8
Capitale-Nationale	6 680	971,2	20 956	3 046,8	1 327	192,9	28 963	4 210,9	2 401	349,1	1 548	225,1	20	2,9
Mauricie	2 866	1 092,2	8 813	3 358,6	1 784	679,9	13 463	5 130,7	1 713	652,8	1 141	434,8	50	19,1
Estrie	2 307	750,5	8 231	2 677,7	1 988	646,7	12 526	4 075,0	2 240	728,7	989	321,7	193	62,8
Montréal	26 423	1 385,7	88 484	4 640,4	14 237	746,6	129 144	6 772,8	3 629	190,3	2 984	156,5	113	5,9
Outaouais	4 931	1 374,0	11 760	3 276,9	2 585	720,3	19 276	5 371,3	1 261	351,4	1 537	428,3	28	7,8
Abitibi-Témiscamingue	1 853	1 270,2	3 815	2 615,1	869	595,7	6 537	4 480,9	1 383	948,0	362	248,1	12	8,2
Côte-Nord	2 008	2 098,1	2 643	2 761,6	1 146	1 197,4	5 797	6 057,2	888	927,9	294	307,2	70	73,1
Nord-du-Québec	226	544,9	464	1 118,6	181	436,4	871	2 099,9	144	347,2	62	149,5	9	21,7
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	1 119	1 189,6	1 546	1 643,5	446	474,1	3 111	3 307,2	885	940,8	174	185,0	38	40,4
Chaudière-Appalaches	2 629	652,3	7 956	1 974,1	1 276	316,6	11 861	2 943,1	1 917	475,7	958	237,7	74	18,4
Laval	3 363	858,1	11 676	2 979,4	1 467	374,3	16 506	4 211,9	604	154,1	796	203,1	63	16,1
Lanaudière	4 449	971,5	14 801	3 231,9	2 135	466,2	21 385	4 669,6	3 062	668,6	1 218	266,0	57	12,4
Laurentides	6 023	1 110,4	17 848	3 290,5	2 466	454,6	26 337	4 855,5	3 670	676,6	1 352	249,3	45	8,3
Montréal	11 723	820,7	41 963	2 937,6	5 871	411,0	59 557	4 169,3	10 475	733,3	4 013	280,9	85	6,0
Centre-du-Québec	2 121	919,4	7 753	3 360,9	806	349,4	10 680	4 629,7	1 717	744,3	988	428,3	6	2,6
Ensemble du Québec	83 160	1 062,2	260 628	3 329,1	41 217	526,5	385 005	4 917,8	40 918	522,7	19 360	247,3	961	12,3
													6 220	79,4

1. Comprend également le taux de criminalité calculé pour 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada). Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 2.2 Victimes d'infractions au Code criminel selon la région, Québec, 2008 et 2009

Région	Nombre ¹		Taux ²		Variation du taux 2009/2008 (en %)
	2008	2009	2008	2009	
Bas-Saint-Laurent	1 638	1 715	816,2	854,3	4,7
Saguenay—Lac-Saint-Jean	2 606	2 849	955,9	1 042,6	9,1
Capitale-Nationale	7 391	7 356	1 086,8	1 069,5	-1,6
Mauricie	2 941	2 919	1 125,0	1 112,4	-1,1
Estrie	2 334	2 385	765,3	775,9	1,4
Montréal	27 867	27 235	1 468,8	1 428,3	-2,8
Outaouais	4 622	4 741	1 308,7	1 321,1	0,9
Abitibi-Témiscamingue	1 746	1 857	1 202,5	1 272,9	5,9
Côte-Nord	2 074	2 014	2 173,6	2 104,4	-3,2
Nord-du-Québec	265	233	645,4	561,7	-13,0
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	1 110	1 127	1 180,4	1 198,1	1,5
Chaudière-Appalaches	2 465	2 765	616,6	686,1	11,3
Laval	3 258	3 534	847,0	901,8	6,5
Lanaudière	4 204	4 728	935,3	1 032,4	10,4
Laurentides	5 841	6 332	1 093,8	1 167,4	6,7
Montréal	12 061	12 518	854,8	876,3	2,5
Centre-du-Québec	2 185	2 221	956,1	962,8	0,7
Ensemble du Québec	84 608	86 529	1 091,2	1 105,3	1,3

1. Comprend les victimes de crimes contre la personne, ainsi que les victimes d'infractions relatives à la conduite de véhicules. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Nombre de victimes par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 2.3 Victimes d'infractions au Code criminel, jeunes et adultes selon le sexe et la région, Québec, 2009

Région	Nombre ¹				Taux ²			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes
Bas-Saint-Laurent	176	669	141	620	317	1 289	827,8	740,0
Saguenay—Lac-Saint-Jean	313	1 049	299	912	612	1 961	1 194,3	821,6
Capitale-Nationale	555	2 931	548	2 971	1 103	5 902	947,8	1 013,8
Mauricie	305	1 078	260	1 029	565	2 107	1 205,0	926,3
Estrie	227	866	244	898	471	1 764	842,8	716,2
Montréal	2 082	11 255	1 645	10 439	3 727	21 694	978,9	1 294,8
Outaouais	479	1 812	442	1 731	921	3 543	1 202,0	1 196,5
Abitibi-Témiscamingue	213	666	253	631	466	1 297	1 718,4	1 106,0
Côte-Nord	172	737	175	742	347	1 479	1 790,1	2 005,4
Nord-du-Québec	23	75	31	80	54	155	462,9	596,4
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	118	396	119	405	237	801	1 557,8	1 014,9
Chaudière-Appalaches	285	976	289	1 003	574	1 979	743,3	621,8
Laval	347	1 303	293	1 357	640	2 660	714,0	854,5
Lanaudière	540	1 643	494	1 740	1 034	3 383	1 032,8	966,8
Laurentides	647	2 316	645	2 323	1 292	4 639	1 146,0	1 081,7
Montréal	1 292	4 496	1 278	4 455	2 570	8 951	879,1	775,3
Centre-du-Québec	244	795	241	815	485	1 610	1 071,5	885,4
Ensemble du Québec	8 018	33 063	7 397	32 151	15 415	65 214	991,6	1 003,4
							1 007,3	1 035,4

1. Comprend les victimes de crimes contre la personne, ainsi que les victimes d'infractions relatives à la conduite de véhicules. De ce nombre sont cependant exclues 5900 victimes dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Nombre de victimes par 100 000 jeunes ou adultes, hommes ou femmes (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 2.4 Victimes d'infractions au Code criminel¹ selon le groupe d'âge et la région, Québec, 2009

Région	0-11	12-14	15-17	Total jeunes	18-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 et +	Total adultes	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	117	78	122	317	119	160	286	312	258	105	49	1 289	1 606
Saguenay—Lac-Saint-Jean	193	190	229	612	145	284	491	441	372	150	78	1 961	2 573
Capitale-Nationale	235	333	535	1 103	525	986	1 452	1 191	987	511	250	5 902	7 005
Mauricie	193	186	186	565	173	329	458	481	399	186	81	2 107	2 672
Estrie	145	138	188	471	162	277	416	417	286	133	73	1 764	2 235
Montréal	736	1 123	1 868	3 727	1 653	3 712	5 743	4 683	3 561	1 550	792	21 694	25 421
Outaouais	216	268	437	921	309	615	839	808	664	220	88	3 543	4 464
Abitibi-Témiscamingue	149	129	188	466	110	241	343	292	216	71	24	1 297	1 763
Côte-Nord	111	101	135	347	140	270	391	327	233	90	28	1 479	1 826
Nord-du-Québec	13	25	16	54	11	26	36	42	30	6	4	155	209
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	59	78	100	237	49	95	190	184	160	85	38	801	1 038
Chaudière-Appalaches	174	142	258	574	178	262	488	435	397	150	69	1 979	2 553
Laval	132	178	330	640	271	506	600	611	459	140	73	2 660	3 300
Lanaudière	289	330	415	1 034	335	525	750	841	605	206	121	3 383	4 417
Laurentides	340	394	558	1 292	444	684	1 079	1 053	867	356	156	4 639	5 931
Montréal	681	750	1 139	2 570	898	1 422	2 190	1 963	1 472	683	323	8 951	11 521
Centre-du-Québec	116	165	204	485	116	272	418	341	298	123	42	1 610	2 095
Ensemble du Québec	3 899	4 608	6 908	15 415	5 638	10 666	16 170	14 422	11 264	4 765	2 289	65 214	80 629

1. Comprend les victimes de crimes contre la personne, ainsi que les victimes d'infractions relatives à la conduite de véhicules. De ce nombre sont cependant exclues 5900 victimes dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ». Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 2.5 Taux de victimes d'infractions au Code criminel¹ selon le groupe d'âge et la région, Québec, 2009

Région	0-11	12-14	15-17	Total jeunes	18-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 et +	Total adultes	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	535,5	1 239,7	1 698,9	897,5	2 298,2	1 366,9	1 236,3	1 385,1	740,0	330,6	135,1	779,2	800,0
Saguenay—Lac-Saint-Jean	613,8	2 070,6	2 172,5	1 196,2	1 911,4	1 658,4	1 414,8	1 443,8	760,9	376,5	179,7	882,9	941,6
Capitale-Nationale	316,2	1 597,1	2 314,5	932,5	3 090,4	2 201,5	1 482,6	1 367,6	875,9	524,9	221,8	1 036,3	1 018,4
Mauricie	715,3	2 259,7	1 993,1	1 268,4	2 560,3	2 074,9	1 466,8	1 634,3	882,1	465,9	163,9	967,2	1 018,3
Estrie	386,2	1 296,9	1 619,7	787,7	1 952,5	1 374,6	1 037,9	1 113,0	591,2	303,6	147,7	712,5	727,1
Montréal	326,5	1 942,4	3 080,2	1 083,7	3 688,3	2 950,8	1 891,9	1 661,1	1 248,5	700,8	263,6	1 388,1	1 333,2
Outaouais	457,5	2 018,1	2 937,8	1 222,0	2 962,3	2 668,8	1 739,2	1 530,8	1 074,5	491,0	207,5	1 249,7	1 243,9
Abitibi-Témiscamingue	795,8	2 317,6	3 101,3	1 535,3	2 552,2	2 573,1	1 874,1	1 574,0	852,8	364,1	119,0	1 122,6	1 208,5
Côte-Nord	888,1	2 882,4	3 438,6	1 741,2	5 409,6	4 922,5	3 246,2	2 452,0	1 365,7	702,5	224,9	1 951,8	1 908,0
Nord-du-Québec	138,8	1 166,6	695,3	391,0	738,3	810,2	590,9	737,6	564,9	178,9	158,9	560,2	503,9
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	647,0	2 570,0	2 891,8	1 518,1	2 113,0	2 014,8	2 007,4	1 594,6	941,0	542,6	214,1	1 021,0	1 103,5
Chaudière-Appalaches	343,9	1 022,0	1 677,9	718,7	1 643,6	1 068,0	921,4	856,2	605,7	261,8	112,8	612,4	633,5
Laval	251,8	1 169,1	2 024,3	762,4	2 460,3	2 071,0	1 237,8	1 059,8	721,7	314,0	125,4	863,8	842,1
Lanaudière	484,3	1 779,4	2 040,1	1 049,1	2 455,3	1 946,3	1 281,7	1 327,2	772,2	345,5	205,3	941,3	964,5
Laurentides	481,1	1 865,2	2 392,8	1 122,3	2 868,4	2 192,4	1 601,6	1 354,6	924,8	504,2	219,2	1 085,7	1 093,4
Montréal	367,8	1 396,2	1 922,4	862,0	2 194,9	1 655,9	1 187,6	994,5	623,2	363,5	163,4	791,9	806,5
Centre-du-Québec	395,2	1 999,3	2 286,0	1 042,4	1 844,5	1 974,6	1 370,5	1 218,7	809,6	379,2	115,5	874,2	908,2
Ensemble du Québec	405,1	1 698,5	2 329,4	1 007,3	2 698,5	2 185,5	1 515,5	1 353,2	882,8	466,0	195,6	1 035,4	1 029,9

1. Nombre de victimes par 100 000 personnes dans chaque groupe d'âge (population basée sur les estimations de Statistique Canada). Il s'agit des victimes de crimes contre la personne, sauf la catégorie d'infractions « vol qualifié ou extorsion », ainsi que des victimes d'infractions relatives à la conduite de véhicules. De ce nombre sont cependant exclues 5 900 victimes dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 2.6 Victimes d'infractions au Code criminel¹ selon la relation avec l'auteur présumé² et la région, Québec, 2009

Région	Total	Identité de l'auteur présumé											
		Famille			Connaissance						Étranger	Inconnu	
		Conjoint et ex-conjoint	Parent	Autre membre	Total	Ami	Relation d'affaires	Relation criminelle	Relation sociale	Symbole d'autorité			Total
Bas-Saint-Laurent	1 715	325	96	173	594	101	71	7	488	40	707	286	128
Saguenay—Lac-Saint-Jean	2 849	457	154	236	847	186	192	11	805	35	1 229	632	141
Capitale-Nationale	7 356	1 286	209	402	1 897	271	1 120	8	1 726	16	3 141	1 709	609
Mauricie	2 919	533	173	203	909	179	107	6	794	15	1 101	543	366
Estrie	2 385	458	106	200	764	134	269	8	653	25	1 089	375	157
Montréal	27 235	4 678	652	1 383	6 713	1 270	1 490	45	4 856	202	7 863	12 160	499
Outaouais	4 741	651	226	389	1 266	555	174	5	1 290	83	2 107	666	702
Abitibi-Témiscamingue	1 857	356	109	200	665	149	71	12	541	34	807	249	136
Côte-Nord	2 014	386	63	234	683	119	108	2	665	52	946	275	110
Nord-du-Québec	233	37	11	30	78	12	14	1	64	4	95	35	25
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	1 127	177	39	129	345	63	33	7	437	17	557	170	55
Chaudière-Appalaches	2 765	551	186	248	985	144	134	11	661	75	1 025	449	306
Laval	3 534	795	122	215	1 132	148	188	8	561	46	951	1 284	167
Lanaudière	4 728	1 005	258	393	1 656	267	198	15	1 114	92	1 686	957	429
Laurentides	6 332	1 296	328	446	2 070	369	311	21	1 543	103	2 347	1 301	614
Montréal	12 518	2 461	680	887	4 028	660	512	21	2 803	237	4 233	2 423	1 834
Centre-du-Québec	2 221	396	85	191	672	149	82	2	647	28	908	452	189
Ensemble du Québec	86 529	15 848	3 497	5 959	25 304	4 776	5 074	190	19 648	1 104	30 792	23 966	6 467

1. Comprend les victimes de crimes contre la personne ainsi que les victimes d'infractions relatives à la conduite de véhicules.

2. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 2.7 Auteurs présumés d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales selon la région, Québec, 2009

Région	Nombre ¹	Taux ²
Bas-Saint-Laurent	4 481	2 232,1
Saguenay—Lac-Saint-Jean	6 583	2 409,0
Capitale-Nationale	11 763	1 710,2
Mauricie	8 720	3 323,2
Estrie	7 257	2 360,9
Montréal	46 373	2 432,0
Outaouais	12 235	3 409,3
Abitibi-Témiscamingue	3 986	2 732,3
Côte-Nord	4 144	4 330,0
Nord-du-Québec	625	1 506,8
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	2 415	2 567,3
Chaudière-Appalaches	7 623	1 891,5
Laval	7 756	1 979,1
Lanaudière	10 715	2 339,7
Laurentides	14 273	2 631,4
Montréal	30 250	2 117,6
Centre-du-Québec	5 000	2 167,5
Ensemble du Québec	184 199	2 352,8

1. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Nombre d'auteurs présumés par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 2.8 Auteurs présumés d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, jeunes et adultes, selon le sexe et la région, Québec, 2009

Région	Nombre ¹				Taux ²							
	Hommes		Femmes		Total (12 et +)		Hommes		Femmes		Total (12 et +)	
	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes
Bas-Saint-Laurent	589	3 212	79	576	668	3 788	8 494,4	3 933,7	1 208,1	687,5	4 958,1	2 289,7
Saguenay—Lac-Saint-Jean	870	4 513	198	817	1 068	5 330	8 594,3	4 062,2	2 063,8	736,0	5 416,6	2 399,8
Capitale-Nationale	1 575	8 045	437	1 626	2 012	9 671	7 002,2	2 910,0	2 035,2	554,8	4 576,4	1 698,1
Mauricie	1 045	6 189	229	1 168	1 274	7 357	11 568,7	5 797,0	2 684,6	1 051,4	7 253,9	3 377,0
Estrie	806	5 255	268	884	1 074	6 139	7 112,6	4 300,0	2 455,1	705,0	4 827,4	2 479,4
Montréal	4 470	33 699	1 029	6 539	5 499	40 238	7 377,7	4 453,7	1 778,0	811,0	4 642,0	2 574,6
Outaouais	1 788	8 180	444	1 700	2 232	9 880	12 410,6	5 892,2	3 229,6	1 175,0	7 927,5	3 485,0
Abitibi-Témiscamingue	450	2 811	126	554	576	3 365	7 546,5	4 806,9	2 224,2	971,0	4 953,6	2 912,6
Côte-Nord	629	2 762	155	516	784	3 278	16 570,1	7 123,3	4 265,3	1 394,6	10 551,8	4 326,0
Nord-du-Québec	103	435	22	58	125	493	4 555,5	3 051,8	1 007,8	432,4	2 812,8	1 781,9
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	360	1 603	102	331	462	1 934	10 872,8	4 158,5	3 205,5	829,4	7 115,4	2 465,1
Chaudière-Appalaches	1 055	5 279	208	1 006	1 263	6 285	7 027,2	3 262,0	1 458,8	623,6	4 314,9	1 945,0
Laval	1 241	4 980	404	1 059	1 645	6 039	7 774,7	3 339,2	2 595,4	666,8	5 217,6	1 961,1
Lanaudière	1 513	7 401	353	1 340	1 866	8 741	7 574,5	4 124,7	1 866,4	744,6	4 798,4	2 432,1
Laurentides	2 024	9 461	738	1 907	2 762	11 368	8 927,3	4 451,5	3 389,7	888,0	6 214,6	2 660,5
Montréal	4 602	20 266	1 132	4 040	5 734	24 306	7 949,1	3 646,8	2 055,3	703,1	5 075,7	2 150,4
Centre-du-Québec	697	3 391	150	717	847	4 108	7 882,8	3 681,6	1 799,6	778,9	4 931,0	2 230,7
Ensemble du Québec	23 817	127 482	6 074	24 838	29 891	152 320	8 195,9	4 119,7	2 190,8	775,2	5 263,9	2 418,3

1. Sauf les auteurs présumés âgés de moins de 12 ans (1 154) et ceux dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité (834). Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Nombre d'auteurs présumés par 100 000 jeunes ou adultes, hommes ou femmes (population de 12 ans et plus basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 2.9 Auteurs présumés d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales selon le groupe d'âge¹ et la région, Québec, 2009

Région	0-11	12-14	15-17	Total 12-17	18-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 et +	Total 18 et +	TOTAL 12 et +
Bas-Saint-Laurent	22	153	515	668	363	693	1 023	692	625	296	96	3 788	4 456
Saguenay—Lac-Saint-Jean	134	362	706	1 068	592	909	1 412	1 105	853	299	160	5 330	6 398
Capitale-Nationale	28	541	1 471	2 012	1 435	1 730	2 422	1 947	1 415	512	210	9 671	11 683
Mauricie	64	417	857	1 274	836	1 300	1 981	1 528	1 169	401	142	7 357	8 631
Estrie	27	283	791	1 074	618	1 093	1 689	1 359	951	315	114	6 139	7 213
Montréal	242	1 576	3 923	5 499	3 257	7 163	11 517	9 684	6 315	1 678	624	40 238	45 737
Outaouais	112	723	1 509	2 232	1 223	2 036	2 360	2 214	1 500	398	149	9 880	12 112
Abitibi-Témiscamingue	38	192	384	576	312	712	1 025	689	400	164	63	3 365	3 941
Côte-Nord	79	296	488	784	374	707	879	671	436	145	66	3 278	4 062
Nord-du-Québec	3	58	67	125	59	119	145	88	68	11	3	493	618
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	19	166	296	462	163	317	449	439	359	149	58	1 934	2 396
Chaudière-Appalaches	52	285	978	1 263	728	1 164	1 679	1 223	951	385	155	6 285	7 548
Laval	35	418	1 227	1 645	811	1 253	1 540	1 221	864	256	94	6 039	7 684
Lanaudière	64	577	1 289	1 866	1 117	1 673	2 184	1 977	1 250	375	165	8 741	10 607
Laurentides	89	784	1 978	2 762	1 315	2 074	2 797	2 553	1 784	579	266	11 368	14 130
Montréal	103	1 460	4 274	5 734	3 084	4 662	6 048	5 381	3 458	1 179	494	24 306	30 040
Centre-du-Québec	43	287	560	847	477	756	1 144	831	613	212	75	4 108	4 955
Ensemble du Québec	1 154	8 578	21 313	29 891	16 764	28 361	40 294	33 602	23 011	7 354	2 934	152 320	182 211

1. Sauf 834 auteurs présumés dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 2.10 Taux d'auteurs présumés d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales selon le groupe d'âge¹ et la région, Québec, 2009

Région	0-11	12-14	15-17	Total 12-17	18-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 et +	Total 18 et +	TOTAL 12 et +
Bas-Saint-Laurent	100,7	2 431,7	7 171,7	4 958,1	7 010,4	5 920,5	4 422,3	3 072,1	1 792,5	932,0	264,7	2 289,7	2 490,7
Saguenay—Lac-Saint-Jean	426,2	3 945,1	6 697,7	5 416,6	7 803,8	5 308,0	4 068,6	3 617,7	1 744,8	750,5	368,5	2 399,8	2 645,8
Capitale-Nationale	37,7	2 594,7	6 363,8	4 576,4	8 447,1	3 862,6	2 473,1	2 235,7	1 255,7	525,9	186,4	1 698,1	1 904,3
Mauricie	237,2	5 066,2	9 183,5	7 253,9	12 372,4	8 198,8	6 344,5	5 191,6	2 584,3	1 004,5	287,3	3 377,0	3 666,3
Estrie	71,9	2 659,5	6 814,9	4 827,4	7 448,5	5 423,8	4 213,9	3 627,3	1 965,8	719,1	230,7	2 479,4	2 673,0
Montréal	107,3	2 725,9	6 468,7	4 642,0	7 267,2	5 694,2	3 794,1	3 435,0	2 214,1	758,7	207,7	2 574,6	2 720,2
Outaouais	237,2	5 444,3	10 144,5	7 927,5	11 724,7	8 835,3	4 892,1	4 194,6	2 427,4	888,3	351,3	3 485,0	3 886,3
Abitibi-Témiscamingue	202,9	3 449,5	6 334,5	4 953,6	7 239,0	7 602,0	5 600,5	3 713,9	1 579,2	841,0	312,3	2 912,6	3 099,2
Côte-Nord	632,1	8 447,5	12 430,0	10 551,8	14 451,3	12 889,7	7 297,6	5 031,5	2 555,5	1 131,8	530,2	4 326,0	4 881,9
Nord-du-Québec	32,0	2 706,5	2 911,8	2 812,8	3 959,7	3 708,3	2 380,2	1 545,5	1 280,4	328,1	119,1	1 781,9	1 924,6
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	208,4	5 469,5	8 559,9	7 115,4	7 028,9	6 723,2	4 743,8	3 804,5	2 111,4	951,2	326,8	2 465,1	2 820,5
Chaudière-Appalaches	102,8	2 051,1	6 360,6	4 314,9	6 722,1	4 744,8	3 170,0	2 407,2	1 450,9	671,9	253,4	1 945,0	2 141,8
Laval	66,8	2 745,3	7 526,7	5 217,6	7 362,7	5 128,3	3 177,0	2 118,0	1 358,6	574,2	161,5	1 961,1	2 263,5
Lanaudière	107,3	3 111,2	6 336,6	4 798,4	8 186,7	6 202,3	3 732,3	3 120,0	1 595,5	628,9	280,0	2 432,1	2 663,1
Laurentides	125,9	3 711,4	8 482,0	6 214,6	8 495,4	6 647,9	4 151,6	3 284,3	1 903,0	820,0	373,8	2 660,5	2 995,3
Montréal	55,6	2 717,8	7 213,5	5 075,7	7 537,9	5 428,8	3 279,8	2 726,2	1 464,0	627,5	249,9	2 150,4	2 416,2
Centre-du-Québec	146,5	3 477,5	6 275,2	4 931,0	7 584,7	5 488,2	3 750,9	2 970,0	1 665,3	653,5	206,2	2 230,7	2 461,1
Ensemble du Québec	119,9	3 161,9	7 186,8	5 263,9	8 023,7	5 811,3	3 776,4	3 152,7	1 803,4	719,3	250,7	2 418,3	2 653,6

1. Nombre d'auteurs présumés par 100 000 personnes dans chaque groupe d'âge (population basée sur les estimations de Statistique Canada). Ce nombre exclut 834 auteurs présumés dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité. Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec et autres corps et services de police autochtones.

3.3 Tableaux selon les territoires des corps de police municipaux – Série 3

La série 3 présente les principales statistiques sur la criminalité issues du Programme DUC 2 pour les territoires des 33 corps de police municipaux du Québec, qui étaient en activité au 31 décembre 2009. Les statistiques sur la criminalité et le classement pour les territoires des corps de police municipaux ne peuvent toutefois pas être entièrement attribuées au corps de police desservant le territoire où l'infraction a été commise. En effet, en raison notamment du niveau de service qu'un corps de police doit offrir, il peut être assisté par un autre corps de police municipal ou par la Sûreté du Québec.

Deux tableaux composent cette série. Le premier montre le nombre d'infractions et le taux de criminalité selon les grandes catégories d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales. Le second porte sur les infractions au Code criminel classées par ou sans mise en accusation.

Tableau 3.1 Infractions¹ au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales selon le territoire du corps de police municipal, Québec, 2009

Territoire du corps de police municipal ²	Code criminel												Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants				Infractions aux autres lois fédérales		Infractions aux lois provinciales	
	Infractions contre la personne			Infractions contre la propriété			Autres infractions (sauf conduite de véhicules)			Total										
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux		
Blainville	375	732,3	1 341	2 618,8	81	158,2	1 797	3 509,4	247	482,4	88	171,9	0	0,0	3	5,9				
Bromont	46	649,4	275	3 882,0	24	338,8	345	4 870,1	75	1 058,7	18	254,1	0	0,0	46	649,4				
Châteauguay	799	1 096,0	1 847	2 533,5	370	507,5	3 016	4 137,0	571	783,2	131	179,7	10	13,7	105	144,0				
Gatineau	3 685	1 447,7	8 671	3 406,4	1 939	761,7	14 295	5 615,8	663	260,5	1 173	460,8	16	6,3	44	17,3				
Granby	559	913,3	2 212	3 614,1	356	581,7	3 127	5 109,1	269	439,5	132	215,7	0	0,0	109	178,1				
L'Assomption	112	502,6	428	1 920,6	68	305,1	608	2 728,3	171	767,3	22	98,7	2	9,0	59	264,8				
Laval	3 363	858,7	11 676	2 981,3	1 467	374,6	16 506	4 214,6	604	154,2	796	203,2	63	16,1	184	47,0				
Lévis	920	671,5	2 822	2 059,9	522	381,0	4 264	3 112,5	517	377,4	395	288,3	43	31,4	68	49,6				
Longueuil	3 557	896,6	14 566	3 671,4	1 887	475,6	20 010	5 043,6	3 621	912,7	794	200,1	7	1,8	75	18,9				
Mascouche	199	505,6	969	2 461,8	80	203,2	1 248	3 170,6	248	630,0	129	327,7	2	5,1	91	231,2				
Memphrémagog	236	730,0	914	2 827,1	302	934,1	1 452	4 491,2	405	1 252,7	285	881,5	18	55,7	160	494,9				
Mirabel	268	523,5	1 055	2 060,8	88	171,9	1 411	2 756,2	201	392,6	39	76,2	1	2,0	7	13,7				
Montréal	26 423	1 399,5	88 484	4 686,7	14 237	754,1	129 144	6 840,3	3 629	192,2	2 984	158,1	113	6,0	1 098	58,2				
Mont-Tremblant	202	2 146,4	795	8 447,6	115	1 222,0	1 112	11 816,0	224	2 380,2	66	701,3	3	31,9	40	425,0				
MRC Les Collines-de-l'Outaouais	392	861,4	934	2 052,5	225	494,5	1 551	3 408,4	192	421,9	101	222,0	0	0,0	110	241,7				
Québec	5 642	1 039,1	18 118	3 336,7	1 007	185,5	24 767	4 561,2	1 415	260,6	1 300	239,4	9	1,7	65	12,0				
Région de Deux-Montagnes	355	808,5	985	2 243,3	77	175,4	1 417	3 227,1	275	626,3	54	123,0	0	0,0	29	66,0				
Région de Roussillon	462	470,0	2 157	2 194,3	174	177,0	2 793	2 841,4	628	638,9	265	269,6	14	14,2	69	70,2				
Repentigny	412	473,5	2 055	2 361,9	493	566,6	2 960	3 402,0	816	937,8	177	203,4	1	1,1	50	57,5				
Richelieu-Saint-Laurent	883	466,1	4 443	2 345,2	196	103,5	5 522	2 914,8	476	251,3	322	170,0	8	4,2	46	24,3				
Rivière-du-Loup	241	1 255,7	639	3 329,5	191	995,2	1 071	5 580,5	296	1 542,3	49	255,3	11	57,3	144	750,3				
Saguenay	1 651	1 127,3	3 924	2 679,3	854	583,1	6 429	4 389,7	1 821	1 243,4	199	135,9	20	13,7	103	70,3				
Saint-Eustache	457	1 037,3	1 718	3 899,6	226	513,0	2 401	5 449,9	172	390,4	153	347,3	10	22,7	34	77,2				
Saint-Georges	293	954,6	779	2 538,1	112	364,9	1 184	3 857,7	119	387,7	72	234,6	1	3,3	35	114,0				
Saint-Jean-sur-Richelieu	969	1 052,7	3 030	3 291,7	517	561,7	4 516	4 906,0	937	1 017,9	282	306,4	0	0,0	177	192,3				
Saint-Jérôme	1 096	1 627,8	2 792	4 146,7	649	963,9	4 537	6 738,4	818	1 214,9	290	430,7	1	1,5	101	150,0				
Sainte-Adèle	205	1 811,0	497	4 390,5	69	609,5	771	6 811,0	83	733,2	28	247,3	0	0,0	18	159,0				
Sainte-Marie	76	620,9	240	1 960,8	27	220,6	343	2 802,3	71	580,1	43	351,3	2	16,3	7	57,2				
Sherbrooke	1 276	839,3	4 490	2 953,4	1 337	879,4	7 103	4 672,2	1 205	792,6	320	210,5	159	104,6	281	184,8				
Terrebonne	1 267	998,3	3 330	2 623,9	536	422,3	5 133	4 044,5	345	271,8	348	274,2	15	11,8	64	50,4				
Thérèse-De Blainville	1 020	1 334,0	2 679	3 503,6	355	464,3	4 054	5 301,8	353	461,7	180	235,4	8	10,5	18	23,5				
Thetford Mines	224	875,2	670	2 617,8	145	566,5	1 039	4 059,5	95	371,2	61	238,3	0	0,0	35	136,8				
Trois-Rivières	1 080	831,5	4 693	3 613,2	1 001	770,7	6 774	5 215,3	686	528,2	695	535,1	39	30,0	292	224,8				

1. Nombre et taux d'infractions pour 100 000 habitants (population selon la *Gazette officielle du Québec*). Pour plus d'information sur les données statistiques, consulter la section « Notes méthodologiques ».

2. Corps de police municipaux en activité au 31 décembre 2009.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies sur les territoires des corps de police municipaux.

Tableau 3.2 Infractions de 2009 classées par ou sans mise en accusation et total des infractions classées en 2009 selon le territoire du corps de police municipal, Québec, 2009

Territoire du corps de police municipal	Infractions 2009 classées ¹										Total infractions classées en 2009 ² (commise ou non en 2009)		
	Infractions contre la personne			Infractions contre la propriété			Autres infractions			Total			
	PM	SM	%	PM	SM	%	PM	SM	%	PM et SM	%	PM et SM	%
Blainville	141	175	84,3	182	62	18,2	38	29	82,7	627	34,9	632	35,2
Bromont	16	22	82,6	16	20	13,1	17	3	83,3	94	27,2	124	35,9
Châteauguay	487	215	87,9	260	120	20,6	300	60	97,3	1 442	47,8	1 544	51,2
Gatineau	1 453	1 317	75,2	1 330	704	23,5	1 695	156	95,5	6 655	46,6	6 772	47,4
Granby	236	138	66,9	234	161	17,9	224	26	70,2	1 019	32,6	1 239	39,6
L'Assomption	48	18	58,9	40	13	12,4	43	11	79,4	173	28,5	204	33,6
Laval	1 664	944	77,5	984	950	16,6	1 136	165	88,7	5 843	35,4	6 343	38,4
Lévis	429	270	76,0	331	189	18,4	363	103	89,3	1 685	39,5	1 877	44,0
Longueuil	1 662	840	70,3	1 378	870	15,4	1 266	368	86,6	6 384	31,9	7 786	38,9
Mascouche	115	65	90,5	81	70	15,6	54	7	76,3	392	31,4	590	47,3
Memphrénagog	139	64	86,0	158	89	27,0	242	34	91,4	726	50,0	784	54,0
Mirabel	124	91	80,2	97	36	12,6	53	24	87,5	425	30,1	510	36,1
Montréal	11 907	3 737	59,2	7 612	3 247	12,3	11 915	327	86,0	38 745	30,0	41 594	32,2
Mont-Tremblant	85	77	80,2	115	95	26,4	66	24	78,3	462	41,5	505	45,4
MRC Les Collines-de-l'Outaouais	156	180	85,7	75	72	15,7	140	31	76,0	654	42,2	693	44,7
Québec	2 124	551	47,4	2 321	580	16,0	766	70	83,0	6 412	25,9	7 276	29,4
Région de Deux-Montagnes	109	157	74,9	90	75	16,8	50	8	75,3	489	34,5	539	38,0
Région de Roussillon	263	115	81,8	179	150	15,3	120	33	87,9	860	30,8	1 012	36,2
Repentigny	238	102	82,5	237	139	18,3	372	60	87,6	1 148	38,8	1 296	43,8
Richelieu-Saint-Laurent	525	231	85,6	332	158	11,0	144	34	90,8	1 424	25,8	1 526	27,6
Rivière-du-Loup	106	93	82,6	112	55	26,1	128	41	88,5	535	50,0	563	52,6
Saguenay	678	367	63,3	451	302	19,2	586	70	76,8	2 454	38,2	2 793	43,4
Saint-Eustache	157	208	79,9	145	122	15,5	143	54	87,2	829	34,5	1 011	42,1
Saint-Georges	112	141	86,3	91	79	21,8	66	35	90,2	524	44,3	590	49,8
Saint-Jean-sur-Richelieu	499	289	81,3	312	218	17,5	417	48	89,9	1 783	39,5	1 996	44,2
Saint-Jérôme	489	319	73,7	577	189	27,4	555	30	90,1	2 159	47,6	2 270	50,0
Sainte-Adèle	73	81	75,1	67	22	17,9	30	21	73,9	294	38,1	321	41,6
Sainte-Marie	40	19	77,6	46	29	31,3	22	4	96,3	160	46,6	167	48,7
Sherbrooke	601	296	70,3	601	214	18,2	1 049	130	88,2	2 891	40,7	5 019	70,7
Terrebonne	598	350	74,8	371	169	16,2	424	53	89,0	1 965	38,3	2 093	40,8
Thérèse-De Blainville	314	572	86,9	406	339	27,8	240	89	92,7	1 960	48,3	2 309	57,0
Thetford Mines	150	59	93,3	167	65	34,6	118	19	94,5	578	55,6	642	61,8
Trois-Rivières	550	297	78,4	768	309	22,9	726	215	94,0	2 865	42,3	3 015	44,5

1. Ces statistiques concernent les infractions commises en 2009 et classées jusqu'au 1^{er} mars 2010.

2. Ces statistiques concernent toutes les infractions classées en 2009, qu'elles aient ou non été enregistrées en 2009.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies sur les territoires des corps de police municipaux.

3.4 Tableaux sur l'évolution de la criminalité – Série 4

Les statistiques sur l'évolution de la criminalité au cours des dix dernières années sont présentées dans quatre tableaux qui permettent de suivre les principaux indicateurs de la criminalité, en matière d'infractions et d'auteurs présumés, pour la période de 2000 à 2009.

Soulignons qu'exceptionnellement, une mise à jour complète a dû être réalisée pour les données des années 2003 à 2007. Les données présentées pour ces cinq années peuvent donc différer de celles diffusées dans les publications des années antérieures sur la criminalité.

Tableau 4.1 Évolution des infractions selon la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2000 à 2009

Catégorie d'infractions	Nombre									
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Homicide	147	142	121	99	109	101	91	90	91	85
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	12	12	18	30	27	26	27	25	24	18
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	311	275	257	246	258	258	249	225	160	219
Vol de fait (sauf les agressions sexuelles)	39 868	40 555	40 309	41 020	41 188	42 199	43 564	43 825	45 461	45 120
Agression sexuelle	3 324	3 629	4 051	4 143	4 129	4 747	4 907	4 092	4 227	4 212
Autres infractions d'ordre sexuel	1 060	1 024	1 054	974	983	1 020	936	961	1 028	1 081
Enlèvement ou séquestration	838	990	1 131	1 174	1 207	1 340	1 329	1 355	1 258	1 305
Vol qualifié ou extorsion	8 988	8 361	8 195	8 550	8 119	8 159	8 447	7 772	7 458	7 259
Harcèlement criminel	3 793	3 656	3 961	4 330	4 515	4 588	4 726	4 305	4 085	4 228
Ménages	15 314	15 611	15 121	15 773	16 039	16 385	17 312	17 104	16 730	16 859
Autres	2 972	2 495	2 425	2 177	2 087	2 046	2 034	1 845	2 048	2 774
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	76 627	76 750	76 643	78 516	78 661	80 869	83 622	81 599	82 570	83 160
Crimes d'incendie	4 225	4 132	3 531	3 626	3 475	3 070	3 141	3 307	3 678	3 726
Introduction par effraction	79 497	73 720	69 867	68 549	64 913	65 202	66 150	59 747	56 151	57 809
Vol de véhicules à moteur	45 287	45 097	39 963	40 906	39 388	38 647	38 605	36 398	31 100	27 283
Vol de plus de 5000 \$	4 769	4 571	4 684	5 074	4 808	5 080	5 019	4 554	4 351	4 104
Vol de 5000 \$ ou moins	118 034	115 476	111 056	114 372	112 089	109 063	107 405	101 786	105 241	102 195
Possession de biens volés	3 042	3 112	3 138	2 980	2 882	2 957	3 328	3 086	3 183	3 092
Fraude	17 264	17 349	17 791	16 848	18 032	17 263	17 309	15 198	15 367	15 009
Méfait	53 644	51 156	48 946	50 942	47 017	43 999	46 256	45 759	47 029	47 410
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	325 762	314 613	298 976	303 297	292 604	285 281	287 213	269 835	266 100	260 628
Prostitution	860	687	835	1 159	1 592	1 269	1 504	1 170	650	557
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	848	956	919	1 053	978	1 446	1 282	1 301	1 507	1 574
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	20 681	23 276	23 544	24 664	25 485	27 702	32 105	33 699	34 420	35 955
Actes contraires aux bonnes mœurs ou inconnus	2 350	1 848	1 673	1 578	1 528	1 481	1 677	1 517	1 960	2 142
Autres	2 075	1 981	2 601	2 754	2 066	1 737	1 852	1 689	1 671	989
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	26 814	28 748	29 572	31 208	31 649	33 635	38 420	39 376	40 208	41 217
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	429 203	420 111	405 191	413 021	402 914	399 785	409 255	390 810	388 878	385 005
Conduite avec facultés affaiblies	16 989	18 684	18 686	17 917	17 467	15 697	15 535	15 387	15 381	15 392
Délit de fuite	6 016	5 796	6 602	8 741	9 460	11 050	12 659	16 504	20 890	21 649
Autres	2 133	2 728	3 115	3 393	3 632	3 419	3 676	3 763	3 795	3 877
INFRACTIONS - CONDUITE DE VÉHICULES	25 138	27 208	28 403	30 051	30 559	30 166	31 870	35 654	40 066	40 918
CODE CRIMINEL - TOTAL	454 341	447 319	433 594	443 072	433 473	429 951	441 125	426 464	428 944	425 923
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPEFIANTS	17 610	18 009	18 272	18 047	19 213	18 691	19 935	20 131	20 165	19 360
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	365	551	584	586	653	802	919	962	1 077	961
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au Code criminel)	17 975	18 560	18 856	18 633	19 866	19 493	20 854	21 093	21 242	20 321
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	4 232	3 755	3 214	3 426	4 196	4 256	4 980	6 302	6 986	6 220

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2).

Tableau 4.2 Évolution du taux de criminalité* selon la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2000 à 2009

Catégorie d'infractions	Taux									
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Homicide	2,0	1,9	1,6	1,3	1,4	1,3	1,2	1,2	1,2	1,1
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0,2	0,2	0,2	0,4	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,2
Tentative ou complot en vue de commettre un meurtre	4,2	3,7	3,5	3,3	3,4	3,4	3,3	2,9	2,1	2,8
Voies de fait (sauf les agressions sexuelles)	540,4	546,7	541,5	547,5	545,7	555,4	569,4	570,2	586,3	576,3
Agressions sexuelles	45,1	48,9	54,4	55,3	54,7	62,5	64,1	53,2	54,5	53,8
Autres infractions d'ordre sexuel	14,4	13,8	14,2	13,0	13,0	13,4	12,2	12,5	13,3	13,8
Enlèvement ou séquestration	11,4	13,3	15,2	15,7	16,0	17,6	17,4	17,6	16,2	16,7
Vol qualifié ou extorsion	121,8	112,7	110,1	114,1	107,6	107,4	110,4	101,1	96,2	92,7
Harcèlement criminel	51,4	49,3	53,2	57,8	59,8	60,4	61,8	56,0	52,7	54,0
Menaces	207,6	210,5	203,1	210,5	212,5	215,7	226,3	222,5	215,8	215,3
Autres	40,3	33,6	32,6	29,1	27,7	26,9	26,6	24,0	26,4	35,4
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	1 038,6	1 034,7	1 029,7	1 048,0	1 042,2	1 064,4	1 093,0	1 061,7	1 064,9	1 062,2
Crime d'incendie	57,3	55,7	47,4	48,4	46,0	40,4	41,1	43,0	47,4	47,6
Introduction par effraction	1 077,5	993,8	938,6	914,9	860,0	858,2	864,6	777,3	724,2	738,4
Vol de véhicules à moteur	613,8	608,0	536,9	546,0	521,9	508,7	504,6	473,6	401,1	348,5
Vol de plus de 5 000 \$	64,6	61,6	62,9	67,7	63,7	66,9	65,6	59,3	56,1	52,4
Vol de 5 000 \$ ou moins	1 599,9	1 556,8	1 492,0	1 526,5	1 485,1	1 435,5	1 403,8	1 324,3	1 357,3	1 305,4
Possession de biens volés	41,2	42,0	42,2	39,8	38,2	38,9	43,5	40,2	41,1	39,5
Fraude	234,0	233,9	239,0	224,9	238,9	227,2	226,2	197,7	198,2	191,7
Méfait	727,1	689,6	657,6	679,9	622,9	579,1	604,6	595,4	606,6	605,6
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	4 415,5	4 241,4	4 016,6	4 048,1	3 876,7	3 754,8	3 753,9	3 510,7	3 432,0	3 329,1
Prostitution	11,7	9,3	11,2	15,5	21,1	16,7	19,7	15,2	8,4	7,1
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	11,5	12,9	12,3	14,1	13,0	19,0	16,8	16,9	19,4	20,1
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	280,3	313,8	316,3	329,2	337,7	364,6	419,6	438,4	443,9	459,3
Actes contraires aux bonnes mœurs ou induite	31,9	24,9	22,5	21,1	20,2	19,5	21,9	19,7	25,3	27,4
Autres	28,1	26,7	34,9	36,8	27,4	22,9	24,2	22,0	21,6	12,6
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	363,4	387,6	397,3	416,5	419,3	442,7	502,2	512,3	518,6	526,5
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	5 817,6	5 663,6	5 443,6	5 512,6	5 338,2	5 261,9	5 349,0	5 084,7	5 015,5	4 917,8
Conduite avec facultés affaiblies	230,3	251,9	251,0	239,1	231,4	206,6	203,0	200,2	198,4	196,6
Délit de fuite	81,5	78,1	88,7	116,7	125,3	145,4	165,5	214,7	269,4	276,5
Autres	28,9	36,8	41,8	45,3	48,1	45,0	48,0	49,0	48,9	49,5
INFRACTIONS - CONDUITE DE VÉHICULES	340,7	366,8	381,6	401,1	404,9	397,0	416,5	463,9	516,7	522,7
CODE CRIMINEL - TOTAL	6 158,3	6 030,4	5 825,1	5 913,7	5 743,1	5 658,9	5 765,6	5 548,6	5 532,3	5 440,4
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGUES ET AUX STUPEFIANTS	238,7	242,8	245,5	240,9	254,6	246,0	260,6	261,9	260,1	247,3
INFRACTIONS AUX AUTRES LOIS FÉDÉRALES	4,9	7,4	7,8	7,8	8,7	10,6	12,0	12,5	13,9	12,3
INFRACTIONS AUX LOIS FÉDÉRALES (autres que celles prévues au Code criminel)	243,6	250,2	253,3	248,7	263,2	256,6	272,6	274,4	274,0	259,6
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	57,4	50,6	43,2	45,7	55,6	56,0	65,1	82,0	90,1	79,4

* Nombre d'infractions par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et autres corps et services de police autochtones.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et autres corps et services de police autochtones.

Tableau 4.4 Évolution du taux de perpétration chez les jeunes (12 à 17 ans) et les adultes, selon la catégorie d'infractions au Code criminel, aux autres lois fédérales et aux lois provinciales, Québec, 2000 à 2009

Catégorie d'infractions	Taux																			
	2000		2001		2002		2003		2004		2005		2006		2007		2008		2009	
	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes
Homicide	1,8	2,2	0,9	2,0	0,5	1,8	1,4	1,5	0,7	1,7	2,4	1,3	0,3	1,0	0,7	1,0	0,2	0,8	0,7	0,6
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	0,4	0,1	0,2	0,2	0,5	0,2	0,2	0,4	0,5	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	0,3	0,0	0,2	0,0	0,1
Tentative ou complot d'enlèvement ou meurtre un																				
Voies d'at (sauf les agressions sexuelles)	950,4	470,7	955,9	493,7	949,6	485,9	934,1	481,8	962,2	474,6	904,2	480,8	978,3	479,7	994,4	470,7	931,0	468,8	891,6	436,2
Agressions sexuelles	58,6	28,9	68,9	31,8	84,3	35,5	101,2	36,0	101,9	34,6	101,8	39,9	99,9	40,7	83,6	33,6	84,8	31,5	56,2	22,9
Autres infractions pour des sexual	20,5	7,9	20,6	7,8	20,1	8,2	25,8	7,2	21,2	8,3	20,0	7,7	19,3	7,5	18,4	7,2	23,9	6,6	17,6	5,0
Enlèvement ou séquestration	13,7	9,4	11,5	12,0	14,6	13,7	16,9	14,6	14,1	14,7	18,2	15,3	14,4	15,1	9,8	15,9	16,1	14,8	11,8	13,6
Vol qualifié ou extorsion	157,9	55,3	149,2	52,0	151,7	50,0	149,9	57,5	128,4	53,1	128,0	50,0	148,6	53,3	134,6	47,0	157,4	44,6	121,9	40,0
Harcellement criminel	33,1	47,8	26,7	46,8	38,7	50,0	66,0	54,5	60,1	55,6	61,2	56,3	59,5	56,8	52,9	50,1	45,6	46,4	60,2	45,0
Ménaces	272,9	167,2	273,1	175,2	262,7	168,8	286,1	174,0	295,5	170,7	265,8	173,9	310,3	174,6	316,0	170,6	306,7	158,4	305,2	147,9
Autres	27,4	23,3	26,3	20,2	17,3	18,2	28,3	17,4	21,3	17,4	16,7	17,1	14,6	16,1	12,3	14,9	18,9	15,9	50,7	19,7
INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	1539,5	817,0	1536,7	845,0	1544,3	835,7	1612,3	847,4	1607,6	833,8	1523,4	846,3	1647,0	847,9	1624,0	814,0	1585,8	789,7	1517,8	732,7
Criminelle de	67,1	6,2	72,9	5,9	59,7	5,4	59,9	4,9	49,2	6,5	41,9	5,3	49,2	5,3	42,3	5,6	55,1	5,6	47,7	3,8
Introduction par d'infraction	795,4	202,7	799,3	177,4	708,8	164,9	689,8	162,8	591,2	150,7	505,9	140,6	508,9	133,6	466,0	132,9	504,2	117,0	328,6	105,2
Vol de véhicules motor	307,9	73,6	311,6	74,1	273,8	59,9	269,2	66,9	235,4	61,3	242,7	67,2	204,9	56,6	192,8	58,8	184,3	47,0	154,4	37,0
Vol de plus de 500 \$	9,2	14,0	13,0	14,1	9,1	12,2	16,5	14,5	8,6	12,6	8,5	11,2	9,5	12,3	11,5	13,3	11,3	8,5	5,5	6,4
Vol de 5000 \$ ou moins	1538,3	363,5	1443,0	330,5	1298,4	293,1	1363,2	310,0	1292,3	336,2	1075,9	312,9	1043,0	307,7	1146,5	298,6	1245,9	302,3	1189,7	268,6
Possession d'armes volées	103,9	47,9	98,3	46,6	110,6	48,1	108,3	44,7	106,1	42,6	104,4	43,7	100,8	47,9	115,9	42,4	130,3	42,9	127,1	34,3
Fraude	105,8	157,8	100,0	149,5	97,5	125,3	89,5	133,5	80,2	138,8	84,4	130,7	81,3	129,8	72,6	112,1	74,8	106,8	59,5	77,5
Méfai	704,6	92,5	679,8	90,7	690,4	83,3	766,8	81,6	574,6	85,3	533,3	78,1	568,6	79,7	551,6	78,5	544,7	77,7	463,5	71,8
INFRACTIONS CONTRE LA PROPRIÉTÉ	3632,3	958,2	3517,9	888,9	3248,3	792,2	3363,2	818,8	2937,8	833,9	2597,0	789,7	2566,1	772,9	2599,2	742,2	2751,6	707,9	2376,1	604,6
Prostitution	0,7	16,0	0,7	11,8	1,6	14,1	3,0	20,5	1,8	27,9	1,9	21,3	0,5	24,3	0,3	18,4	0,9	9,8	0,4	8,6
Infractions relatives aux armes à feu et aux armes	14,6	11,7	21,5	14,5	22,3	13,3	27,4	15,1	22,2	13,8	20,0	26,8	23,9	17,6	30,1	17,0	26,1	18,3	19,0	16,3
Infractions contre l'administration et la loi de la justice	329,1	301,9	347,5	339,9	309,4	350,2	321,4	375,6	308,6	385,7	300,7	413,8	313,3	475,9	347,6	498,5	385,9	494,5	372,8	487,1
Actes contraires aux bonnes mœurs ou conduite	34,2	19,8	35,5	18,0	29,0	16,8	31,9	16,1	25,9	14,8	26,9	14,5	34,4	15,9	27,2	13,5	24,9	15,4	34,7	14,7
Autres	54,5	23,7	76,5	25,8	76,3	31,4	89,7	40,4	78,1	23,7	65,8	20,5	65,7	20,5	55,5	18,2	47,4	18,4	27,6	9,8
AUTRES INFRACTIONS SAU CODE CRIMINEL	433,2	373,1	481,7	410,0	438,6	425,7	473,5	467,5	436,6	465,9	415,4	497,0	437,7	554,2	460,8	565,6	485,1	556,4	454,5	536,4
CODE CRIMINEL (sauf infractions relatives à la conduite de véhicules)	5605,0	2148,4	5536,3	2143,9	5231,2	2053,7	5449,1	2133,8	4981,9	2133,5	4535,8	2133,0	4650,8	2175,1	4683,9	2121,8	4822,6	2054,0	4348,5	1873,7
Conduite avec facultés affaiblies	28,1	284,2	31,8	307,0	33,2	308,6	31,0	295,3	30,3	284,3	29,4	251,9	35,8	245,7	39,4	241,3	44,1	236,6	38,9	220,1
Délit de fuite	8,7	16,7	9,8	15,9	11,5	17,9	12,4	18,4	16,0	19,5	14,2	22,7	17,2	24,6	23,3	28,4	26,6	31,6	22,2	30,1
Autres	9,6	32,7	17,4	40,8	15,2	47,0	18,8	50,4	23,6	53,6	19,3	48,9	22,4	51,6	27,2	53,4	24,9	52,0	25,2	48,0
INFRACTIONS CONDUITE DE VÉHICULES	46,4	333,6	59,1	363,6	59,9	373,6	62,2	364,1	70,0	357,4	62,9	323,5	75,3	321,8	90,0	323,2	95,6	320,2	86,3	298,3
CODE CRIMINEL - TOTAL	5651,4	2482,0	5595,4	2507,6	5291,1	2427,3	5511,3	2497,8	5051,9	2491,0	4598,7	2456,5	4726,1	2406,9	4773,9	2445,0	4918,1	2374,2	4434,8	2172,0
INFRACTIONS RELATIVES AUX DROGS LESET AUX SUPPLÉMENTS	960,9	218,9	1053,5	211,3	999,6	207,8	980,9	206,4	1041,4	218,4	891,0	211,0	930,2	217,4	921,5	225,9	890,1	221,1	671,5	196,5
INFRACTIONS AUX AUTRES FÉDÉRALES	43,5	1,1	40,9	4,3	57,9	3,1	63,3	3,1	68,4	3,7	85,6	4,0	95,9	4,7	93,4	5,0	116,7	4,7	101,6	3,2
(autres que celles prévues au Code criminel)	1004,4	220,0	1094,4	215,6	1057,4	210,9	1044,3	209,5	1109,8	222,1	976,7	215,0	1026,1	222,2	1014,9	231,0	1006,8	225,8	773,1	199,7
INFRACTIONS AUX LOIS PROVINCIALES	166,8	38,5	192,4	78,8	161,4	21,2	162,5	23,1	196,1	26,7	196,0	29,2	227,3	43,5	225,0	54,4	169,4	51,7	56,0	46,6

1. Nombre d'auteurs présumés par 100 000 jeunes ou adultes (population de 12 ans et plus basée sur les estimations de Statistique Canada). Le nombre d'auteurs présumés exclut les auteurs présumés âgés de moins de 12 ans et ceux dont les données sur l'âge sont inconnues ou non conformes à la réalité.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2 recueillies par les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec, la police régionale de Kativik et autres corps et services de police autochtones.

| ANNEXE : LISTE DES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX EN ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2009 |

A - Corps de police municipaux à desserte unique (17)

Corps de police municipal	Population desservie	Municipalités desservies	Population
Blainville	51 206	Saint-Georges	30 692
Bromont	7 084	Saint-Jean-sur-Richelieu	92 050
Gatineau	254 549	Saint-Jérôme	67 331
Granby	61 204	Sainte-Adèle	11 320
Laval	391 636	Sainte-Marie	12 240
Lévis	136 997	Sherbrooke	152 027
Mascouche	39 362	Thetford Mines	25 594
Rivière-du-Loup	19 192	Trois-Rivières	129 886
Saint-Eustache	44 056		

B - Corps de police municipaux à desserte multiple* (16 corps de police desservant 86 municipalités)

Corps de police municipal	Population desservie	Municipalités desservies	Population
Châteauguay	72 903	Beauharnois	12 202
		Châteauguay	44 739
		Léry	2 360
		Mercier	11 017
		Saint-Isidore	2 585
L'Assomption	22 285	L'Assomption	18 982
		Saint-Sulpice	3 303
Longueuil	396 740	Boucherville	40 550
		Brossard	76 445
		Longueuil	232 516
		Saint-Bruno-de-Montarville	25 345
		Saint-Lambert	21 884
Memphrémagog (régie)	32 330	Austin	1 593
		Magog	25 126
		Orford	3 122
		Sainte-Catherine-de-Hatley	2 489
Mirabel	51 194	Mirabel	38 976
		Saint-Colomban	12 218

* La régie Rivière-du-Nord a été abolie au cours de l'année 2009, soit le 22 octobre 2009. Les municipalités de Piedmont, Saint-Hippolyte et Sainte-Anne-des-Lacs qui étaient protégées par ce corps le sont désormais par la Sûreté du Québec

Annexe : Liste des corps de police municipaux en activité au 31 décembre 2009**B - Corps de police municipaux à desserte multiple (16 corps de police desservant 86 municipalités (suite))**

Corps de police municipal	Population desservie	Municipalités desservies	Population
Montréal	1 887 983	Baie-D'Urfé	3 928
		Beaconsfield	19 378
		Côte-Saint-Luc	32 294
		Dollard-des-Ormeaux	49 445
		Dorval	18 231
		Hampstead	7 202
		Kirkland	20 576
		L'Île-Dorval	0
		Montréal	1 651 235
		Montréal-Est	3 836
		Montréal-Ouest	5 175
		Mont-Royal	19 088
		Pointe-Claire	30 882
		Sainte-Anne-de-Bellevue	5 265
		Senneville	961
		Westmount	20 487
Mont-Tremblant	9 411	Lac-Tremblant-Nord	24
		Mont-Tremblant	9 387
MRC Les Collines-de-l'Outaouais	45 505	Cantley	9 081
		Chelsea	7 024
		L'Ange-Gardien	4 731
		La Pêche	7 955
		Notre-Dame-de-la-Salette	816
		Pontiac	5 541
		Val-des-Monts	10 357
Québec	542 991	L'Ancienne-Lorette	16 709
		Notre-Dame-des-Anges	408
		Québec	507 987
		Saint-Augustin-de-Desmaures	17 887
Région de Deux-Montagnes	43 909	Deux-Montagnes	17 703
		Pointe-Calumet	7 068
		Sainte-Marthe-sur-le-Lac	13 702
		Saint-Joseph-du-Lac	5 436

Annexe : Liste des corps de police municipaux en activité au 31 décembre 2009**B - Corps de police municipaux à desserte multiple (16 corps de police desservant 86 municipalités (suite))**

Corps de police municipal	Population desservie	Municipalités desservies	Population
Roussillon (régie)	98 298	Candiac	18 466
		Delson	7 698
		La Prairie	23 198
		Saint-Constant	24 849
		Sainte-Catherine	16 568
		Saint-Mathieu	1 962
		Saint-Philippe	5 557
Repentigny	87 008	Charlemagne	5 850
		Repentigny	81 158
Richelieu-Saint-Laurent (régie)	189 447	Beloeil	20 148
		Calixa-Lavallée	541
		Carignan	8 160
		Chambly	24 499
		Contrecoeur	6 001
		McMasterville	5 648
		Mont-Saint-Hilaire	17 209
		Otterburn Park	8 643
		Richelieu	5 504
		Saint-Amable	9 949
		Saint-Basile-le-Grand	16 561
		Sainte-Julie	29 644
		Saint-Jean-Baptiste	3 122
		Saint-Mathias-sur-Richelieu	4 590
		Saint-Mathieu-de-Beloeil	2 526
		Varennes	21 174
		Verchères	5 528
Saguenay	146 458	Larouche	1 326
		Saguenay	145 132
Terrebonne	126 912	Bois-des-Filion	9 343
		Sainte-Anne-des-Plaines	13 570
		Terrebonne	103 999
Thérèse-De Blainville (régie)	76 464	Boisbriand	26 737
		Lorraine	9 586
		Rosemère	14 211
		Sainte-Thérèse	25 930

| BIBLIOGRAPHIE |

DAUVERGNE, M. 2010, « Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2008 », Juristat, produit no 85-002 au catalogue de Statistique Canada, 30 (2), Ottawa.

DAUVERGNE, M. et TURNER, J. 2010, « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2009 », Juristat, produit no 85-002 au catalogue de Statistique Canada, 30 (2), Ottawa.

DAUVERGNE, M. et DE SOCIO, L. 2008, « Les armes à feu et les crimes avec violence », Juristat, produit no 85-002 au catalogue de Statistique Canada, 28 (2), Ottawa.

DUCHESNE, D. 1997, « La prostitution de rue au Canada », Juristat, produit no 85-002 au catalogue de Statistique Canada, 17 (2), Ottawa.

OUIMET, M. 1999, « L'évolution des crimes violents au Québec entre 1962 et 1996 », pp. 41-59, dans Jean Proulx, Maurice Cusson et Marc Ouimet (dir.), Les violences criminelles, Québec : Les Presses de l'Université Laval.

SERVICE DE RENSEIGNEMENTS CRIMINELS DU CANADA. 2010, Rapport 2009 sur le crime organisé, Ottawa.